

# **Procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2022**

Présents : Pascal Salanié, Serge Bazin, Joëlle Montagne, Philippe Burnens, Frédéric David, Nelly Espagnat, Sandrine Gazard-Maurel, Ludovic Geay, Cécile Gueguen, Danielle Neil, Guillaume Verdier

En présence d'Édith Lagarde et Frédéric Gineste, conseillers départementaux.

Secrétaire de séance : Guillaume Verdier

La séance est ouverte à 20 h 35.

## **1. Procès-verbal du conseil municipal du 31 mai**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance précédente.

## **2. Création d'emplois non permanents**

Monsieur le Maire rappelle qu'Astrid Corbin a eu deux contrats aidés successifs. Il aurait peut-être été possible d'en faire un troisième, mais il n'y a plus de financement. Il convient donc de créer un poste pour la recruter, soit en tant que contractuelle, soit en tant que fonctionnaire stagiaire en vue d'une titularisation. Toutefois, il y a un délai d'un mois incompressible entre la création du poste et le recrutement et son contrat se termine dans 25 jours. Il est donc proposé de créer deux postes : un permanent (délibération suivante) et un temporaire pour l'employer un mois pendant le délai de recrutement.

Frédéric David souligne qu'Astrid Corbin travaille bien et avec beaucoup d'énergie.

Monsieur le Maire propose également de créer un second poste temporaire pour pouvoir embaucher ponctuellement quelqu'un, probablement l'ancien employé communal désormais retraité, pour de petits travaux de bricolage.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création de deux emplois d'adjoint technique, à temps non complet soit 20/35<sup>e</sup> à compter du 01/10/2022.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire titulaire du grade adjoint technique.

Si les emplois créés ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Décide, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **3. Création d'un poste permanent d'adjoint technique**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des besoins (ou autre motif de recrutement) de la collectivité (ou établissement),

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet soit 20/35<sup>e</sup> à compter du 01/11/2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade adjoint technique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Décide, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **4. Rapport SYDED 2021**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SYDED a fait parvenir son rapport d'activités 2021, annexé au présent procès-verbal, et le présente rapidement. Il souligne l'importance du compostage pour réduire le poids des ordures ménagères.

Frédéric David regrette l'absence d'uniformité entre les bacs du Lot et de la Dordogne. À la limite entre les deux départements, cela donne lieu à des erreurs de tri.

Cécile Gueguen signale qu'une harmonisation est prévue, mais que cela est très long et coûteux.

#### **5. Convention bassin versant du Tournefeuille**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval a fait parvenir une convention de partenariat pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion 2022-2027 des cours d'eau du bassin versant du Tournefeuille, annexée au présent procès-verbal. Il signale que cela concerne principalement la communauté de communes Cauvaldor, à laquelle s'ajoutent quelques communes dont Anglars-Nozac, Rouffilhac, etc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette convention et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

#### **6. Délégué CLECT**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'à la demande de la communauté de communes Quercy Bouriane, il y a lieu de désigner des délégués pour la CLECT

(Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Monsieur le Maire demande à Guillaume Verdier de présenter rapidement le rôle de cette commission.

Guillaume Verdier explique que la CLECT se charge d'établir des rapports sur le transfert de compétences entre les communes et la communauté de communes, ainsi que sur la répartition des coûts liés à ces transferts via les attributions de compensation. Il précise que cette commission n'a pas de pouvoir de décision et se contente de fournir un rapport ; c'est ensuite le conseil communautaire qui prend les décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité :

- délégué titulaire : Guillaume Verdier
- délégué suppléant : Pascal Salanié

et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **7. Avenant Rodes – Travaux « Coop »**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des ajouts ont été apportés aux travaux réalisés au bâtiment dit de la « Coop » et que l'entreprise RODES a fait parvenir un avenant à son offre initiale pour un montant global total de 7 412,05 € HT soit 8 894,46 € TTC.

Ludovic Geay ne comprend pas certains points de l'avenant qui semblent concerner des travaux qui devaient faire partie du marché public initial.

Monsieur le Maire vérifiera les documents et demandera plus de précision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de prendre plus de renseignements et l'autorise à ensuite prendre une décision à ce sujet et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **8. M57**

Monsieur le Maire demande à Guillaume Verdier une courte présentation du sujet.

Guillaume Verdier rappelle que les budgets communaux doivent respecter des plans comptables et, qu'actuellement, le budget principal de la commune est soumis au plan comptable M14. Un nouveau plan comptable, le M57, est en cours de mise en place ; il est proposé de l'adopter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Vu la faible population de la commune, c'est une version abrégée du M57 qui sera mise en place ; bon nombre d'évolutions ne concernent donc pas la commune. En dehors des changements de répartition et de numérotation des comptes, une différence est la suppression du compte « Dépenses imprévues ». Il ne sera donc plus possible de mettre une somme à part pour l'ensemble des dépenses imprévues, qui devront être prévues dans les différents comptes.



Guillaume Verdier précise également que la délibération nécessite d'avoir l'avis du comptable du trésor public. Mme Maryse Petit a donné un avis favorable et son courrier est annexé au présent procès-verbal.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune d'Anglars-Nozac, son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver le passage de la commune de Anglars-Nozac à la nomenclature M57 abrégée à compter du budget primitif 2023.

Le conseil municipal,

- Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune d'Anglars-Nozac ;
2. autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **9. Questions diverses**

### **Travaux à la « Coop »**

Serge Bazin fait état de l'avancée des travaux :

- les cloisons du local pour les chasseurs sont faites, il reste l'électricité, la plomberie ainsi qu'une chape extérieure ;
- le local associatif est presque terminé, il reste à installer l'escalier et les volets ;
- dans le local communal, les sanitaires sont presque terminés.

### **Agglomération Anglars**

Monsieur le Maire rappelle le problème de la vitesse excessive de certains devant la salle des fêtes et l'école. La voie étant une route départementale, la vitesse est limitée à 80 km/h ; un comptage indique une vitesse moyenne de l'ordre de 60 à 65 km/h. Afin d'abaisser la limitation de vitesse à 50 km/h, il est nécessaire de créer une zone agglomération sur ce segment de route, correspondant au lieu-dit Anglars. Les services du département continueront à entretenir la route. Par contre, c'est la commune qui devra implanter les panneaux de signalisation aux entrées et sorties de la zone agglomération.

Un devis indique un montant d'environ 1 000 €. Il pourrait être possible de toucher une subvention via les amendes de police.

### **Adressage**

Le projet d'adressage réalisé par les services du département en fonction des noms et tracés fournis est présenté. Quelques erreurs sont relevées et devront être corrigées. Ensuite, une consultation publique sera organisée.

### **Devis porte stade**

Monsieur le Maire indique que la porte du stade a été très fortement dégradée et doit être changée. L'assurance devrait prendre en charge un remplacement à l'identique. Un devis d'un montant d'environ 1 900 € a été établi. Il est également envisagé d'installer à la place une porte renforcée qui coûterait plus cher mais présenterait un risque moindre d'être à nouveau endommagée à l'avenir.

### **Monument aux morts**

Monsieur le Maire fait part de deux devis pour restaurer la statue. Un premier est de 17 451 € et un second de 12 692 € (ou bien 10 630 € si l'on exclut la restauration de la main fortement endommagée). Un devis supplémentaire de 7 424 € est proposé pour restaurer la grille. Il devrait être possible d'obtenir des subventions du département au titre de la restauration du patrimoine.

### **France Services**

Monsieur le Maire signale qu'une permanence de France Services, qui est installée dans les locaux de la CCQB à Gourdon, aura lieu le mardi 4 octobre de 9 h 30 à 12 h. Il faudrait en informer la population.

### **Étude habitat**

Monsieur le Maire fait part d'une enquête réalisée par un bureau d'étude sur l'amélioration de l'habitat. Il y a deux questionnaires à remplir : un réservé aux élus et un pour la population.

### **Travaux en cours**

Une date est fixée pour avancer sur l'installation des panneaux d'affichage et du coffret électrique sur la place.

### **Visite de M. Vayssouze**

Monsieur le Maire indique aux élus que M. Vayssouze, président de l'Association des Maires du Lot, viendra les rencontrer à la mairie de la commune.

## **Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 3 novembre.

## **Dépôts sauvages**

Ludovic Geay signale qu'il y a toujours des dépôts sauvages d'ordures au pied de conteneurs, notamment à Fontbonne. Il faudrait faire quelque chose.

Diverses possibilités et projets en cours à ce sujet sont évoqués.

La séance est close à 23 h 09.

Annexes :

Rapport d'activités du SYDED 2021 .....	9
Convention bassin versant du Tournefeuille .....	93
Avis du comptable public pour adopter le référentiel M57 .....	97

# 2021 Rapport d'activités



- DÉCHETS
- ÉNERGIES RENOUVELABLES
- EAU POTABLE
- ASSAINISSEMENT
- EAUX NATURELLES

---

# TABLE DES MATIÈRES

<i>Édito 2021</i> .....	3
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>4</b>
<i>2021 en images et en chiffres</i> .....	4
<i>Une structure publique pour l'environnement</i> .....	6
<i>Solidarité financière</i> .....	9
<i>Responsabilité sociétale</i> .....	10
<b>TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS</b> .....	<b>15</b>
<i>Tous acteurs de nos déchets</i> .....	16
<i>Gestion des déchets lotois</i> .....	22
<i>Coopération interdépartementale</i> .....	29
<i>Bilan financier</i> .....	30
<b>DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES</b> .....	<b>33</b>
<i>Les réseaux de chaleur au bois</i> .....	34
<i>Bilan financier</i> .....	37
<b>CYCLE DE L'EAU</b> .....	<b>39</b>
<i>Un service mutualisé</i> .....	40
<i>L'accompagnement à l'exploitation et à la gestion du service</i> .....	41
<i>L'accompagnement des projets</i> .....	42
<i>La production d'eau potable</i> .....	43
<i>L'accompagnement à l'assainissement non collectif</i> .....	44
<i>Le traitement des boues</i> .....	45
<i>Les eaux naturelles</i> .....	46
<i>Bilan financier</i> .....	49
 <i>Lexique</i> .....	 51

## ANNEXES

*Disponibles en ligne sur notre site [syded-lot.fr](http://syded-lot.fr)  
à la rubrique "Documents > Rapports d'activités"*

La **population DGF** (incluant les résidences secondaires) sert de base de calcul pour les tarifs appliqués par le Syded, soit 209 022 habitants (2020)  
La **population municipale INSEE 2021 du territoire Syded (180 398)** sert de base de calcul pour les ratios à l'habitant.  
Les ratios à l'habitant sont arrondis à l'entier le plus proche.



# ÉDITO 2021

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, 2021 a permis de retrouver un fonctionnement plus habituel pour l'ensemble de nos activités. Néanmoins, cette année restera marquée par la fermeture de notre centre de tri de Figeac. Après 17 années d'activité, le process s'est définitivement arrêté le 31 décembre 2021. Fidèles à nos valeurs, nous avons accompagné individuellement les agents concernés dont certains poursuivent leur activité sur l'usine de tri de Saint-Jean-Lagineste.

Si la crise sanitaire semble derrière nous, ses conséquences économiques sont bien visibles, avec notamment des hausses importantes du coût des énergies nécessaires à nos missions de service public pour l'environnement. La question budgétaire fait d'ailleurs partie des sujets majeurs sur lesquels nous travaillons avec l'ensemble des élus. Les perspectives nous imposent d'agir pour limiter les hausses de coût de nos activités. Nous savons d'ores et déjà que l'explosion de la TGAP, la volatilité du prix des énergies ou encore l'interdiction de l'épandage font peser une charge importante sur le Syded du Lot.

Sur l'activité déchet, notre levier réside dans la baisse des quantités produites, notamment sur les déchets enfouis ou incinérés, ceux qui coûtent le plus cher : ordures ménagères résiduelles, refus de tri, encombrants non valorisables en déchèterie. Nos efforts pour favoriser une économie circulaire sur le territoire et inciter à la réduction de déchets doivent se poursuivre. Sur ce dernier point, un outil efficace a fait ses preuves sur de nombreux territoires en France : la mise en place d'une tarification incitative qui revient à appliquer le principe du "pollueur-payeur". Les collectivités en charge de la collecte poursuivent les études et se positionneront prochainement sur la question.

Cette année, nous avons été fortement sollicités par les élus locaux sur le développement des réseaux de chaleur au bois. Cette chaleur renouvelable prend tout son sens dans un contexte économique mondial incertain. C'est un formidable outil pour tendre vers une indépendance énergétique. Nous avons d'ailleurs réalisé un schéma prospectif "Chaleur renouvelable 2030" qui trace les orientations techniques et économiques pour renforcer cette activité sur la prochaine décennie.

Sur le cycle de l'eau, nous restons en accompagnement de nos collectivités adhérentes, que ce soit sur l'eau potable, l'assainissement ou les eaux naturelles. Nous sommes particulièrement préoccupés par le traitement des boues dont l'épandage est toujours suspendu alors que c'est la solution la plus vertueuse sur le plan environnemental, avec un coût maîtrisé.

Je remercie l'ensemble des élus et des services pour leur précieux travail au quotidien, au service de l'environnement et des Lotois.

**Stéphane MAGOT**  
Président du Syded du Lot



# 2021



Nouvel espace réemploi à Capdenac-Gare



Mise en service du traitement par UV à Fontpolémie

JANVIER

MAI

JUIN

JUILLET

Réalisation d'un MODECOM (caractérisation des OMR)



3 nouvelles baignades suivies par inf'eau loisirs



+5 kg

d'emballages et papiers recyclés

DÉCHETS

150 227 t

de déchets prises en charge

33 kg

de biodéchets compostés par habitant

BOIS ÉNERGIE

1 400

bâtiments bénéficiaires de la chaleur renouvelable

15

réseaux de chaleur au bois

32,4 M€

budget de fonctionnement

284

emplois

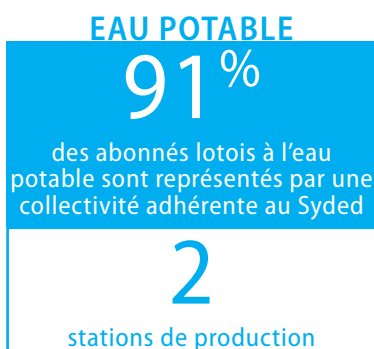
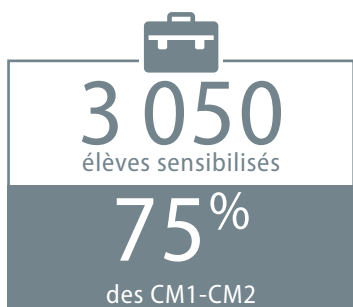


# EN IMAGES ET EN CHIFFRES



SEPTEMBRE

DÉCEMBRE



# UNE STRUCTURE PUBLIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Né de la volonté des élus locaux pour traiter la question des déchets à l'échelle départementale dès 1996, le Syded a rassemblé l'ensemble des collectivités du département pour mutualiser les moyens et en faire un territoire avant-gardiste et solidaire sur la gestion des déchets. En plus de cette compétence historique, le Syded s'est progressivement vu confier d'autres activités, toujours au service de l'environnement.

---

## 5 COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES POUR LE LOT

- DÉCHETS
- ÉNERGIES RENOUVELABLES
- ASSAINISSEMENT
- EAU POTABLE
- EAUX NATURELLES

---

## UN SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL DÉPARTEMENTAL

Le Syded est un syndicat mixte ouvert et à la carte. Chaque collectivité peut choisir d'y adhérer pour une ou plusieurs compétences. Ainsi, le Syded se voit confier la réalisation de missions de service public dans ses 5 domaines d'intervention. Pour répondre à cette ambition, sa structure juridique en EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) lui confère un fonctionnement proche de celui d'une entreprise : comptabilité, personnel de droit privé, recherche de productivité, ventes de matériaux, d'énergie et aussi de prestations.

Comme toute structure publique, le Syded est dirigé par des élus locaux qui représentent chaque collectivité adhérente ainsi que le Département du Lot. Ces élus sont rassemblés au sein d'un Comité syndical qui vote les décisions en assemblée délibérante.

Les agents du Syded, organisés en différents services et sites sur le département sont chargés de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

### ⊕ 5 NOUVEAUX ADHÉRENTS

Sur l'ensemble des 5 compétences, le Syded compte 205 adhérents\* regroupant une grande majorité de la population lotoise. En 2021, 5 nouvelles adhésions ont été enregistrées :

- Le Syndicat Mixte des eaux du Causse de Martel et de la vallée de la Dordogne pour la compétence eau potable
- Les communes de Lacapelle-Marival et Cuzac pour le traitement des boues (déjà adhérentes sur l'assainissement collectif)
- Les communes de Creysse et Lacave pour la compétence eaux naturelles

\* Certaines collectivités adhèrent à plusieurs compétences

## ➤ 1 président et 9 vice-présidents

Depuis octobre 2020, Stéphane Magot est le président du Syded du Lot. Il est entouré par 9 vice-présidents



Stéphane Magot  
Président



Serge Bladinières  
Premier Vice-président  
Assainissement



Vincent Labarthe  
Valorisation des déchets



Catherine Marlas  
Management  
environnemental



### ➕ GÉRARD MIQUEL, PRÉSIDENT D'HONNEUR

Après avoir fondé et longtemps présidé le Syded du Lot, Gérard Miquel avait décidé de passer la main en 2020.

En 2021, les membres du comité syndical l'ont nommé président d'honneur du Syded en reconnaissance du formidable travail qu'il a effectué pendant plus de 25 ans au service de l'environnement en développant le Syded du Lot.



José Tillou  
Bois-énergie



Christian Delrieu  
Coopération  
interdépartementale



Guillaume Baldy  
Économie circulaire



Agnès Simon-Picquet  
Communication



Vincent Bouillaguet  
Finances et  
affaires générales



Romuald Molinié  
Eau potable

## ➤ Mutualisé à la bonne échelle

« L'Union fait la force », surtout dans un territoire rural et dispersé comme celui du Syded. La mise en commun des moyens (centres de tri, déchèteries, réseaux de chaleur...) permet de gagner en efficacité tout en maîtrisant les coûts. Cette idée de mutualisation se retrouve aussi dans la volonté de partager des connaissances et des

savoir-faire pour développer une expertise de territoire (ingénierie, communication...). Le regroupement à l'échelle départementale apparaît comme une évidence pour agir dans l'intérêt général afin de faire face aux enjeux environnementaux et aux incidences financières qui en découlent.

## ➤ Solidaire des territoires

Une des raisons d'exister du Syded est le principe de solidarité entre les adhérents. L'offre de services est identique sur tout le territoire, pour tous les Lotois. Chacun trie les déchets avec les mêmes consignes, se rend dans la déchèterie de son choix et paie son énergie du réseau de chaleur au bois au même prix.

Chaque collectivité dispose de moyens mutualisés. Le Syded applique la péréquation des coûts à l'ensemble de ses activités : les tarifs sont identiques sur l'ensemble du territoire, quelle que soit la taille de la collectivité ou sa situation géographique. Ce principe garantit une cohésion et une solidarité départementale.

## ➤ Géré à 100 % par le service public

Le Syded dispose de ses propres moyens humains et matériels pour assurer la gestion du service public qui lui est confiée. Alors que certaines collectivités font le choix de déléguer à des groupes privés la gestion de leurs équipements et services, le Syded a fait le choix d'une plus grande autonomie en renforçant ses propres moyens.

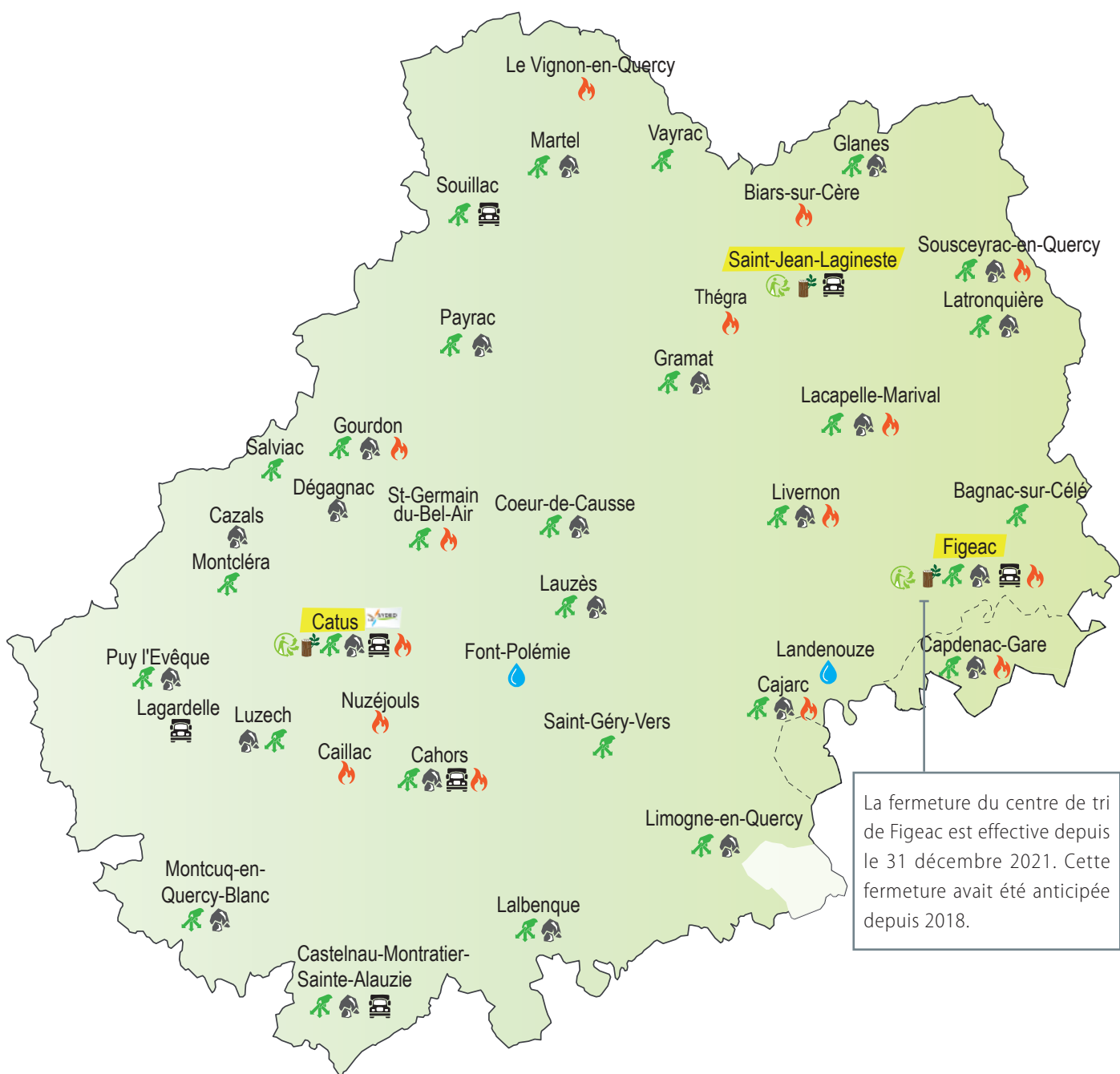
Certaines activités de traitement de déchets sont sous-traitées, car il n'existe pas d'installation sur le territoire (valorisation énergétique, stockage...). Ce fonctionnement en régie présente l'avantage de favoriser l'emploi local sur tous les secteurs du département, avec une grande diversité de métiers et de niveaux de qualification.

## ➤ Garant de la maîtrise des coûts

La préservation de l'environnement a un coût. La mutualisation, la gestion interne et le principe de solidarité permettent de maîtriser les dépenses et d'améliorer les recettes. Les activités du Syded sont de plus en plus exposées aux augmentations de taxes, aux diminu-

tions des subventions ainsi qu'à la fluctuation des marchés (revente des matériaux). Le champ d'action départemental permettra de limiter les inévitables hausses de coût dans les années à venir.

# UN PARC D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS



## ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri
- 29 déchèteries
- 3 plateformes de compostage et de valorisation du bois
- 7 quais de transfert
- 24 ISDI ou assimilés (gravats)
- 15 réseaux de chaleur au bois
- 2 unités de production d'eau potable

## ÉQUIPEMENTS MOBILES

- 4 tracteurs routiers et 5 semi-remorques
- 21 camions polybennes
- 9 remorques poids lourds dont une porte engins
- 40 engins (manutention, excavation, chargement, compactage)
- 5 broyeurs et 2 cribles routiers
- 59 véhicules légers
- 300 bennes

## ➕ GESTION INDUSTRIELLE ET SERVICE PUBLIC

Le Syded gère la totalité de son activité en régie. Cela signifie qu'il construit et exploite l'ensemble de ses sites industriels, chose rare pour une collectivité publique. Ce fonctionnement permet de maîtriser les activités grâce aux compétences et ressources internes. Cela garantit aussi une activité économique pour le territoire, créatrice de valeur et d'emplois.

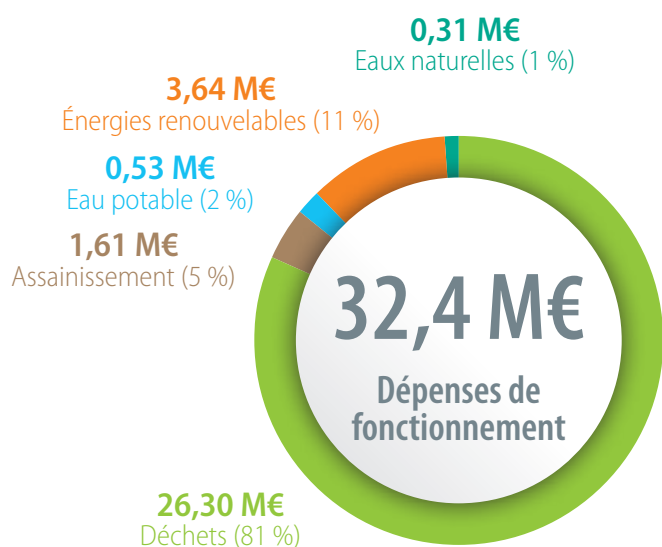
# SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Le Syded dispose de 5 budgets distincts, un pour chaque domaine d'activité : Déchets, Énergies renouvelables, Assainissement, Eau potable, Eaux naturelles. Avec 5 domaines de compétences regroupés sous une seule entité, toute la structure est mutualisée (direction, services supports...).

## ⊕ LE PRINCIPE DE SÉPARATION DES BUDGETS

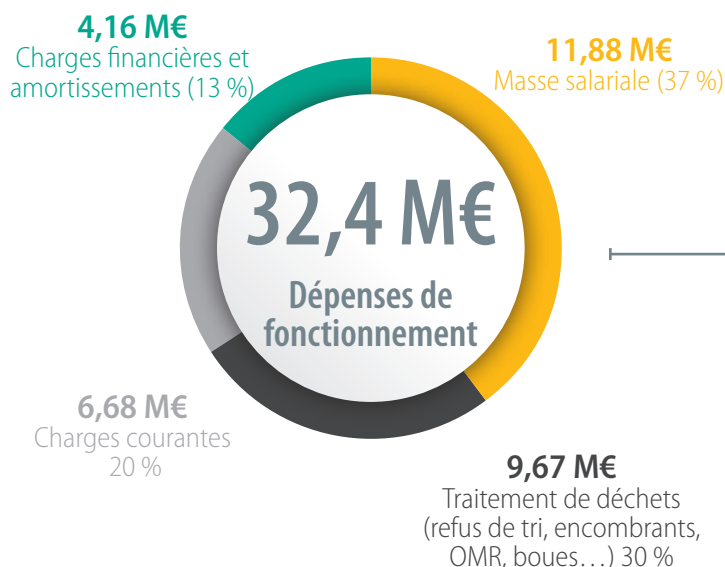
La solidarité financière s'applique aux adhérents et aux Lotois avec le principe d'un tarif unique pour un même service. En revanche, les budgets des activités sont indépendants, ce qui signifie que la solidarité financière ne s'applique pas entre les compétences du Syded. Chacune possède son propre budget et doit parvenir à l'équilibre financier.

## ➤ L'activité « déchets » prédominante



L'activité historique du Syded, le tri et le traitement des déchets, représente plus de 80 % du budget global. Le budget de fonctionnement ci-dessous correspond à l'ensemble des dépenses des 5 budgets distincts. Un budget par compétence est présenté dans les chapitres correspondants.

## ➤ La masse salariale, premier poste de dépense



Le Syded a fait le choix d'effectuer en régie l'ensemble de ses missions de service public. La volonté de favoriser l'emploi sur le territoire se traduit dans la ventilation des dépenses avec les charges de personnel qui représentent plus du tiers des dépenses.

Les opérations de traitement de déchets, notamment à l'extérieur du territoire, représentent aussi un poste de dépenses important qui a augmenté de 25 % en deux ans, principalement du fait de la hausse de la TGAP et de l'interdiction de l'épandage des boues depuis la crise sanitaire.

# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

L'humain et l'environnement ont toujours été au cœur des préoccupations du Syded. La structure est engagée dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) depuis plusieurs années et se positionne comme un acteur économique, social et environnemental du territoire.

## L'ENGAGEMENT SOCIAL

### ➤ Inclure l'humain au cœur des actions

Le personnel et ses compétences représentent la véritable richesse de la structure qui mise sur les formations et les évolutions internes comme sources de développement. Des actions à destination des publics éloignés de l'emploi ont eu lieu en 2021, notamment dans le cadre de la participation du Syded au club des entreprises inclusives du Lot.

#### COMPOSITION DE L'EFFECTIF

##### Activité bois-énergie

11 agents / 4 % de l'effectif

##### Activité cycle de l'eau

24 agents / 8 % de l'effectif

##### Services supports

53 agents / 19 % de l'effectif

##### Activité déchets

196 agents / 69 % de l'effectif



Effectif moyen 2021 :

**284** ETP  
dont 33 intérimaires

**50**  
métiers

1 emploi pour  
**635**  
habitants

#### 1 JEUNE 1 SOLUTION

Le 23 mars, le Syded a accueilli une dizaine de jeunes lotois en recherche d'une formation ou d'un emploi pour une présentation des métiers et une visite des installations.



Visite de jeunes lotois via l'opération "1 jeune, 1 solution"

#### DUODAY : FAIRE DÉCOUVRIR NOS MÉTIERS

Le Syded a participé à l'opération Duoday organisée par l'association ALGEEI, en partenariat avec le secrétariat d'État en charge des personnes handicapées. Pour cette édition, une dizaine d'offres de duo étaient proposées sur différentes activités. Un duo a pu être formé le temps d'une journée entre un agent du Syded et une personne en situation de handicap qui a découvert le métier de la sensibilisation du public. Le Syded s'engagera à nouveau dans la démarche en 2022 avec l'objectif de former davantage de duos.



## ⊕ L'ACCOMPAGNEMENT À LA FERMETURE DU CENTRE DE TRI DE FIGEAC

Après 17 années d'activité et 100 000 tonnes d'emballages et papiers triés, le centre de tri de Figeac a définitivement fermé ses portes le 31 décembre 2021. Cette fermeture avait pu être anticipée depuis fin 2018 lorsque le SYDOM Aveyron avait annoncé la reconstruction de son centre de tri à Millau, entraînant la fin des apports d'emballages à Figeac à l'horizon 2022.

Ainsi, le Syded a fait réaliser une étude de reconversion qui n'a malheureusement pas permis de trouver une structure capable de reprendre l'équipement pour développer une activité qui aurait proposé des postes aux agents sur place. En 2021, quatre d'entre eux ont accepté une mutation au centre de tri de Saint-Jean-Lagineste, rejoignant les 5 agents déjà mutés en 2020 pour anticiper cette fermeture.

Fidèle à ses valeurs, le Syded a accompagné individuellement les agents qui ont fait le choix de ne pas poursuivre leur activité. Il s'est mobilisé auprès des élus locaux et des services de Pôle Emploi pour faciliter l'accès à des postes vacants.

La Direction des Ressources humaines a réalisé un total de 46 entretiens individuels pour accompagner l'ensemble des salariés concernés par cet arrêt d'activité.

## ➤ Garantir l'égalité des chances

Le Syded mène des actions en faveur de ses agents pour faciliter leur emploi, quelle que soit leur situation. Cette démarche se traduit par des efforts constants : recherche de reclassement ou d'aménagement pour adapter le poste de travail pour ceux dont l'état de santé le nécessite, prise en compte de la pénibilité, incitation à la mobilité interne avec une priorité donnée aux agents Syded pour pourvoir les postes vacants.

**6,5 %**

de l'effectif soit 17 agents en situation de handicap\*

### EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Syded respecte l'obligation fixée à 6 % de l'effectif total concernant l'emploi d'agents en situation de handicap qui correspond à 14 personnes. Ce pourcentage ne comprend pas les prestations effectuées par des ESAT.

\* Effectif moyen annuel

**93/100**

### ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

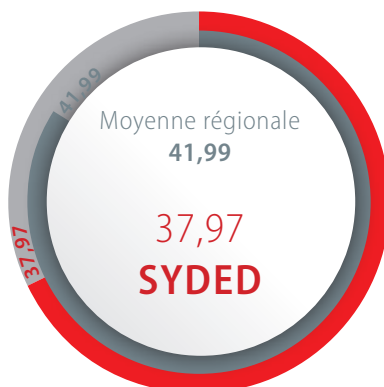
En 2021, le Syded a obtenu la note de 93/100 pour l'indicateur "égalité professionnelle femme/homme". Pour plus de représentativité, cet index intègre tous les agents du Syded, y compris les fonctionnaires.

## ➤ Garantir la santé et la sécurité des agents

Les risques sont omniprésents sur les différentes activités du Syded : accidents de la route, répétitivité et TMS (Trouble Musculo Squelettique) sur les chaînes de tri, manutentions de charges, manipulation de produits dangereux. L'évaluation des risques professionnels est mise à jour annuellement et retranscrite dans le Document Unique d'Évaluation de Risques Professionnels (DUERP). Un plan d'actions est associé afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents. En 2021, les indicateurs de l'accidentologie ont légèrement augmenté par rapport à 2020 mais restent inférieurs aux valeurs régionales du secteur d'activité (371ZF).

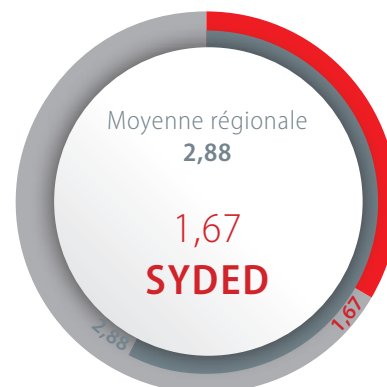
### TAUX DE FRÉQUENCE

Rapport entre le nombre d'accident avec au moins 1j d'incapacité et le nombre d'heures d'exposition au risque



### TAUX DE GRAVITÉ

Rapport entre le nombre de jours perdus + jours d'incapacité et le nombre d'heures d'exposition au risque



## ⊕ LA DÉMARCHE SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

En 2021, une vaste démarche interne et transversale de prévention des RPS (Risques psychosociaux) a été lancée et vient plus largement répondre à la volonté d'amélioration de la qualité de vie au travail. Les Risques Psychosociaux sont le premier motif d'arrêt de travail depuis 2020. Après un diagnostic et des groupes de discussion participatifs, un plan d'action a été validé par un comité de pilotage (Comité Social et Économique, CSSCT, direction générale, direction RH, CSSCT, délégués syndicaux et psychologue de la Médecine du travail). Une quarantaine d'actions seront déployées en 2022-2023.

## ➤ Former les agents

Pour assurer de bonnes conditions de travail, le Syded conduit un plan de formation ambitieux, notamment sur l'aspect sécurité.

### 1 FORMATION SUR 3 EST RÉALISÉE EN INTERNE

Pour proposer des formations parfaitement adaptées à ses activités dans un budget maîtrisé, le Syded a développé les formations en interne. 6 agents ont été accompagnés pour être formateurs en interne et proposent un total de 13 formations (manipulation des extincteurs, gestes et postures, reconnaissance des déchets amiantés...).

145 000 €  
de budget

179  
agents formés

1 966 h  
de formation

## L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

### ➤ Maîtriser l'impact environnemental

Par leur nature, les activités du Syded sont très contrôlées et suivies. 7 contrôles DREAL ont eu lieu en 2021 principalement sur les rejets atmosphériques des réseaux de chaleur au bois et la sortie de statut de déchets des emballages en bois (palettes et caquettes). Aucune remarque n'a été effectuée, confirmant la bonne maîtrise environnementale de ces activités.

En 2021, deux incidents ont nécessité l'appel des secours extérieurs. Un feu de véhicule d'usager sur la déchèterie de Cajarc et la découverte d'une bombe factice au centre de tri de Figeac. Ce dernier incident a mobilisé des équipes de démineurs venues de Toulouse et l'évacuation des bâtiments situés à proximité.



Une bombe factice découverte sur le tapis de tri de Figeac par un agent le 19 octobre.

### ⊕ LA MAÎTRISE DU RISQUE INCENDIE

Comme la plupart des centres de tri en France, le Syded est impacté par les départs d'incendie dans ses centres de tri.

9 départs de feu ont eu lieu en 2021, principalement au niveau des presses à paquet (métaux).

Ces départs sont causés par la présence de plus en plus importante d'emballages contenant de l'hydroxyde d'azote ou de piles au lithium qui ne supportent pas la compression. Grâce à la bonne maîtrise de ce risque par les agents, aucune conséquence matérielle ou environnementale n'est à déplorer.



Départ d'incendie dans la presse à paquet du centre de tri de Catus



## ➤ Préserver les énergies

Le Syded s'efforce d'être vertueux vis-à-vis des consommations énergétiques de ses équipements fixes et mobiles.

### LA PRODUCTION DE CHALEUR AUTONOME

Les 4 principaux sites (le siège social et les 3 bases de valorisation) sont équipés d'une chaudière bois dont le combustible est produit en interne. Le siège social est également équipé d'un système qui récupère la chaleur produite par les serveurs informatiques pour la distribuer dans le réseau de chauffage.

### RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

Un hangar de stockage du bois de Figeac est équipé de 634 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques qui permettent de produire de l'électricité, revendue à EDF. En 2021, 87 237 kwh ont été produits. Les sites les plus importants du Syded sont pourvus d'un système de production d'eau chaude solaire autonome.

### RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE GAZOLE

La flotte de véhicules légers comprend 4 véhicules électriques. Ils sont réservés en priorité pour tous les déplacements ne nécessitant pas de transports volumineux. En 2021, 100 000 km ont été parcourus grâce à ces véhicules, soit 4 500 l de gazole économisés et surtout près de 110 t de CO<sup>2</sup> évitées.

La flotte de poids lourds comprend 9 camions aux normes EURO VI avec boîte de vitesses robotisée, permettant de réduire la consommation de carburant.

## ➤ Démarche éco-exemplaire interne

Le devoir d'exemplarité a incité le Syded à mettre en place une démarche à destination de ses propres agents pour les sensibiliser à tous types d'actions vertueuses pour l'environnement : réduire la consommation de papier, trier et composter, limiter les consommations d'eau et d'électricité, favoriser le covoiturage, acheter durable. En 2021, plusieurs ateliers ont pu être organisés : fabrication de lessive maison, sensibilisation au compostage, quiz du tri...



Sensibilisation interne au compostage

### + TROIS ANS DE CERTIFICATION



QUALITÉ



SÉCURITÉ



ENVIRONNEMENT



Au mois de mars, l'organisme de certification indépendant TÜV Rheinland a effectué un dernier audit de suivi suite à l'obtention, en 2019, de la triple certification concernant la démarche d'amélioration continue, la place donnée à la santé et à la sécurité au travail, ainsi que la prise en compte de l'environnement dans l'ensemble des activités.

Cet audit de contrôle a confirmé le maintien des certifications. Depuis septembre 2021, la norme OHSAS 18001 ne fait plus partie des référentiels et n'existe plus. Le Syded se lancera donc dans un nouveau cycle de certification de 3 ans en 2022 pour les normes ISO 9001 et ISO 14001 tout en poursuivant ses actions en faveur de la santé et de la sécurité au travail.





# TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Depuis 1996, le Syded a pour mission de réduire et de valoriser les déchets ménagers du département.

**Objectif 1 :** Réduire la production de déchets à la source pour limiter leurs impacts environnementaux et économiques.

**Objectif 2 :** Valoriser au maximum les déchets, par tous les moyens.

**La mission de l'activité déchets s'appuie sur 5 axes :**

- > Sensibiliser et communiquer sur la réduction de déchets et les dispositifs existants comme le tri sélectif et le compostage.
- > Trier les déchets ménagers issus de la collecte sélective en vue de leur recyclage
- > Ramasser le verre déposé dans les conteneurs et l'envoyer vers la filière de recyclage
- > Gérer les 29 déchèteries qui permettent l'apport volontaire de déchets spécifiques
- > Traiter les ordures ménagères issues de la collecte



# TOUS ACTEURS DE NOS DÉCHETS

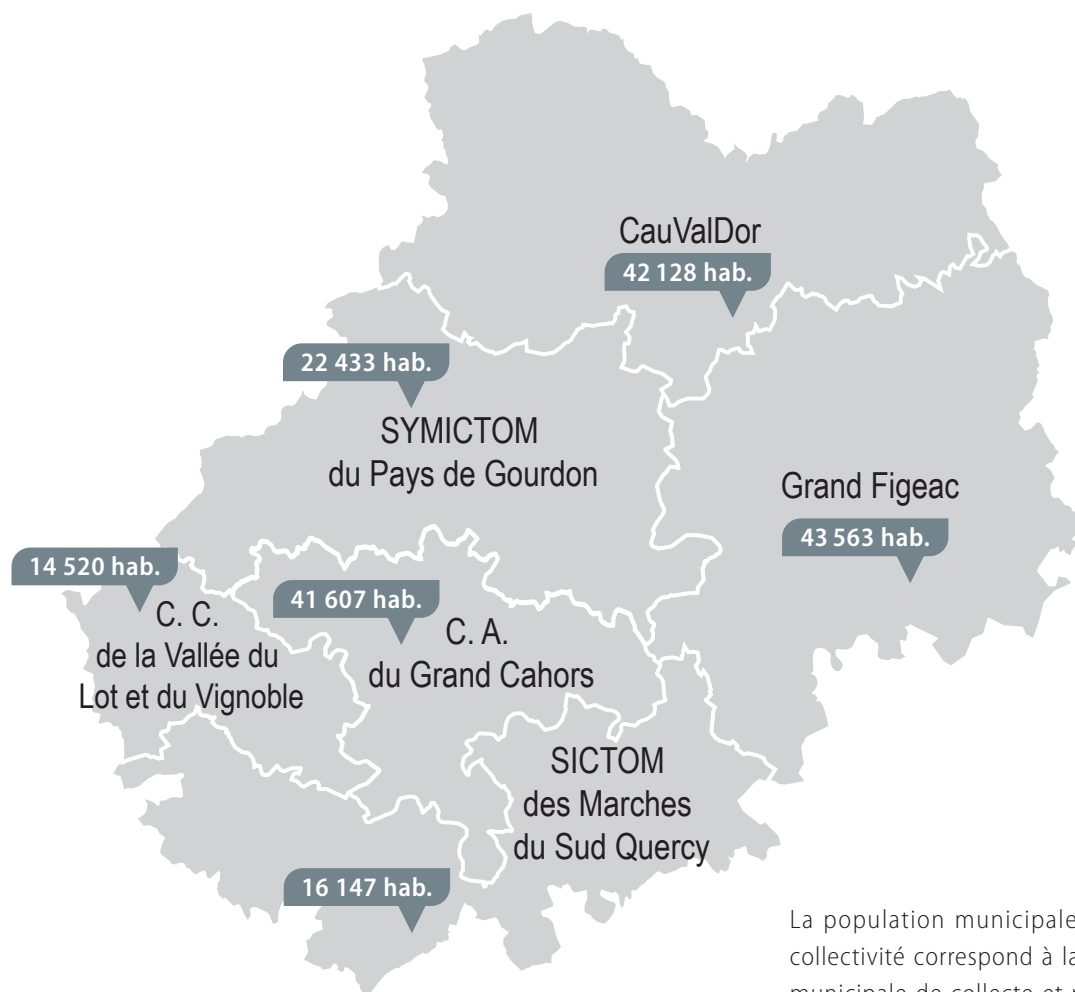
Les lois encadrant les activités liées aux déchets se densifient chaque année et les contraintes financières associées sont exponentielles. Au-delà de la valorisation maximale des déchets, le Syded agit avant tout pour une réduction drastique de leur production sur le territoire. Du geste citoyen au traitement final du déchet, une véritable chaîne d'acteurs se met en place pour assurer ce service public essentiel, garant de la salubrité et du respect de l'environnement.

## QUI FAIT QUOI DANS LE LOT ?

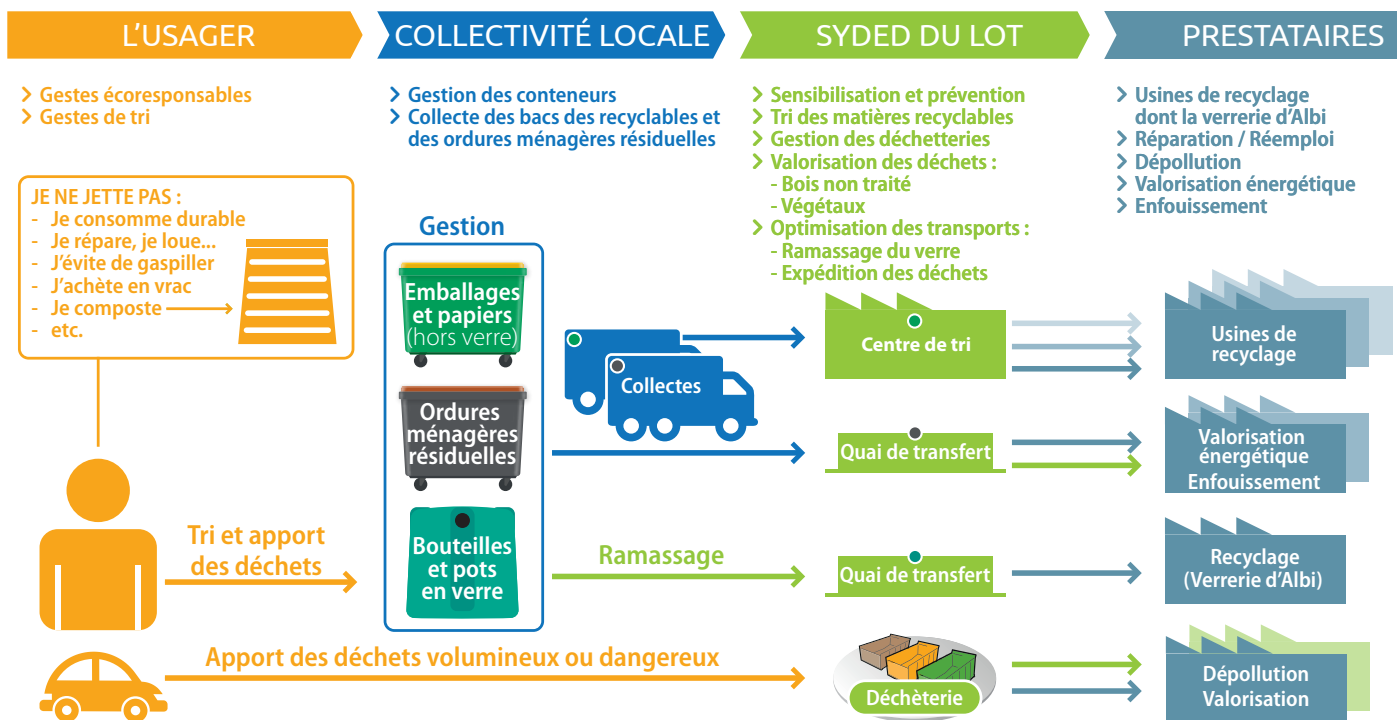
100 % des collectivités en charge de la collecte des déchets dans le Lot adhèrent au Syded pour la compétence « Déchets ». Cette confiance partagée permet de mettre en œuvre un véritable plan de prévention et de traitement des déchets à l'échelle départementale

afin de mutualiser et rationaliser les moyens déployés. Chaque collectivité joue son rôle, de la collecte au traitement final des déchets. L'utilisateur est au cœur du dispositif grâce à son geste de tri et son comportement citoyen.

### ➤ Les 6 collectivités adhérentes



La population municipale de chaque collectivité correspond à la population municipale de collecte et peut différer de la population administrative.



## OBJECTIF ZÉRO DÉCHET ENFOUI OU INCINÉRÉ

### ➤ Réalisation d'un MODECOM

La dernière analyse du contenu des ordures ménagères (MODECOM) réalisée par le Syded remontait à 2011. 10 ans après, il était nécessaire d'en refaire une pour mesurer l'efficacité des actions visant à réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire. Le bureau d'études INDDIGO a été mandaté pour la réalisation de ce MODECOM en mai 2021. 14 échantillons de 500 kg ont été prélevés sur des tournées de collectes représentatives du territoire. Les déchets ont ensuite été classés en plus de 50 catégories. Cette caractérisation des ordures ménagères résiduelles permet de connaître le potentiel de réduction et les axes de prévention et communication à développer.



### 80% D'INTRUS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

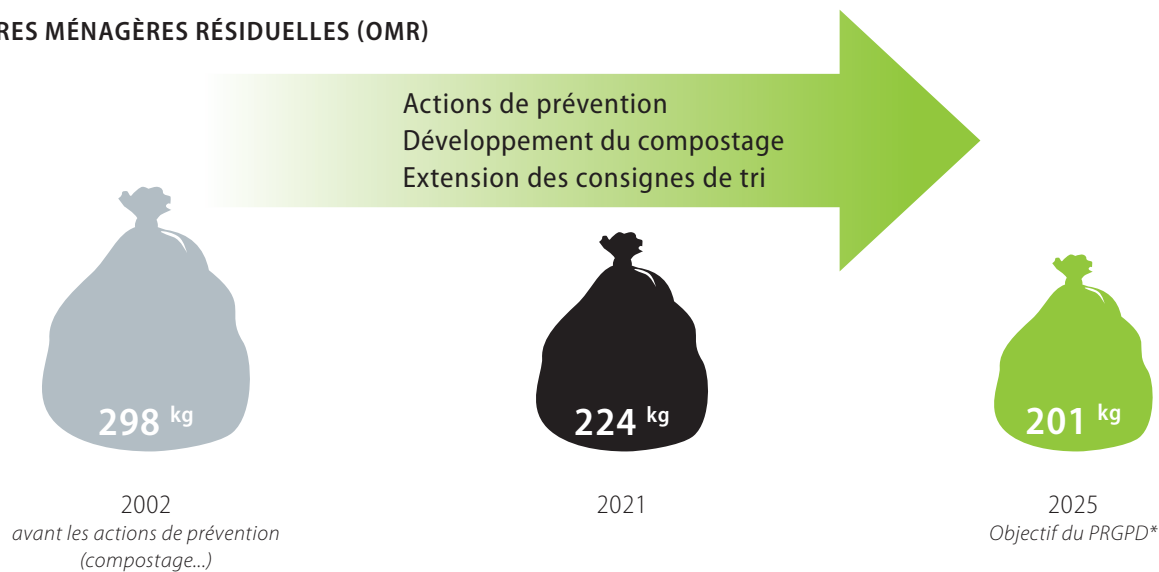
Si la quantité d'OMR a diminué entre 2011 et 2021 (- 8%), les proportions des différentes catégories de déchets restent similaires. Des efforts restent à poursuivre sur le tri des emballages et papiers ainsi que sur la séparation des biodéchets à la source.

Cette étude permet également d'établir un point zéro au lancement du CODEC et des réflexions sur la tarification incitative.



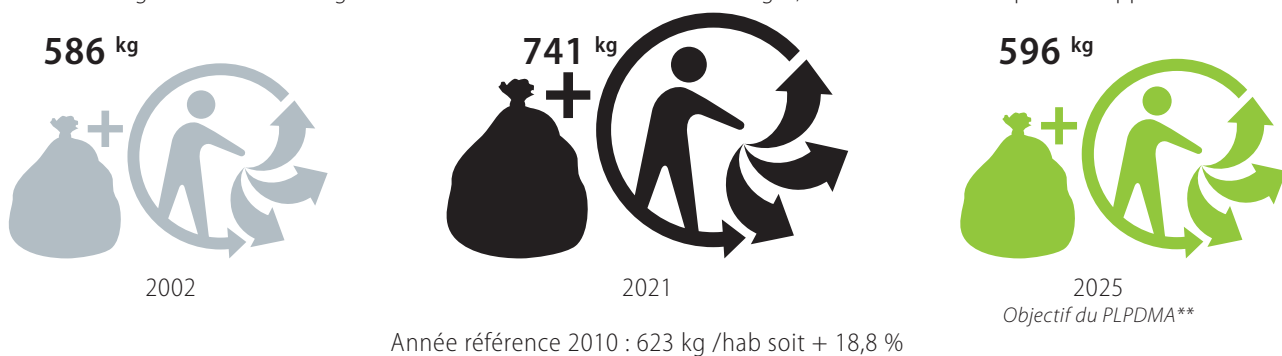
## ➤ Objectif réduction des déchets

### ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)



### DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Les Déchets Ménagers et Assimilés englobent l'ensemble des déchets des ménages, ceux collectés ainsi que ceux apportés en déchèterie.



Les DMA ont augmenté depuis 2019, période avant covid (+ 6%) et restent à un niveau élevé en comparaison d'autres collectivités notamment du fait des quantités importantes apportées en déchèterie.

\* PRGPD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de l'Occitanie élaboré en 2016.

\*\* PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés élaboré en 2019 par le Syded pour le compte des collectivités adhérentes.

## SENSIBILISER ET COMMUNIQUER

### ➤ Des agents et des référents environnement

Le Syded s'appuie sur une équipe de 7 animateurs de terrain qui sont chargés de toutes les actions visant à sensibiliser les Lotois aux bonnes pratiques en matière de tri sélectif, de réduction des déchets et d'écoresponsabilité. Ils interviennent sur tout le département auprès des particuliers, des établissements scolaires, des collectivités, des entreprises, des associations et travaillent main dans la main avec ces structures sur la gestion de leurs déchets. Ils animent le réseau des référents environnement en les accompagnant sur le terrain.

#### ➤ RENCONTRE DES NOUVEAUX RÉFÉRENTS ENVIRONNEMENT DES COMMUNES

Le Syded a réuni les référents environnement communaux en septembre 2021 pour un premier temps d'échange et d'information aux différentes missions. Après une matinée en salle, les référents ont visité le centre de tri et la plateforme de valorisation des végétaux. 4 rencontres géographiques ont eu lieu (2 à Catus, Thégra et Lacapelle-Marival).

## ➤ "Trier mieux" : la campagne de communication

En 2021, le Syded a mené une campagne de communication plurimédia avec l'objectif d'améliorer le geste de tri. Cette campagne se déclinait avec 7 visuels différents mettant en avant différentes catégories d'emballages et papiers à trier.



La diffusion a été assurée via la presse papier, le réseau d'affichage du Département et des collectivités ainsi que les outils du Syded du Lot (page Facebook, site web...)

## ➤ Le développement du compostage

### DANS CHAQUE FOYER

Dans le Lot, environ 50 000 foyers compostent dont plus de 25 000 grâce aux composteurs subventionnés et vendus par le Syded depuis 20 ans. En 2021, 1 177 composteurs ont été vendus à des particuliers (1 055 en 2020).



### DANS L'HABITAT COLLECTIF ET LES STRUCTURES

Des solutions de compostage collectif permettent aux habitants des bourgs et aux structures (écoles, locaux associatifs, restaurateurs...) de gérer les déchets de cuisine. En 2021, 35 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés par le Syded, en concertation avec les référents environnement des communes. Au total, ce sont 350 composteurs collectifs qui ont été installés depuis 2010.

## ➤ Des actions de prévention clés en main

Pour apporter un accompagnement adapté à chaque type de structure et d'équipement producteur de déchets, le Syded a mis en place des actions clés en main sous l'impulsion du programme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » : le gourmet bag, les labels tourisme 0 déchet et événement éco-responsable. La plupart de ces actions perdurent et sont consolidées dans le cadre du CODEC (Contrat d'Objectifs Déchet et Économie Circulaire) signé avec l'ADEME pour la période 2021-2023. L'année 2021 a encore été marquée par des incertitudes sur la tenue des manifestations. Les opérations seront pleinement relancées en 2022.

### + UNE VISITE VIRTUELLE POUR VALOTRI

Avec les difficultés pour organiser des visites pendant la crise sanitaire, le Syded a réalisé une visite virtuelle de Valotri, le centre de tri de Catus. Un prestataire local a été sélectionné pour réaliser ce projet qui permet de proposer une visite pédagogique à tous les usagers, sans se déplacer. Cette visite virtuelle a notamment permis de remédier à l'impossibilité d'accueillir les élèves pour la visite du centre de tri pendant plusieurs mois entre 2020 et 2021.

[valotri.syded-lot.fr](http://valotri.syded-lot.fr)





## ➤ Le jeune public comme clé du changement de comportement

Depuis plus de 20 ans, les animateurs du Syded parcourent les écoles afin de sensibiliser les élèves à la gestion des déchets, et plus récemment, au compostage, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, et au cycle de l'eau. Ces interventions font partie intégrante des programmes scolaires depuis 2010 et la signature d'un partenariat avec l'Inspection Académique du Lot.

Un travail collaboratif sur les outils et les contenus a lieu chaque année pour adapter au mieux ces animations scolaires.

3 050

élèves sensibilisés

75 %

des élèves de CM1-CM2 ont bénéficié d'une animation en 2021.

### + UNE MALLE PÉDAGOGIQUE POUR LES PLUS JEUNES

Fort du succès de ses animations scolaires pour le cycle 3, le Syded a été sollicité par l'Inspection Académique du Lot pour intervenir auprès des élèves des cycles I (Maternelles) et II (CP à CE2).

Un travail collaboratif a permis de réaliser une malle pédagogique avec des outils et contenus clés en main pour les enseignants. Après un test concluant sur deux écoles, cette malle sera déployée en 2022.



Un jeune élève s'essaye à un exercice de la malle pédagogique

## ÊTRE ACTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### + 1<sup>er</sup> TERRITOIRE D'OCCITANIE LABELLISÉ "TERRITOIRE ÉCONOMIE CIRCULAIRE"

Face aux enjeux environnementaux et à l'augmentation du coût de gestion des déchets, le Syded du Lot souhaite aller plus loin que les nombreuses actions de prévention menées depuis 25 ans. Déjà engagé dans une logique d'économie circulaire depuis plusieurs années, il a reçu, en septembre 2021 le label national « Territoire économie circulaire » remis par l'Ademe. C'est le premier territoire d'Occitanie à l'obtenir parmi la cinquantaine de lauréats en France. Cela engage encore un peu plus le territoire dans une politique d'économie circulaire, c'est-à-dire de rompre avec la logique « extraire, produire, consommer, jeter » en considérant que les déchets des uns peuvent devenir les ressources des autres et en intégrant l'ensemble des habitants et des acteurs économiques locaux.



## ➤ Le CODEC

Le Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire signé avec l'ADEME (2021-2023) comporte 16 actions majeures qui visent à développer l'économie circulaire sur le territoire. Il est évalué d'après 3 indicateurs de suivi à partir de l'année de référence 2019

Pour chaque année, un bilan est réalisé et présenté à l'ADEME qui verse un soutien financier dans le cadre de ce programme à hauteur de 270 000€ sur 3 ans (+ partie variable selon l'atteinte des objectifs).

**BAISSE DES DMA DE 3 %**  
Objectif 2023 : 680 kg / hab. / an

**BAISSE DES OMR DE 8 %**  
Objectif 2023 : 200 kg / hab. / an

**DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**  
Système de points selon les démarches engagées



## ➤ Développement du réemploi

Depuis 2015, le Syded a développé le réemploi sur ses déchèteries en lien avec des partenaires de l'économie sociale et solidaire. C'est un cercle vertueux qui offre une seconde vie à des objets en leur évitant de devenir un déchet et qui favorise de l'emploi solidaire et local.

### ⊕ UN NOUVEL ESPACE RÉEMPLOI

Un nouvel espace réemploi a été inauguré en janvier 2021 en partenariat avec l'association Regain. Il a été installé sur la déchèterie de Capdenac-Gare. C'est le premier équipement de ce type dans le secteur de Figeac.



## ➤ Les partenaires de l'économie sociale et solidaire

Un schéma territorial réalisé par le Département en 2011 avait identifié les acteurs de l'économie sociale et solidaire susceptibles d'être partenaires pour le développement du réemploi. Le Syded collabore avec 3 structures sur le département et reste attentif à l'essor de nouveaux partenaires potentiels.

1 500

objets détournés

soit 50 t de déchets évités.



EMMAÛS  
FRANCE  
FONDATEUR ABBÉ PIERRE

- Espace réemploi de Cahors (2015)
- Espace réemploi de Gourdon (2015)
- Espace réemploi de Puy-l'Évêque (2017)



- Espace réemploi de Martel (2015)
- Espace réemploi de Vayrac (2017)



- Espace réemploi de Capdenac-Gare (2021)

# GESTION DES DÉCHETS LOTOIS

## COMBIEN DE DÉCHETS SONT PRODUITS DANS LE LOT ?



Les volumes de déchets produits dans le Lot restent importants, ramenés à l'habitant, en raison de l'accueil des professionnels assimilés à des particuliers (véhicule < 3,5 t) sur les 29 déchèteries (moyenne Occitanie pour les déchèteries : 254 kg / hab.).

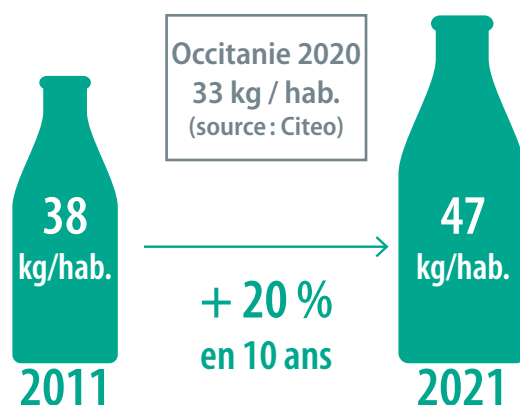
Le territoire du Syded est celui où l'on jette le moins d'OMR. C'est aussi celui dans lequel on trie le plus dans tout le grand sud-ouest (Occitanie et Nouvelle Aquitaine réunies)

Source comparative : Ordeco, données 2019.

\*Les ratios à l'habitant ont été arrondis pour faciliter la lecture

## LE VERRE, RECYCLABLE À L'INFINI

Le verre présente le gros avantage d'être recyclable à l'infini et à 100 %. Les emballages en verre collectés dans le Lot sont acheminés vers la Verrerie d'Albi dont la proximité géographique est un autre avantage majeur. Les Lotois sont d'ailleurs d'excellents trieurs de verre (1<sup>er</sup> département d'Occitanie). Ce geste est rendu plus simple par le maillage très important des conteneurs : près de 1 300 au total, soit 1 pour 139 habitants quand la moyenne nationale se situe à 1 pour 300 habitants.



**8 429 t**  
de verre recyclées

**4 215 €**  
reversés à la Ligue contre le cancer



Remise officielle du chèque au Dr Tricot, président de la Ligue contre le cancer du Lot

# LA NOUVELLE VIE DES EMBALLAGES ET PAPIERS

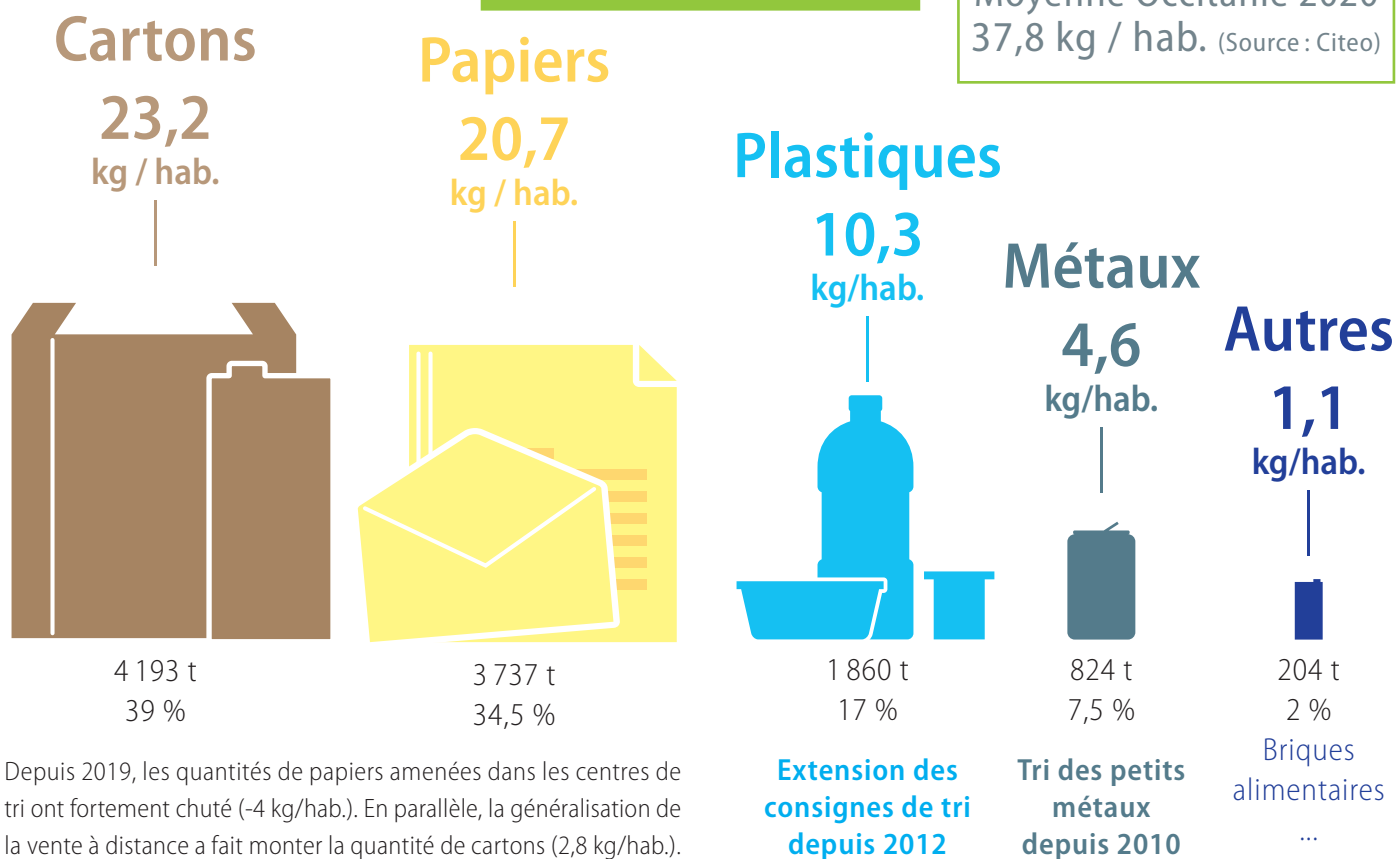


Stockage en "balle" des emballages triés avant leur expédition vers les usines de recyclage.

Issus des collectes sélectives de l'ensemble du département, les emballages et papiers sont triés sur les 3 centres de tri du Syded puis expédiés vers les usines de recyclage.

**10 818 t**  
d'emballages et papiers recyclés  
grâce aux Lotois

**60 kg / hab.**  
Moyenne Occitanie 2020  
37,8 kg / hab. (Source : Citeo)



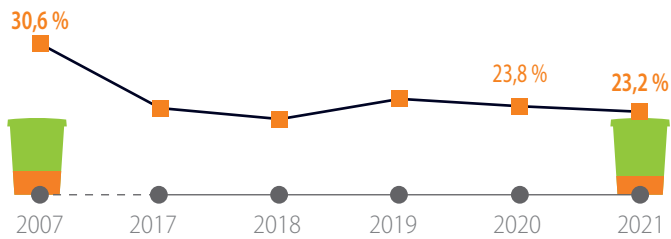
Depuis 2019, les quantités de papiers amenées dans les centres de tri ont fortement chuté (-4 kg/hab.). En parallèle, la généralisation de la vente à distance a fait monter la quantité de cartons (2,8 kg/hab.).

## LE LOT LEADER EN OCCITANIE ET NOUVELLE AQUITAINE

Le Lot est le territoire d'Occitanie où l'on jette le moins dans la poubelle noire (224 kg par habitant en 2021). C'est aussi le département qui présente la meilleure performance de tri des emballages et papiers de tout le grand sud-ouest (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine).

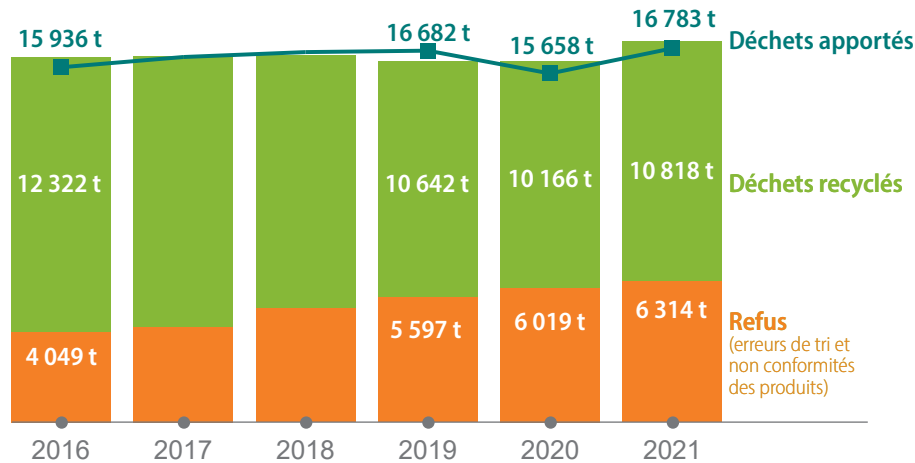
**107 kg / hab.**  
d'emballages (y compris verre) et papiers recyclés  
Moyenne Occitanie 2020  
70,8 kg / hab.

## ➤ Des progrès à réaliser sur la qualité des apports



Le taux de refus entrant a légèrement diminué. Il reste élevé mais témoigne des efforts réalisés par les Lotois et les collectivités de collecte. Il correspond aux erreurs de tri des usagers. Il est déterminé grâce à des caractérisations effectuées régulièrement dans les apports des camions de collecte. Les actions de prévention et de sensibilisation doivent permettre d'améliorer encore la qualité du tri par les usagers.

## ➤ Des quantités d'emballages et papiers en hausse



La reprise de l'activité économique de 2021 a engendré une augmentation des quantités d'emballages à trier. La différence entre le tonnage apporté et le tonnage triés s'explique par la présence d'un stock de 2020 qui a été trié en 2021.

➤ Voir annexe I : quantité de déchets apportés par les collectivités adhérentes en 2021.

## ➤ Les filières de recyclage



Les matériaux triés alimentent les filières de recyclage françaises ou européennes en privilégiant les usines situées à proximité. La proximité de l'Espagne par rapport au nord de la France ou la Belgique en fait une destination pertinente.

En 2021, Paprec est l'entreprise chargée de reprendre les matériaux triés puis de les expédier vers les usines de recyclage.



# BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE

L'activité de tri des emballages (y compris le verre) et papiers permet d'alimenter les filières de recyclage. Cette forme de valorisation permet d'une part d'économiser des matières premières, mais surtout d'économiser l'énergie nécessaire à leur extraction, transformation et transport.

## ➤ Sauvegarde de matières premières



≈ **29 829 tonnes de matières préservées**  
➔ 1,1 million de litres de pétrole, de gaz naturel, 143 391 arbres, du sable, des minerais...



≈ **144 millions de litres d'eau économisés**  
➔ Consommation annuelle d'une ville comme Pradines



≈ **10 180 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées**  
➔ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à une ville comme Gourdon



≈ **125 000 MWh économisés**  
➔ Consommation annuelle d'une ville réunissant Figeac et Saint-Céré.

## ➤ Fabrication de matières premières secondaires

**1 habitant**  
**1 année** = **107 kg**  
d'emballages recyclés



# LES DÉCHÈTERIES DE PROXIMITÉ

Le Lot est un des départements les mieux desservis en déchèteries avec 29 sites, soit une déchèterie pour 6 000 habitants (1 pour 10 000 habitants en Occitanie). Ce maillage important est nécessaire dans un territoire rural dispersé comme celui du Syded. Ce service public de proximité a permis de lutter efficacement contre les décharges sauvages, au bénéfice de notre environnement.

## ➤ Une fréquentation record pour 2021

La fréquentation en déchèterie a atteint un record avec plus de 400 000 passages sur l'année. La forte fréquentation des résidences secondaires et la dynamique du marché de l'immobilier se sont ainsi fait ressentir de manière significative.

➤ Voir annexe III : Fréquentation des déchèteries en 2021.

410 324

passages en déchèteries

+10 % vs 2019\*

## ➤ Une nouvelle signalétique pour améliorer le tri et réduire l'enfouissement

En 2021, une nouvelle signalétique a été implantée sur toutes les déchèteries afin d'améliorer l'information des usagers et inciter au geste de tri pour alimenter les 40 filières dédiées. La benne historiquement appelée "Encombrants" ou "tout-venant" a été remplacée par une benne "Autres". Cette décision marque la volonté du Syded de n'utiliser cette benne qu'en dernier exutoire, pour les déchets qui n'ont pas de filière dédiée. En 2022, de nouvelles filières seront également déployées pour poursuivre cet objectif (voir p. 31)

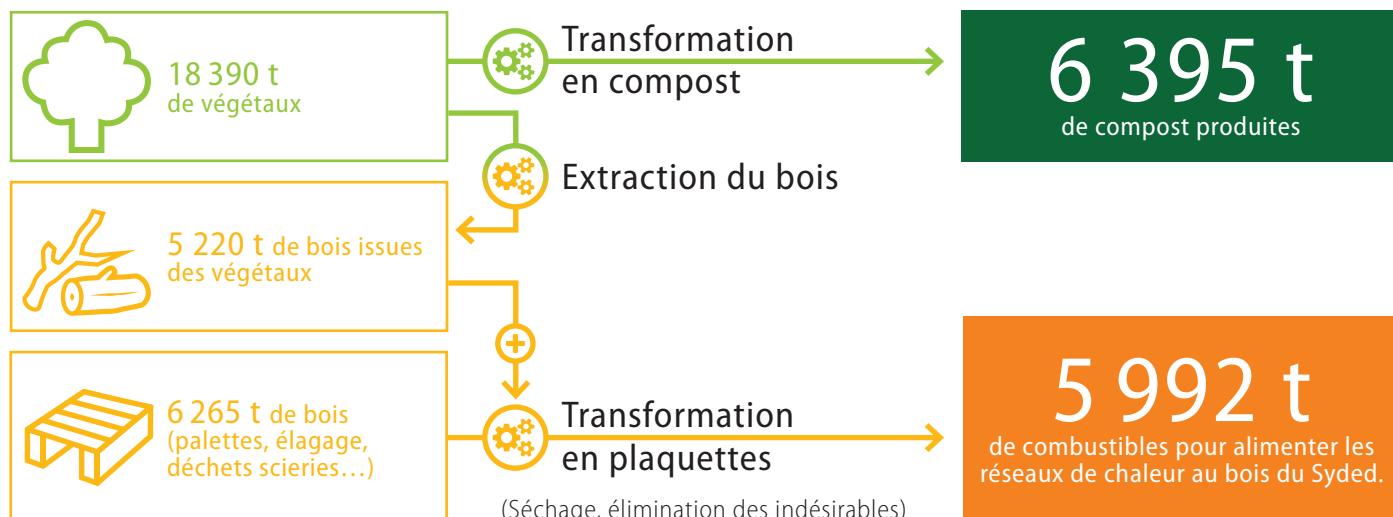


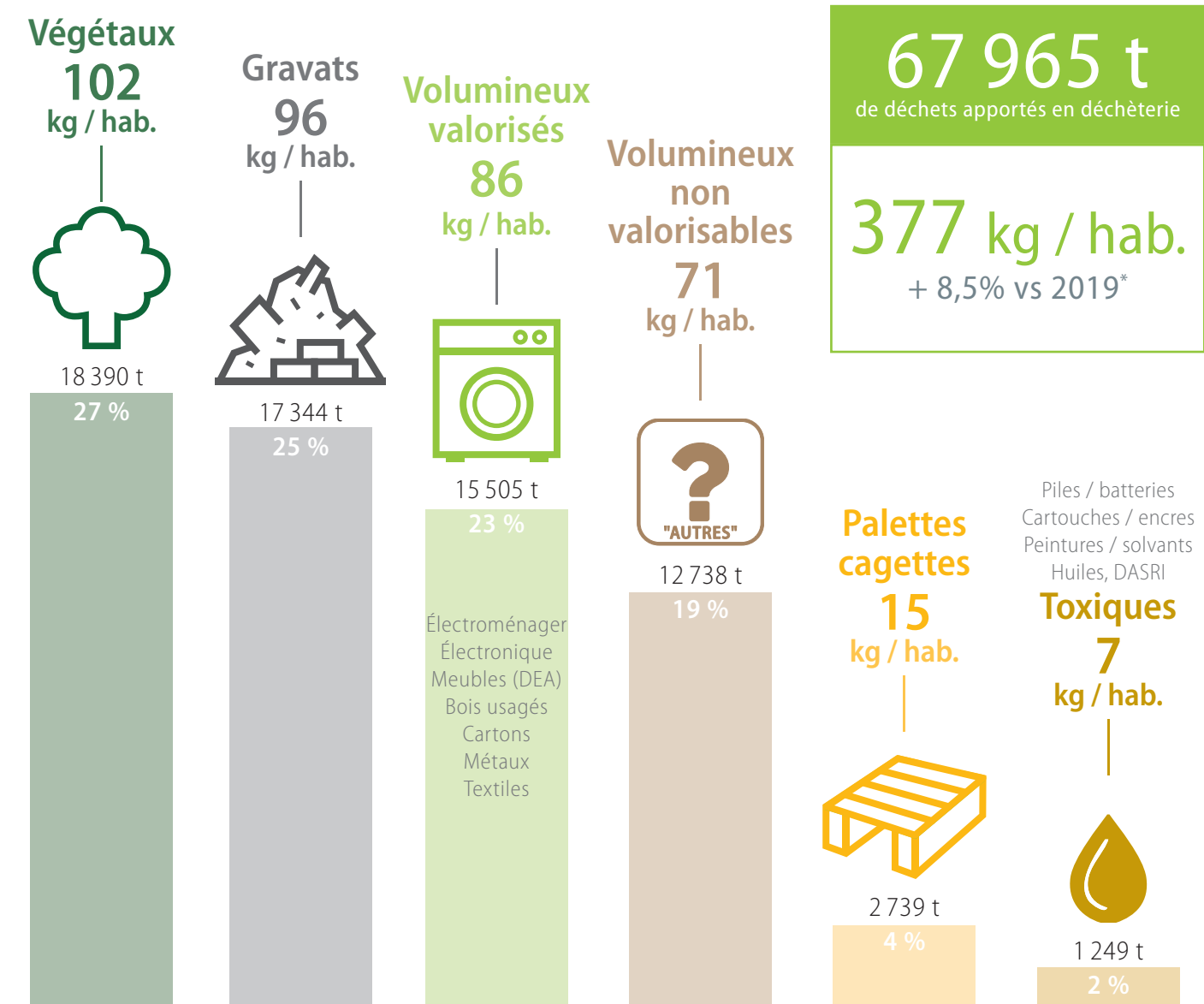
La nouvelle signalétique sur les déchèteries

## ➕ STABILISATION DES NON VALORISABLES

Malgré la forte hausse des apports en 2021 (+ 8,5 %, voir ci-contre), les efforts de communication et l'implication des agents en déchèteries ont permis de stabiliser les quantités de déchets non valorisables à enfouir de la benne "Autres".

## ➤ Valorisation interne du bois et des végétaux

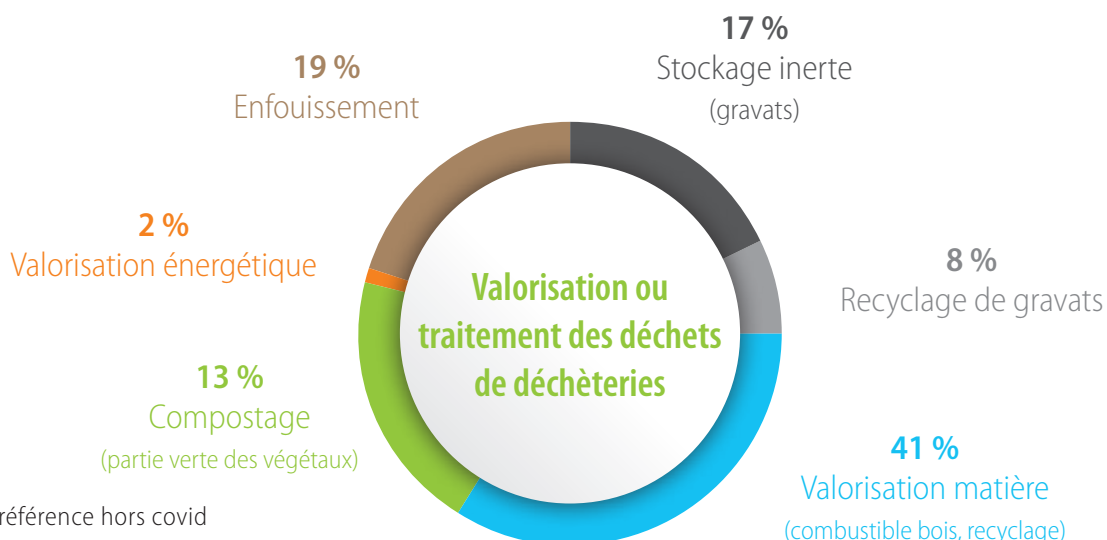




L'augmentation des quantités se mesure surtout sur les gravats (+ 10 % vs 2019) et les volumineux valorisés (+ 19 % vs 2019) témoignant d'une activité importante du marché de l'immobilier.

### ➤ Le départ vers des filières de valorisation

La déchèterie est le point de départ vers une quarantaine de filières de recyclage et de traitement. Chaque catégorie de déchet est prise en charge soit par le Syded, soit par un prestataire spécialisé. L'objectif est de valoriser au maximum ces matières pour neutraliser leur impact sur l'environnement (dépollution, traitements divers). ➤ Voir annexe III : Traitement des déchets et liste des repreneurs en déchèterie.

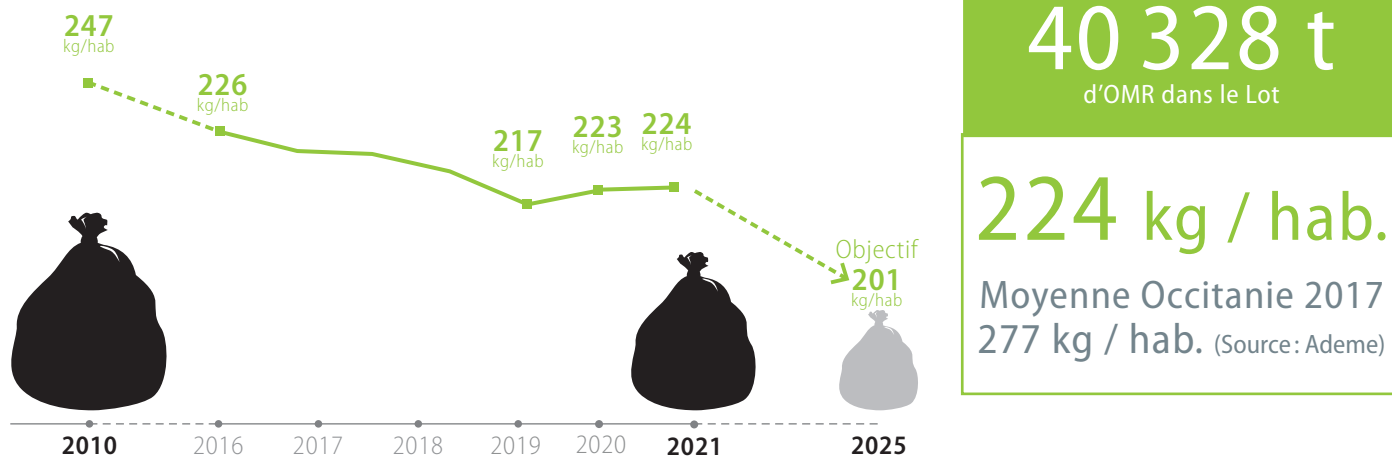


\* Année de référence hors covid

# LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Elles sont issues de la collecte des bacs marron / noirs. Les OMR comprennent des déchets non recyclables dont seule l'élimination est possible, permettant malgré tout une valorisation. Avant d'être expédiés vers les sites de traitement hors du département, ces déchets sont regroupés sur l'un des 7 quais de transfert gérés par le Syded.

## ➤ Les quantités en légère augmentation



Le Lot est le département où l'on jette le moins dans le sac noir. Malgré tout, depuis la crise sanitaire, les quantités d'OMR ont augmenté et viennent freiner la baisse constante enregistrée depuis 10 ans. Ces données demanderont une analyse approfondie notamment en lien avec l'augmentation de la population sur le territoire constatée depuis 2020.

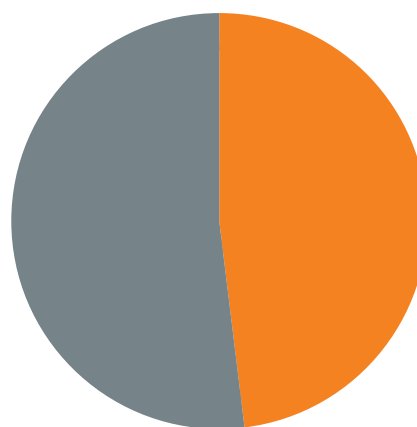
## ➤ Le traitement

Pour ces déchets collectés dans le Lot, il existe actuellement 2 filières de traitement dont le choix est guidé par le lieu de collecte :

- 20 456 t sont dirigées en stockage vers le site DRIMM (ISDND de Montech dans le Tarn-et-Garonne) qui valorise une partie de ces déchets par la récupération de biogaz. Il est géré par Séché Environnement et possède une capacité de 280 000 t de déchets en 2021.

- 19 872 t partent vers l'usine de Saint-Pantaléon-de-l'Arche (19 - Corrèze) qui permet une valorisation énergétique des déchets. Cette UVE dont la capacité de traitement est de 72 000 t / an (rendement énergétique > 60 %) est propriété du SYTTOM 19 et est gérée par le groupe CNIM.

51 %  
Enfouissement



49 %  
Valorisation  
énergétique

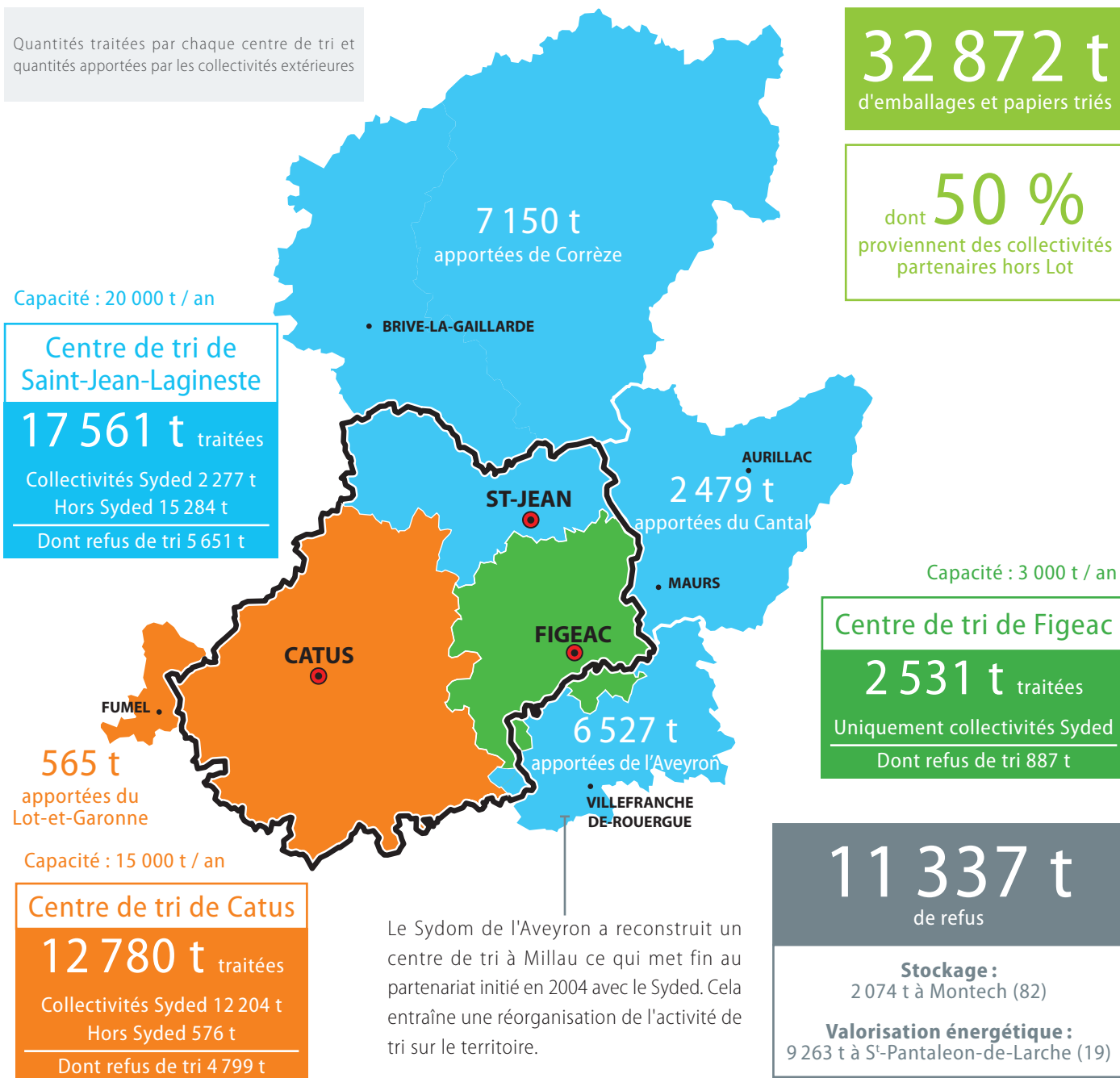
Les écarts entre le tonnage entrant et les quantités envoyées en traitement sont dus à plusieurs paramètres comme la variation des stocks d'une année sur l'autre ou l'étalonnage des ponts-basculés.



# COOPÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE

Les 3 centres de tri du Syded permettent de traiter les déchets issus des collectes sélectives lotoises, mais ils ont aussi un rayonnement interdépartemental et permettent de construire des partenariats durables avec des collectivités des départements voisins comme l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze ou encore le Lot-et-Garonne. Ces collectivités s'appuient sur l'activité industrielle de tri du Syded pour traiter leurs déchets de collectes sélectives. Cette collaboration permet de maintenir, dans le Lot, l'activité de tri avec près de 150 emplois locaux à la clé.

Quantités traitées par chaque centre de tri et quantités apportées par les collectivités extérieures

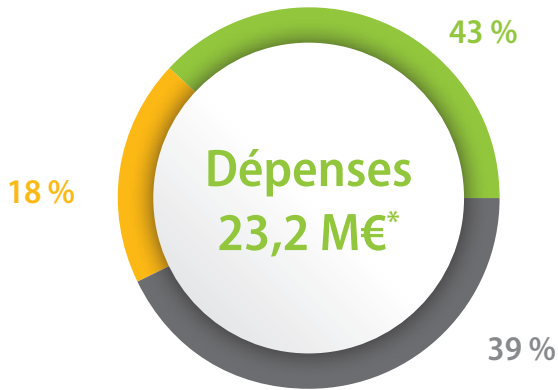


## ⊕ UNE RÉORGANISATION AVEC DEUX SITES

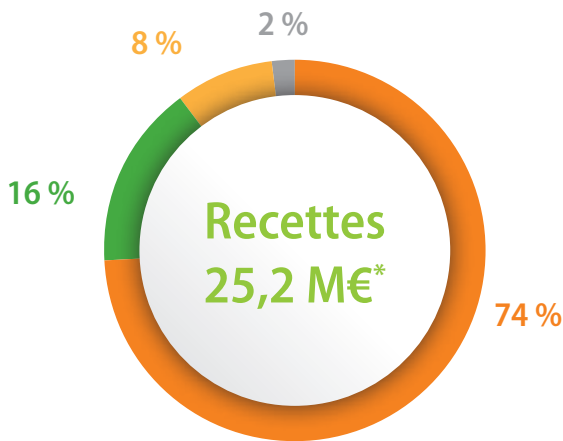
Une étude territoriale commandée par l'ADEME et Citeo en 2017, avait mis en évidence l'obsolescence du centre de tri de Figeac. Elle préconisait une fermeture à horizon 2025-2030. Le Syded avait alors décidé de reconstruire une usine de tri à Catus, mise en service en 2020, pour pallier cette fermeture. Cette dernière a été anticipée au 31/12/2021 car le SYDOM de l'Aveyron, partenaire majeur du Syded avait lancé un projet de reconstruction d'une usine de tri à Millau en 2018. Cet équipement est opérationnel depuis fin 2021 et met fin à ce partenariat. À partir du 1er janvier 2022, les emballages et papiers sont triés sur les usines de Catus et Saint-Jean-Lagineste qui permettent de traiter les volumes apportés par les partenaires et les collectivités lotoises. Une organisation logistique interne permettra d'assurer les transports d'emballages de Figeac vers ces deux centres de tri.

# BILAN FINANCIER

Pour atténuer le coût de traitement des déchets imputé aux collectivités et aux usagers, le Syded peut compter sur les soutiens des éco-organismes et sur la vente des matériaux. Les partenariats avec les départements voisins permettent de rationaliser certains coûts et investissements.



- **Masse salariale 10 M€**
- **Transport et traitement 9,1 M€**  
(valorisation énergétique, stockage)
- **Charges courantes 4,1 M€**  
(structure, fluides, amortissements)



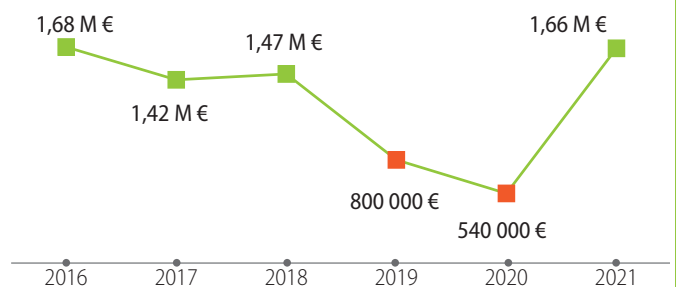
- **Participation 18,8 M€**  
(adhérents et partenaires)
- **Éco-organismes 4 M€**
- **Ventes de matériaux 2 M€**
- **Autres (prestations professionnels...) 0,4 M€**

\* Certaines charges et recettes d'amortissements, à hauteur de 3,1 M€, sont contractées pour simplifier la lecture.

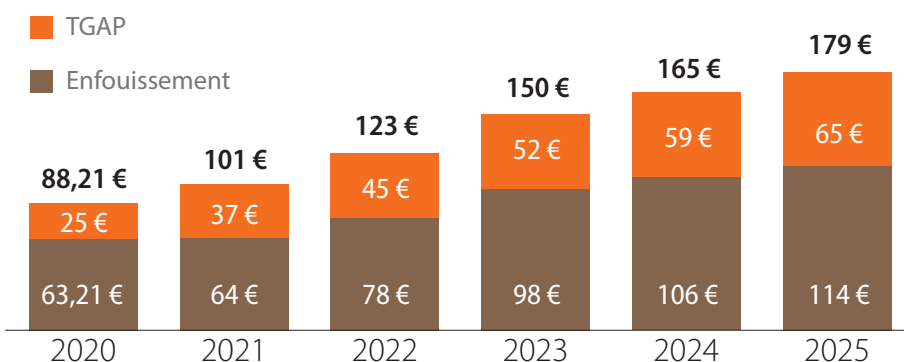
## LE MARCHÉ DES MATÉRIAUX TOTALEMENT IMPRÉVISIBLE

Les prix de reprise des matériaux triés sont remontés en 2021, mais restent très fluctuants et imprévisibles.

Par exemple, la reprise de l'activité post-covid et la situation géopolitique mondiale rendent très incertaines les projections à moyen et long terme.



## Augmentation de l'enfouissement et de la TGAP



En plus de l'augmentation exponentielle de la TGAP jusqu'en 2025, le Syded va devoir supporter l'augmentation du coût de l'enfouissement dont la trajectoire est désormais connue. Ces deux augmentations combinées vont fortement peser sur le coût de traitement des déchets non valorisables (refus de tri, volumineux non valorisables en déchèterie et OMR).

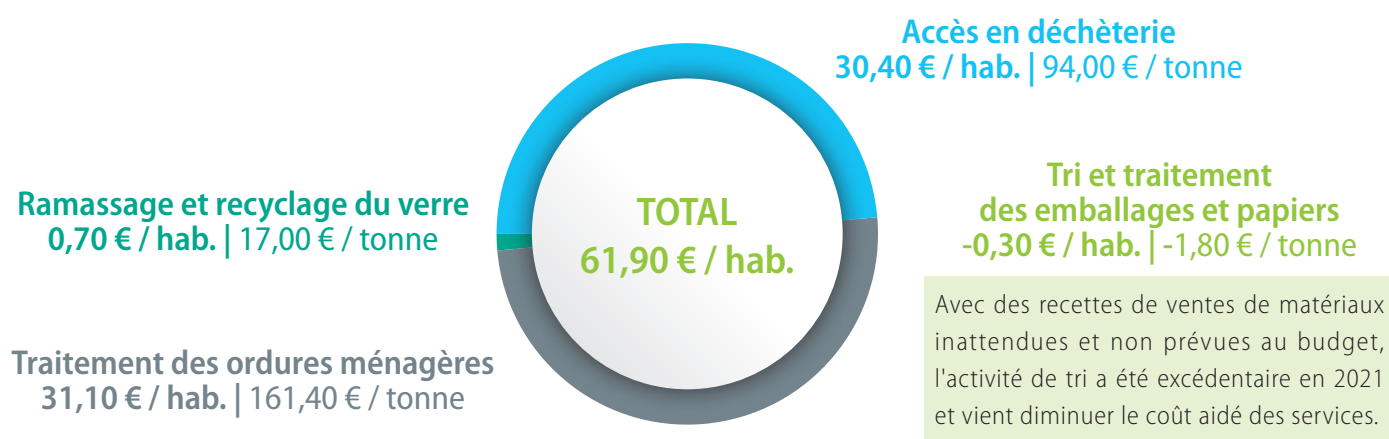
➤ Voir annexe II : Tarifs appliqués pour la compétence « déchets ».

## LE COÛT PAR ACTIVITÉ

Le Syded ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités, de la qualité du tri réalisé par les habitants et de la population desservie. Chacun est donc acteur, à son niveau, pour limiter le coût des déchets dans sa collectivité.

### ➤ Coût aidé des services

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges diminué de la revente des matériaux et des soutiens versés par des éco-organismes. Ce coût correspond au traitement et au tri des déchets uniquement puisque la collecte est gérée par les 6 collectivités adhérentes. C'est la partie restant à financer par les collectivités adhérentes et donc par les usagers (population DGF incluant les résidences secondaires soit 209 022 habitants).



## PROJETS ET PERSPECTIVES

### ➤ Déconstruction de l'ancien centre de tri de Catus

Suite à la mise en service de Valotri à Catus en 2020, le Syded va procéder à la déconstruction de l'ancien équipement. Ce chantier sera solidaire et responsable. Le cahier des charges prévoit l'emploi

de personnes en réinsertion ainsi qu'une forte volonté de valoriser et réutiliser le matériel et les matériaux. Les travaux sont prévus en 2022.

### ➤ Extension du hangar de stockage de Saint-Jean-Lagineste

Les flux d'emballages et papiers apportés au centre de tri de Saint-Jean-Lagineste sont importants et nécessitent l'extension de la zone de stockage avant tri. Ce projet permettra de conserver les produits à trier dans de bonnes conditions afin d'en maximiser

la valorisation. Le projet prévoit également l'étude d'une solution de couverture photovoltaïque de la toiture.

### ➤ De nouvelles filières en déchèterie

#### VALORISER LE PLÂTRE

Le Syded va développer de nouvelles filières sur certaines déchèteries afin de réduire les déchets destinés à l'enfouissement et améliorer la valorisation. Ainsi, des bennes dédiées à accueillir les déchets de plâtre seront déployées sur les plus grosses déchèteries.

#### TRIER LES GROS FILMS PLASTIQUES

Des équipements seront disposés sur l'ensemble des déchèteries pour trier les films plastiques volumineux qui ne peuvent être déposés dans les bacs tri. Cette filière concerne les films d'emballage souples. D'autres déchets plastiques comme les bâches agricoles n'y sont pas acceptés (risque de pollution phytosanitaire).



# DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Depuis 2005, le Syded est producteur d'énergie grâce à des chaufferies au bois qu'il construit et gère pour le compte des communes qui en font la demande.

Pour chaque projet, le Syded intervient sur toutes les étapes clés :

- > **Étude de faisabilité**
- > **Financement et construction**
- > **Gestion et maintenance** (approvisionnement en bois)
- > **Facturation aux usagers**



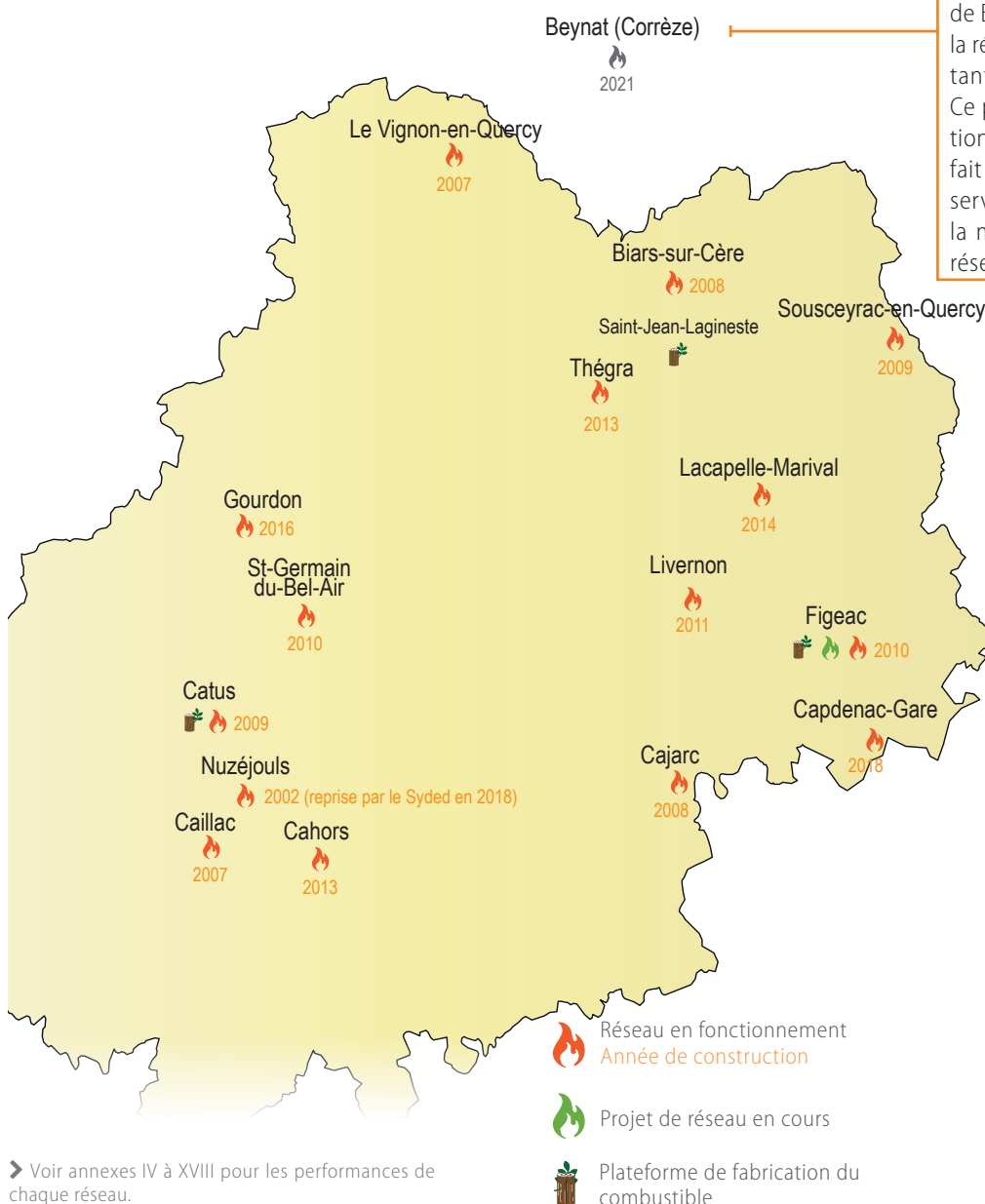
# LES RÉSEAUX DE CHALEUR AU BOIS

Produire de l'énergie impacte notre environnement. Celle produite par les réseaux de chaleur au bois du Syded fait partie des énergies renouvelables, dites « vertes ». La matière première, le bois, est issue de filières très locales et permet, d'une part, de valoriser des matériaux qui n'ont plus d'utilité, et d'autre part de faire émerger la filière bois sur le département. La distribution d'énergie s'adresse d'abord aux collectivités, pour leurs bâtiments, mais également aux particuliers dans une logique de service public solidaire et local.

## UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE 15 CHAUFFERIES

### LE SAVOIR-FAIRE DU SYDED S'EXPORTE

Le Syded a été sollicité par la commune de Beynat (19) pour l'accompagner dans la réalisation de son réseau de chaleur en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce projet a reçu un financement exceptionnel du Département de la Corrèze et fait figure d'exemple. Depuis la mise en service en octobre 2021, le Syded gère la maintenance et les astreintes de ce réseau, pour le compte de la commune.



**1 400**  
bâiments raccordés  
dont 779 logements privés

**27 207** MWh  
vendus aux abonnés,  
soit la consommation  
d'une commune de  
3 000 habitants.

### UN ATOUT VERS L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

Avec une ressource 100 % locale et un service public réalisé en régie par les agents du Syded, la production de chaleur renouvelable répond à l'objectif de tendre vers une indépendance énergétique. Cet enjeu national se décline concrètement dans les réseaux de chaleur au bois du Syded et permet de maîtriser les coûts, de favoriser l'emploi local non délocalisable et de structurer la filière bois.

## L'APPROVISIONNEMENT LOCAL EN COMBUSTIBLE

Les chaufferies sont alimentées par des plaquettes bois respectant des paramètres bien précis pour assurer la meilleure combustion possible. La granulométrie (de l'ordre de 5 x 5 cm), l'humidité (entre 20 et 45 %), le taux de poussières et l'absence d'éléments indésirables sont systématiquement vérifiés.



- 40 %**  
Sous produits de l'industrie du bois - 5 936 t
- 24 %**  
Achat de plaquettes forestières - 3 760 t
- 13 %**  
Extraction depuis les végétaux - 1 912 t
- 13 %**  
Palettes cagettes - 1 912 t
- 10 %**  
Chantiers d'élagage - 1 400 t

Le bois représente 98 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement des 15 réseaux. Pour la mise en service, la maintenance et les appoints, les chaufferies ont aussi consommé 114 m<sup>3</sup> de fioul et 21 078 m<sup>3</sup> de gaz. Le fonctionnement a nécessité 1 062 MWh d'électricité.

### UN NOUVEAU PARTENAIRE POUR LES CHANTIERS D'ÉLAGAGE

Depuis 2010, le Syded a initié avec le Département du Lot une démarche pour la valorisation des tailles de chantiers d'élagage de bord de route.

Un agent du Syded récupère et broie les branches et tailles qui sont ensuite acheminées vers les plateformes de transformation bois / compostage.

En 2018, cette démarche a été déployée avec la Communauté de Communes du Quercy Blanc avec un broyage de gisements identiques sur plateforme.

D'autres partenariats ont depuis été développés. À l'image du partenariat signé en 2021 avec la Communauté de Communes de Labastide-Murat où le Syded assure la récupération et le transport des plaquettes bois issues de l'élagage des routes.

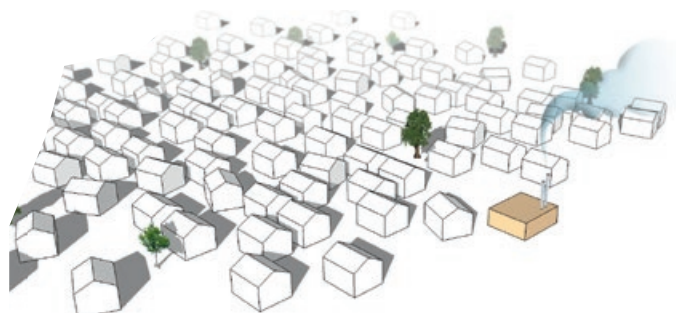
Les déchets d'élagage sont ainsi valorisés en circuit court en plaquettes bois qui alimentent les réseaux de chaleur. Ce volume permet d'alimenter en totalité 4 chaufferies : Thégra, Livernon, Nuzéjous et Caillac. De nouveaux partenariats sont actuellement à l'étude.



Le Syded a investi dans du nouveau matériel (broyeur et tracteur) pour développer les chantiers d'élagage en bord de route.

## BÉNÉFICE ENVIRONNEMENTAL

La combustion du bois présente un bilan carbone neutre, ne faisant que restituer le CO<sub>2</sub> absorbé par l'arbre pendant sa croissance. L'utilisation du bois pour produire de l'énergie se substitue également aux matières premières fossiles comme le fioul et le gaz. Ces matières économisées présentent un double bénéfice environnemental avec l'économie du transport (plusieurs milliers de kilomètres évités) et la préservation de matières premières non renouvelables.



### + DES REJETS TRÈS CONTRÔLÉS

Un réseau de chaleur au bois optimisé pour 100 maisons rejette moins de particules fines qu'une cheminée à foyer ouvert ou 3 inserts (nouvelle génération).

**66 %**  
de rendement moyen

**2 287 t**  
équivalent pétrole évitées  
soit 970 tours du monde en voiture

**8 294 t**  
de rejet en CO<sub>2</sub> évitées

## UN SERVICE PUBLIC LOCAL ET COMPÉTITIF

### MAÎTRISE TARIFAIRE

Grâce à des moyens humains et logistiques mutualisés ainsi qu'à un approvisionnement 100 % local en combustible, le Syded maîtrise ses tarifs de vente de chaleur dans le temps. Ils ne subissent pas les variations brutales des énergies non renouvelables : Électricité, gaz et fioul.

L'application de la péréquation des coûts permet de proposer un tarif identique à tous les usagers du Lot.

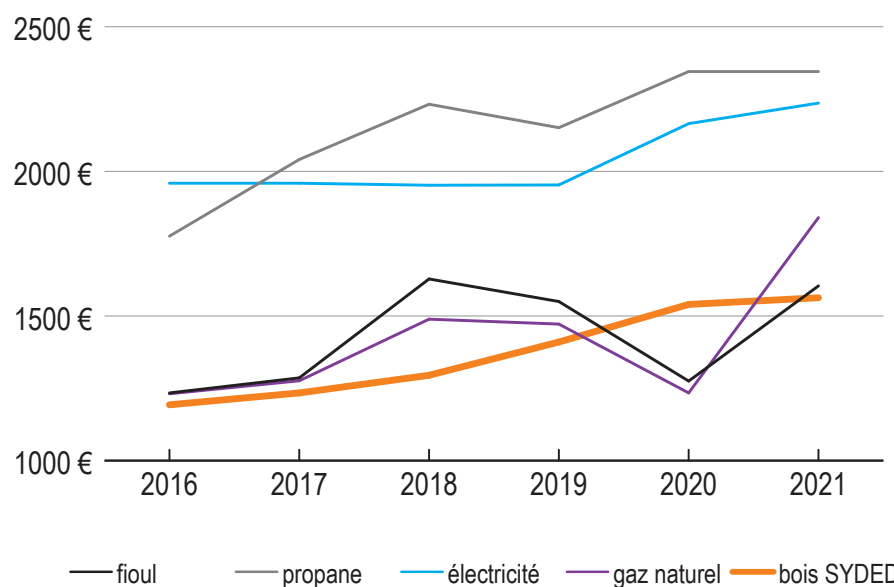
### VALORISER LE BOIS LOCAL

Chaque chaufferie est alimentée en bois dans un rayon de 50 km et permet de valoriser des rebuts de bois jusqu'alors inexploités.

### STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS

Le reste du combustible est acheté localement à des producteurs qui gèrent durablement leur exploitation et permet de développer la filière bois dans le Lot.

### COMPARATIF DU COÛT GLOBAL ANNUEL DE CHAUFFAGE SELON L'ÉNERGIE POUR UN LOGEMENT INDIVIDUEL STANDARD



**30 %**  
c'est la part de la croissance annuelle de la forêt lotoise qui est exploitée.

Ce potentiel encore peu exploité permet de garantir des tarifs maîtrisés sur le long terme.



# TRAVAUX ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

**-40%** de consommation électrique depuis 5 ans

## CAMPAGNE DE DENSIFICATION

11 nouveaux raccordements ont été réalisés dans le cadre de la campagne de densification opérée en 2021.

Les travaux de plomberie (installation sous-station, raccordement, ...) ont été réalisés en interne par l'équipe du Syded. Seules les opérations de terrassement ont été sous-traitées.

## INSTALLATION DES POMPES À DÉBIT VARIABLE

Le déploiement des vannes à débit variable sur les réseaux s'est poursuivi en 2021 avec pour objectif la baisse des consommations électriques (- 40 % depuis 5 ans). Des modifications hydrauliques et électriques ont été réalisées sur la chaufferie de Catus. La consommation électrique de cette dernière a ainsi pu être divisée par deux.

# PROJETS ET PERSPECTIVES

## 2024 : UN RÉSEAU À FIGEAC

Le Syded a relancé son projet d'implantation d'un réseau de chaleur à Figeac. Les phases d'études et de planification de travaux ont été revues pour un objectif de mise en service en octobre 2024.

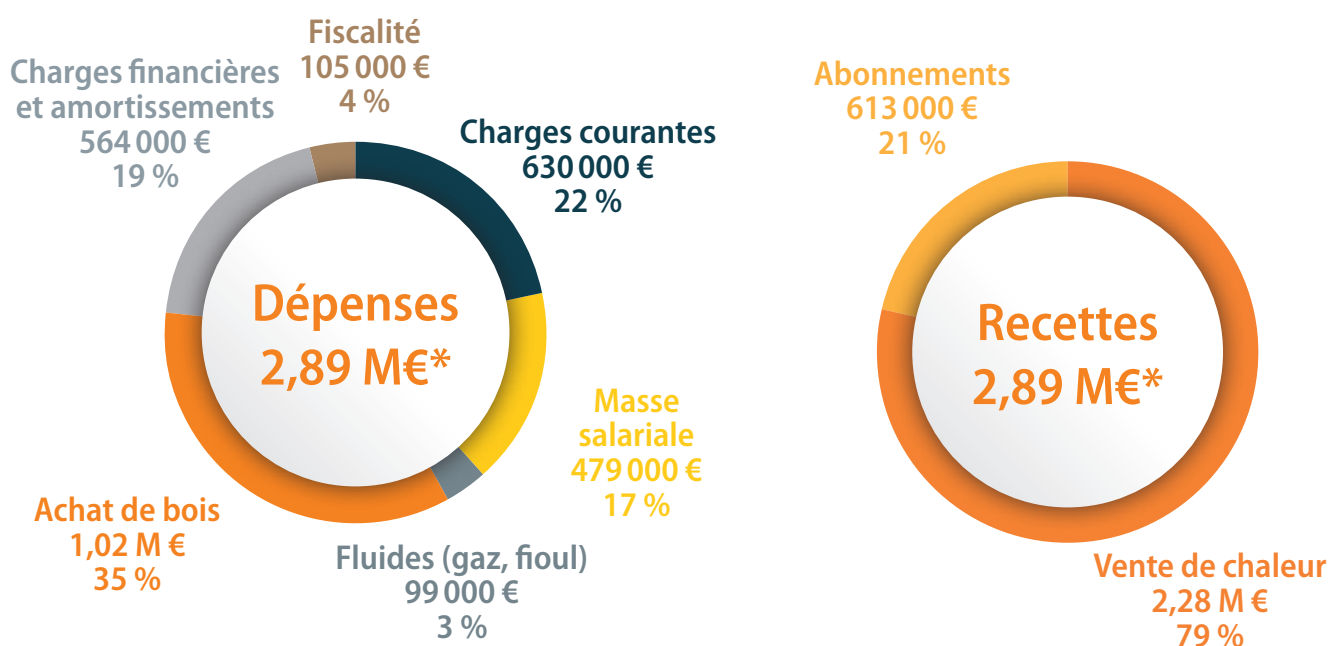
## "CHALEUR RENOUVELABLE 2030"

La stratégie de développement des réseaux de chaleur du Syded vise à doubler la quantité d'énergie bois produite d'ici à 2030. Elle s'appuie sur la densification des réseaux existants pour laquelle un schéma directeur réalisé en 2021 donne les orientations techniques, financières et commerciales ainsi que sur le développement de nouveaux réseaux. Cette stratégie accompagne celle du Département du Lot, de la Région Occitanie et de l'État.

## CLASSEMENT DES RÉSEAUX

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, les 15 réseaux seront systématiquement classés dans le cadre d'un arrêté ministériel. Cela imposera l'obligation de raccordement à tous les bâtiments neufs construits à proximité du tracé du réseau et aussi à ceux qui changent de système de chauffage (> 30 Kw). Ce classement offre une visibilité au Syded et favorise les investissements et le développement à long terme des réseaux.

# BILAN FINANCIER



➤ Voir annexe XIX : Tarifs appliqués aux usagers

\* Certaines charges et recettes d'amortissements, à hauteur de 740 000 €, sont contractées pour simplifier la lecture.





# CYCLE DE L'EAU

Depuis 2008, le Syded est compétent dans le domaine de l'eau (assainissement et eau potable). Cette compétence s'est élargie en 2011 avec des missions sur les eaux naturelles. Le Syded agit comme un service technique mutualisé avec différentes missions :

- > **L'accompagnement à l'exploitation** : veille juridique et réglementaire, visites d'ouvrage, mesures de qualité, suivi de contrats, évaluation des performances et conseil
- > **L'accompagnement sur les projets** : travaux sur les réseaux, réhabilitation et construction d'équipements, production des documents réglementaires...
- > **La production et la distribution** d'eau potable (gestion et création d'usines et de captages, réalisation d'interconnexions de réseaux, protection de ressources)
- > **Le traitement des boues** produites par les stations de traitement des eaux usées
- > **Le suivi de la qualité des eaux naturelles**
- > **L'accompagnement à la gestion des baignades officielles** et des eaux de loisirs



# UN SERVICE MUTUALISÉ

Le Syded intervient comme un service technique mutualisé à l'échelle départementale dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux naturelles. Il vise à accompagner les communes et leurs regroupements dans la gestion quotidienne de leur service et dans la conduite de leurs projets. Les collectivités qui souhaitent faire appel au Syded adhèrent pour la compétence concernée et bénéficient d'un accompagnement à long terme et d'une expertise technique de proximité. La mutualisation se retrouve également à l'échelle interdépartementale grâce au partenariat avec Public Labos (regroupement des laboratoires départementaux du Lot, du Gers, du Tarn et du Tarn-et-Garonne) qui permet un accès facilité pour les analyses, avec des coûts et des délais maîtrisés.

## UNE FORTE PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

La forte adhésion des collectivités locales au Syded assure une présence de terrain sur la plupart des équipements, des réseaux et des masses d'eau. Cela permet de maintenir sur le territoire des savoir-faire diversifiés et d'offrir aux Lotois un service de proximité au meilleur rapport qualité / prix.

91 %

des abonnés lotois à l'eau potable sont représentés par une collectivité adhérente au Syded

7/7

Tous les SPANC du territoire adhèrent au Syded

93 %

des ouvrages d'assainissement du département sont suivis par le Syded.  
97% des gestionnaires adhèrent au Syded.

51 collectivités adhérentes

29

adhérents sur les eaux naturelles dont les 26 gestionnaires de baignade

102 collectivités adhérentes

➤ Voir annexe XX à XXII : carte des adhérents par compétence



Analyse dans les eaux de surfaces par un agent du Syded.

### PROTECTION DU MILIEU

Intervenir sur 3 compétences du « Grand cycle de l'eau » est une force pour le Syded. La mutualisation et la mise en commun des compétences permettent d'avoir une approche transversale avec un objectif clé : la protection du milieu naturel.

Par exemple, les analyses des rejets de stations de traitement des eaux usées (STEU) permettent de mesurer leur efficacité et de maîtriser leur impact sur le milieu.

# L'ACCOMPAGNEMENT À L'EXPLOITATION ET À LA GESTION DU SERVICE

Les agents du Syded interviennent auprès des collectivités adhérentes, en complément de leur personnel technique. Les visites et mesures réalisées permettent d'évaluer la performance des équipements (réseaux, stations de production d'eau potable et systèmes d'assainissement des eaux usées), et d'apporter des conseils pratiques sur leur gestion.

**79 visites**  
de bilan ou de mesures  
d'autosurveillance réglementaire



**184 visites**  
avec analyses

**174 visites** simples

**16 visites**  
sur les déversoirs

## ⊕ LE DIAGNOSTIC PERMANENT

Les gestionnaires des grosses stations de traitement des eaux usées (> 10 000 EH) doivent répondre à une nouvelle obligation : effectuer un diagnostic permanent des installations. Les 3 collectivités concernées (Figeac, Cahors et Saint-Céré) ont souhaité s'appuyer sur les moyens mutualisés et l'expertise du Syded pour y répondre. Le diagnostic permanent permet de suivre la performance de collecte du réseau de façon quotidienne.

**34**

visites d'ouvrages eau potable avec  
compte rendu

**36**

sollicitations  
émanant des SPANC

**114**

Rapports sur le Prix et la Qualité  
du Service (RPQS) produits  
(76 Assainissement et 38 Eau potable)

**2**

syndicats mixtes accompagnés pour  
la création ou l'élargissement de  
leurs périmètres

**38\***

contrats de DSP suivis  
(8 Assainissement et 30 Eau potable)

\*1 contrat de prestation assainissement est également en suivi

## ⊕ 3 NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS À SUIVRE

Le Syded suit 3 nouvelles stations de traitement des eaux usées qui remplacent d'anciens équipements devenus vétustes : au bourg de Milhac (150 EH) en remplacement des deux anciennes STEU de la commune, au Vignon-en-Quercy (830 EH), et à Saint-Michel-de-Bannières (165 EH). Les filières de traitement sont toutes des filtres plantés de roseaux.

## ⊕ 2 CONTRATS DE DSP RENOUVELÉS

Le Syded a accompagné deux adhérents dans le renouvellement de leur contrat de délégation de service public : définition du besoin, rédaction du cahier des charges, analyse des offres et choix du prestataire retenu. Il s'agit de la commune d'Anglars-Nozac sur l'eau potable et d'Assier sur l'assainissement

# L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Le Syded se positionne comme une solution d'appui concrète pour les collectivités qui mènent des projets d'eau potable ou d'assainissement collectif. Son accompagnement diffère de celui d'un bureau d'études, grâce à une parfaite connaissance du territoire et une collaboration qui s'inscrit sur le long terme. Le Syded peut, selon le projet, intervenir en tant que maître d'œuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage ou encore assistant technique.

Fin 2021, le Syded accompagnait 107 projets en cours pour ses adhérents.



## ➤ Chlorure de Vinyle Monomère : programmation des premiers travaux

Depuis plusieurs années, un risque nouveau a été identifié sur la qualité de l'eau potable avec la présence de chlorure de vinyle monomère (CVM). Ces molécules sont contenues dans les canalisations et l'État impose désormais aux collectivités d'effectuer des mesures sur les réseaux. Le Syded poursuit l'accompagnement des collectivités adhérentes. Des travaux ont été programmés avec

l'entreprise sélectionnée pour le Syndicat de Faycelles-Frontenac. Ils porteront sur le remplacement de canalisations identifiées comme source de production de CVM. En 2021, 6 nouveaux projets ont été lancés sur ce sujet avec une première phase de modélisation et d'analyse pour identifier les tronçons problématiques.

## ➤ Fusion de syndicats

Pour répondre aux enjeux identifiés par le schéma départemental d'alimentation en eau potable de 2016 et la loi NOTRE de 2015, des syndicats et des communes font le choix de se regrouper. Cela leur permet de porter de gros projets qu'elles ne pourraient réaliser seules, notamment sur les interconnexions de réseaux. Le Syded propose un accompagnement complet aux structures qui se regroupent : RH, technique, administratif, financier mais aussi

sur le système de gouvernance. Depuis 2019, il a accompagné le regroupement des Syndicats de Gréalou et du Ségala oriental avec celui du Limargue et Ségala. Ce regroupement est effectif depuis le printemps 2021. Il a également accompagné la création du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMVD) qui regroupe désormais 4 anciens syndicats du secteur.

## ➤ Diagnostic de réseau d'assainissement collectif

Les stations de traitement des eaux usées (STEU) du territoire sont globalement dans un bon état de fonctionnement. Pour améliorer les performances du système d'assainissement, les enjeux se situent aujourd'hui davantage sur la qualité de la collecte. Le Syded

accompagne les adhérents dans la réalisation des diagnostics du réseau d'assainissement. Cela permet d'orienter les priorités et les investissements à réaliser par la collectivité.

# LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le Syded exploite directement les équipements de production d'eau potable du Syndicat AEP de Francoulès et de la commune de Cajarc suite à un transfert de compétence. Cela représente 2 stations de production qui permettent de desservir 7 000 habitants.

## ➤ Suivi de la qualité

Les équipements de production d'eau potable ont été régulièrement contrôlés par l'ARS : 5 fois pour Francoulès et 15 pour Cajarc.

### CONTRÔLE ARS PARAMÈTRE PHYSICO-CHIMIQUE (TURBIDITÉ)

### CONTRÔLE ARS PARAMÈTRE BACTÉRIOLOGIQUE

47 %  
non conforme



Cajarc

100 %  
conforme



Francoulès

93 %  
conforme



Cajarc

100 %  
conforme



Francoulès

92 %  
conforme



Cajarc

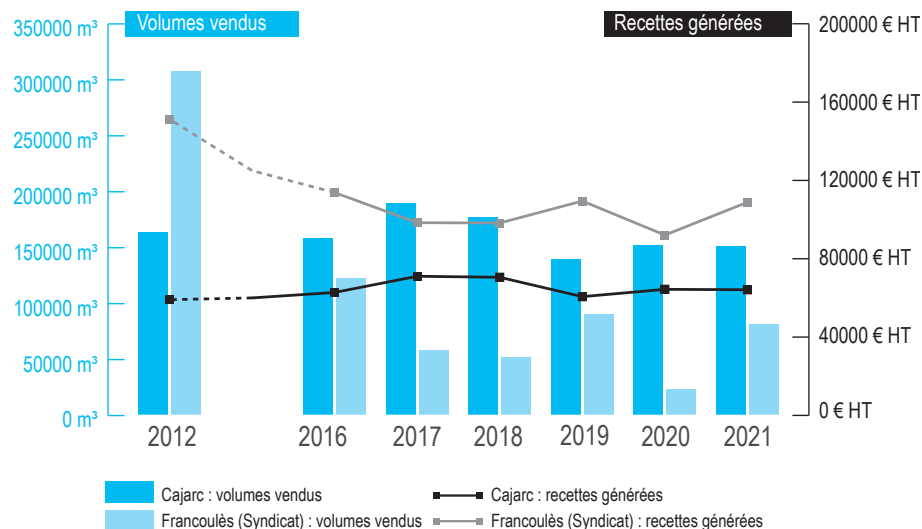
Les résultats des contrôles ARS physico-chimiques de Cajarc ne sont pas satisfaisants. Néanmoins, il convient de les relativiser car la majorité a été réalisée sur trois épisodes particulièrement pluvieux et l'année 2021 a connu des niveaux de précipitation très importants ce qui a entraîné des épisodes de turbidité supérieure aux normes. Même si l'eau n'a pas été rendue impropre à la consommation, un arrêté municipal a été pris par précaution concernant la restriction des usages de l'eau. L'usine de production est équipée d'appareils d'automesures qui permettent d'obtenir des résultats plus fins sur la qualité en temps réel (toutes les 15 minutes). Ces résultats montrent que la qualité de l'eau est conforme en distribution pendant 92 % du temps (référence distribution de 2 NFU).

Le projet de mise en place de l'ultrafiltration pour la station de Landenouze à Cajarc a été présenté dans une première version aux élus en 2021. Il nécessite des ajustements pour une finalisation en 2022 et un lancement des travaux en suivant.

### ➤ TRAITEMENT PAR UV À FONTPOLÉMIE

Le système de traitement par ultraviolet a été mis en service en juillet 2021. Il permet d'assurer une meilleure production d'eau potable avec une qualité stable. Le Syded a porté un investissement de 100 000 € pour mener à bien ce projet et sécuriser cette ressource stratégique.

## ➤ La vente d'eau potable



Cette année, les volumes d'eau vendus au syndicat de Francoulès sont légèrement repartis à la hausse grâce à la mise en service du traitement par UV en milieu d'année.

L'année 2022 devrait permettre de retrouver des niveaux standards pour cette ressource, entre 180 et 200 000 m<sup>3</sup>.

➤ Voir annexes XXIII et XXIV pour les performances détaillées



# L'ACCOMPAGNEMENT À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

De par son caractère rural et dispersé, le Lot compte 50 % d'habitations disposant d'une installation d'assainissement non collectif. Toutes les communes du territoire ont choisi de se regrouper à l'échelle intercommunale. Les 7 entités présentes sur le département (SPANC) sont adhérentes au Syded, ce qui assure une action cohérente pour les 50 000 installations individuelles existantes. Afin de garantir une protection optimale de notre environnement et de notre cadre de vie, les 7 SPANC assurent le contrôle de ces systèmes de traitement individuels.

## ➤ La coordination départementale

Le Syded assure une mission d'accompagnement des SPANC sur différents volets : veille réglementaire, assistance juridique et technique. Il adhère à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), au réseau IDEAL et participe à des groupes de travail à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

L'intervention à l'échelle départementale permet au Syded de mutualiser des moyens humains et matériels afin de limiter les coûts des SPANC notamment avec la mise à disposition de matériel spécifique destiné à la mesure de boues ou à la recherche d'ouvrages enterrés et inaccessibles. Le Syded joue également le rôle d'observatoire au bénéfice de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et des SPANC eux-mêmes.

## ➤ Une charte des bonnes pratiques

Le Syded est garant de la charte départementale de l'ANC qui réunit autour d'un objectif de bonnes pratiques les actions dans ce secteur. Il rassemble ainsi des fournisseurs de granulats et des installateurs qui acceptent de se soumettre à des contrôles qualité, en toute transparence. À ce titre, il établit une liste de prestataires agréés, distribuée à tous les particuliers qui souhaitent effectuer des travaux sur leur installation. Cela participe à rendre un service de qualité et de proximité à chaque Lotois.

### ⊕ UNE RENCONTRE AVEC ÉLUS ET TECHNICIENS

Le Syded organise régulièrement des rencontres départementales entre les techniciens des SPANC pour favoriser les échanges, partager des expériences sur les actualités du secteur, évoquer les questions importantes et harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire. En 2021, une rencontre avec les élus des SPANC a été organisée pour offrir un temps d'échange et leur présenter les missions du Syded en ce début de mandat.

### ⊕ ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Depuis septembre 2021, les notaires ont l'obligation de déclarer toutes les ventes immobilières avec assainissement individuel au SPANC dont il dépend. Cela favorise le suivi de l'obligation de mise aux normes des installations. Le Syded s'est chargé de la communication de cette évolution à l'ensemble des notaires du territoire pour le compte des adhérents.



Travaux d'installation d'un système d'assainissement non collectif chez un particulier

# LE TRAITEMENT DES BOUES

Les systèmes d'assainissement produisent des boues pendant leur fonctionnement. Le traitement de ces boues qui ont le statut réglementaire de déchet est très encadré. Il existe plusieurs manières de les valoriser, ce qui demande une connaissance complète du sujet et une expertise technique. Le Syded a vocation à mutualiser son action à l'échelle départementale pour offrir un service efficace et pertinent à ses adhérents. Il assume la responsabilité de « producteur de boues » concernant leur élimination.

## ⊕ LE RETOUR AU SOL DES BOUES MENACÉ

Depuis la crise sanitaire, l'épandage des boues non hygiénisées a été stoppé, contraignant le Syded à orienter les boues vers d'autres filières, plus coûteuses et recourant à des sites de traitement à l'extérieur du département. Les surcoûts engendrés par le traitement de ces boues sont exceptionnellement soutenus à 50 % par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la crise sanitaire. Le Syded effectue l'avance des aides auprès de ses adhérents.

Les évolutions réglementaires attendues en 2022 (décret « socle commun » sur les matières fertilisantes et les supports de culture (MFSC) concernant les conditions de retour aux sols des boues vont fortement impacter l'activité sur le territoire. Comme beaucoup de collectivités rurales, le Syded craint une quasi-interdiction de l'épandage et du compostage des boues, filières les plus vertueuses sur un plan environnemental et économique pour le territoire.

Pour anticiper ces évolutions, le Syded a lancé une étude départementale sur l'avenir des boues. Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (50%) et le Département du Lot (30%).

## ➤ Prise en charge et filières de traitement

Le traitement par compostage est principalement utilisé pour les boues pâteuses. Le dépotage permet de transférer les boues liquides de petites stations vers des unités de plus grande capacité équipées pour recevoir ces matières; la filière de traitement finale étant alors le compostage. Les boues dont la qualité est impropre à un retour au sol sont éliminées dans les filières pour déchets ultimes (incinération ou enfouissement)

### 3 % par épandage

MB: 252 t

MS: 20 t

### 6,5 % par dépotage

MB: 539 t

MS: 20 t

### 8,5 % par élimination des déchets ultimes

MB: 705 t

MS: 73 t

### 82 % par compostage

MB: 6 890 t

MS: 976 t

# 114

analyses de boues effectuées



**8 386 t**  
de boues prises en charge

Pour faire face à l'interdiction d'épandage, le Syded doit régulièrement procéder à des opérations spécifiques pour pouvoir traiter les boues en compostage. Il s'agit notamment de les déshydrater avant de les transporter vers les sites de compostage. Pour chaque cas, le Syded sélectionne et suit le prestataire chargé de ces opérations qui requièrent du matériel et des compétences particulières. 2 402 t de boues ont fait l'objet de ces opérations (29 % du total pris en charge).

# LES EAUX NATURELLES

## INF'EAU LOISIRS : UN DISPOSITIF UNIQUE EN FRANCE

Pendant la période estivale, le site [infeauloisirs.fr](http://infeauloisirs.fr) donne, chaque jour, les conditions pour la baignade et les activités de loisirs sur les 350 km de rivières et les 7 plans d'eau. Ce dispositif, par son ampleur départementale est le seul du genre en France.

Les responsables des zones de baignade officielles et les professionnels du tourisme (loueurs de canoë, hébergeurs, offices de tourisme...) ont ainsi accès aux prévisions quotidiennes concernant les conditions météo et la qualité prévue sur les plans d'eau et les rivières lotises. Ces informations permettent d'anticiper tout risque de dégradation de la qualité des eaux et permettent aux collectivités de prendre un arrêté d'interdiction de baignade si nécessaire.

Le dispositif, en grande partie financé par le Département qui en a cédé la gestion au Syded en 2011, prévoit également des outils de communication destinés au grand public.

### ➤ Des prévisions très fiables

Inf'eau loisirs est un dispositif qui se base sur une modélisation de la dynamique des pollutions pour prévoir la qualité des eaux en fonction de paramètres environnementaux (pollutions, pluviométrie...). L'outil a été développé en interne à partir de 2003 et s'est appuyé sur un historique important de données. Il fonctionne 7J/7 pendant la période estivale grâce à la mobilisation de 4 agents du Syded ainsi qu'à des observateurs bénévoles sur le terrain (élus, professionnels du tourisme, fédération de pêche, associations...).

**87 %**  
de prévisions justes en 2021.  
12 % pessimistes et 1 % fausse.

### + LE SYDED AUX JEUX OLYMPIQUES 2024 !

Dans le cadre des Jeux olympiques 2024 à Paris, des épreuves auront lieu en eau libre dans la Seine. Le service public de l'assainissement francilien (SIAAP), souhaite non seulement atteindre une qualité "eau de baignade" pendant les épreuves, mais aussi la pérenniser. Son objectif après les JO est d'officialiser et de gérer des baignades. Pour cela, le SIAAP a sollicité l'expertise du Syded pour obtenir un retour d'expérience et des conseils pour la mise en place d'un dispositif similaire à l'inf'eau loisirs. Il était particulièrement intéressé par le modèle de prévision de la qualité de l'eau, la diffusion des infos aux responsables de baignade, l'évaluation des risques, la prise des arrêtés d'interdiction, l'affichage des informations sur site et la diffusion des informations en ligne. Le Syded participe à sa manière à l'organisation des JO 2024.

### + 3 NOUVELLES BAINNADES SUR LA DORDOGNE

Sur la Dordogne, de nombreuses baignades non officielles étaient fréquentées depuis longtemps par les habitants et les touristes. Le Syded a incité les communes à faire recenser ces zones pour bénéficier d'un accompagnement complet (profil de baignade, prévisions quotidiennes en période estivale, communication réglementaire...) Les communes de Lacave, Creysse et Montvalent font donc désormais partie des baignades officielles.



Les élus réunis pour la conférence de presse de lancement de la saison 2021 à Creysse.

## ➤ La gestion des baignades

Le Syded établit des prévisions à l'échelle départementale et couvre l'intégralité des baignades officielles recensées. Pour les responsables des zones de baignades (PREB), l'accompagnement se traduit par la mise à disposition de signalétique et de panneaux d'affichage réglementaire. Le Syded produit et tient à jour les profils de baignade de chaque site (document obligatoire).

En 2021, la baignade de Puy-l'Évêque a pu réouvrir et 3 nouvelles baignades officielles ont ouvert sur la Dordogne.





# LA CONNAISSANCE DU MILIEU

Le Syded effectue un suivi permanent sur les principaux cours d'eau du département. Grâce à une collaboration avec les différents réseaux de suivi de la qualité des milieux aquatiques au-delà des limites administratives ou géographiques, il collecte et interprète l'ensemble des données concernant le département du Lot.

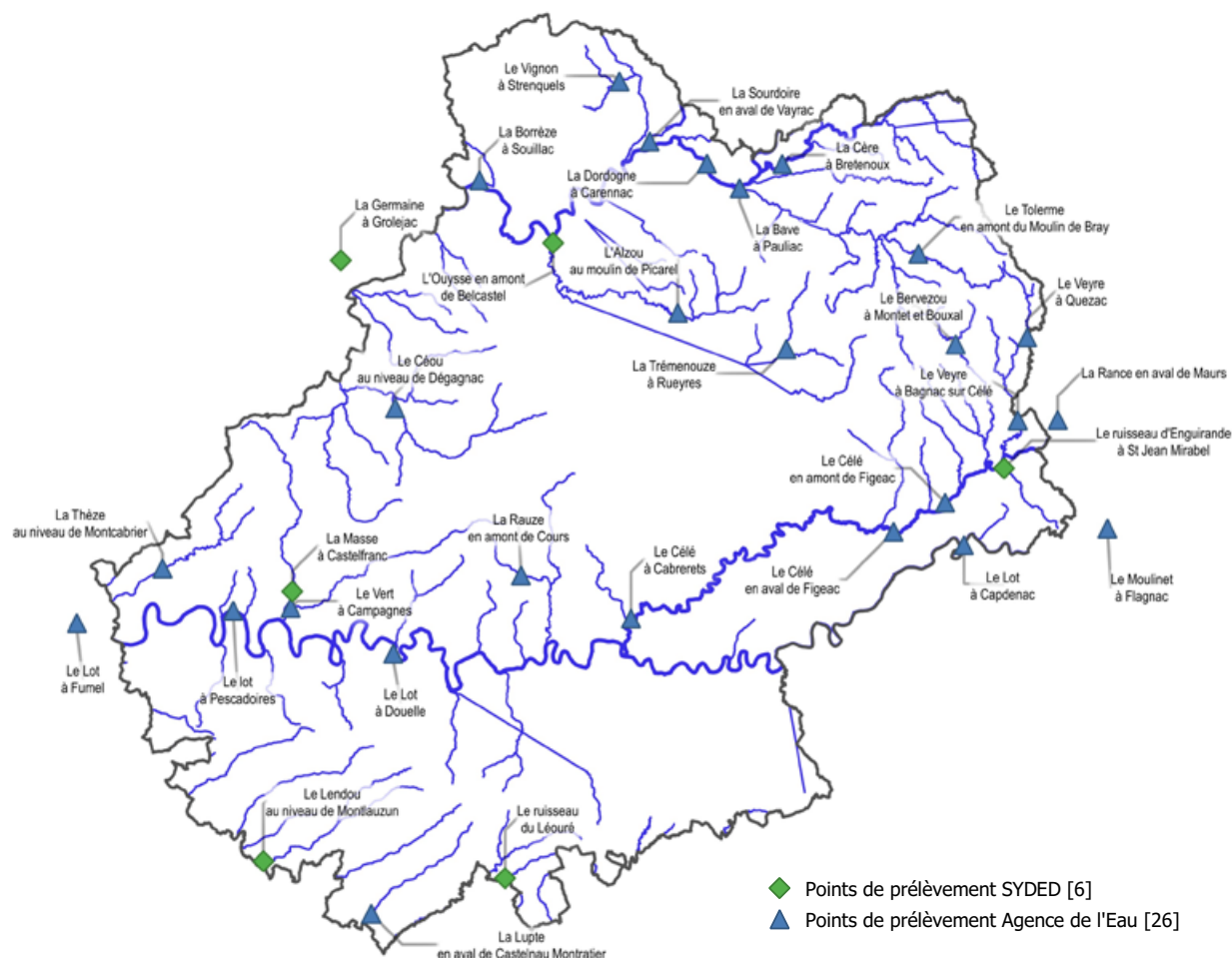
**1 110**  
prélèvements effectués sur les eaux naturelles

**30 300**  
résultats analytiques

## ➤ Lancement d'un suivi des produits phytosanitaires

Suite à des problématiques identifiées sur des captages d'eau superficiels, les adhérents ont souhaité que le Syded crée de nouveaux points de suivi des produits phytosanitaires sur les petites rivières. L'objectif est d'améliorer la connaissance du milieu naturel pour conserver une bonne qualité d'eau. Un suivi à l'échelle départementale d'une trentaine de points est déjà assuré par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le Syded vient compléter ce dispositif avec 6 nouveaux points de prélèvement.

Globalement, les résultats sont satisfaisants. On retrouve systématiquement des traces de produits phytosanitaires sur ces nouveaux points de prélèvement mais dans des quantités relativement faibles. Si l'on compare ces résultats avec les départements voisins, la qualité des eaux du territoire est bonne.



## ➤ Les 6 points de prélèvements suivis par le Syded

- > À Groléjac (24) - La Germaine
- > À Lacave - L'ouyssse
- > À Castelfranc - La Masse
- > À Montlauzun - Le Lendou
- > À Belfort-du-Quercy - Le ruisseau du Léouré
- > À Saint-Jean-Mirabel - Le ruisseau d'Enguirande

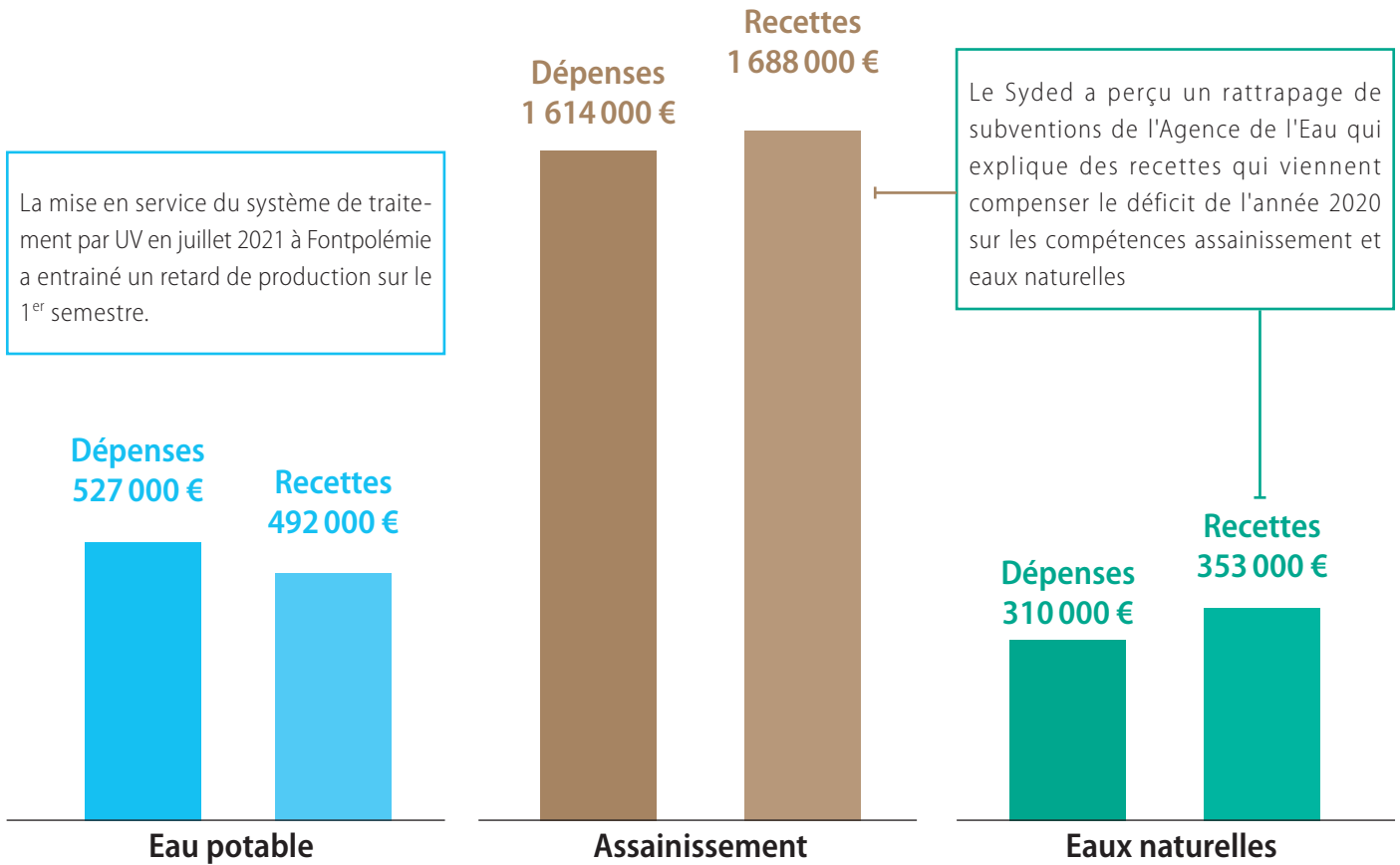
**3 200**  
données ont été collectées et  
apportées en 2021

- Voir annexe XXVIII : Résultats des prélèvements. phytosanitaires
- Voir annexe XXVII : qualité physico-chimique des masses d'eau

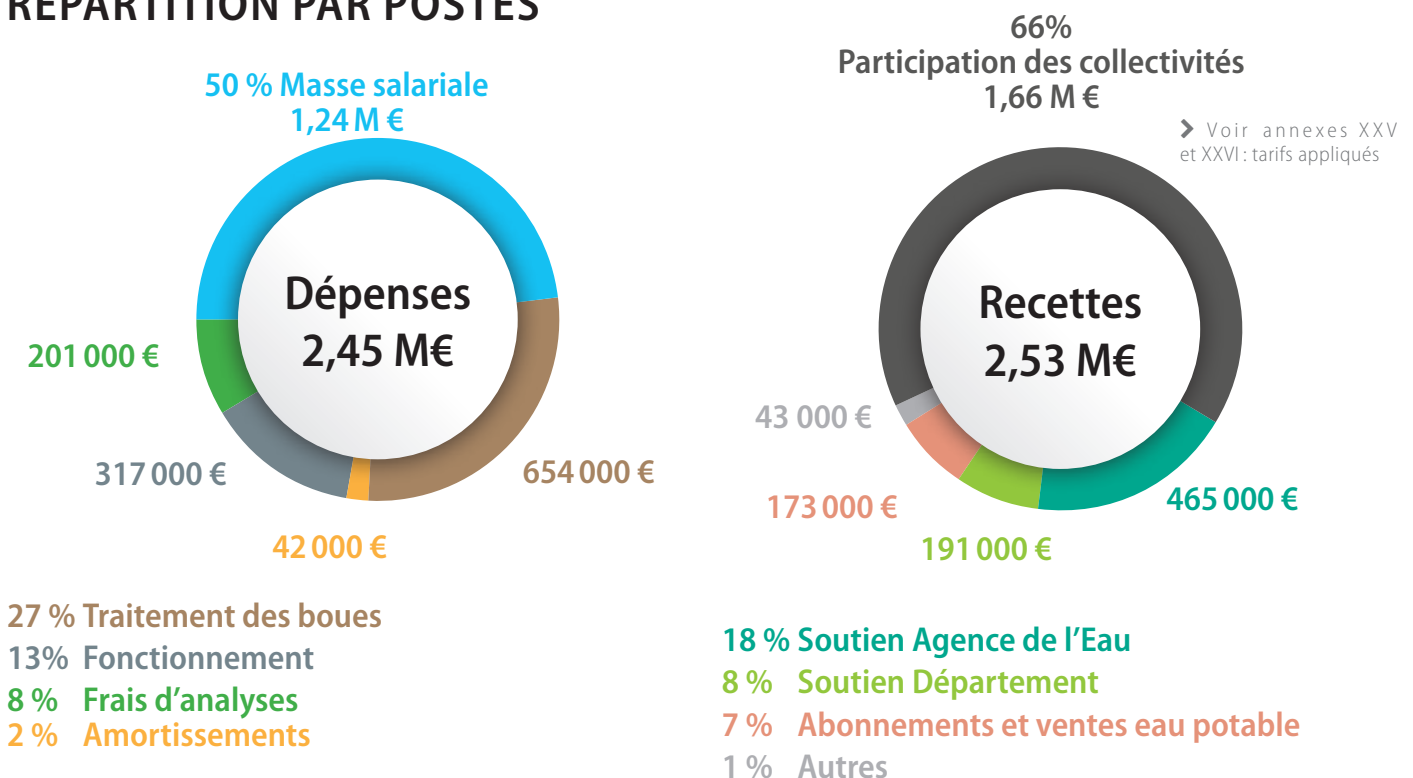


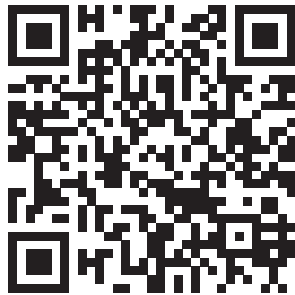
# BILAN FINANCIER

## BUDGETS MAÎTRISÉS POUR LES 3 COMPÉTENCES



## RÉPARTITION PAR POSTES





Rapport et annexes disponibles en  
ligne sur notre site [syded-lot.fr](http://syded-lot.fr)  
à la rubrique "Documents"

# LEXIQUE

**AEP :** Adduction d'Eau Potable ou Alimentation en Eau Potable.

**Agence de l'Eau :** Établissement public de l'État qui a pour mission de réduire les pollutions et de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

**AMO :** Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Contrat selon lequel un maître d'ouvrage public fait appel aux services d'une personne publique ou privée pour faire les études nécessaires à la réalisation d'un projet.

**ANC :** Assainissement Non Collectif

**ARS :** Agence Régionale de Santé.

**Boues :** Résidus du traitement des eaux usées, constituées pour l'essentiel d'un mélange d'eau et de matières en suspension.

**Déchets assimilés :** Déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

**DDS :** Déchets Diffus Spécifiques. Ce sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque important pour la santé et/ou l'environnement.

**DEA :** Déchets d'Éléments d'Ameublement.

**DEEE :** Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Ils se déclinent en 5 familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

**Dépotage des boues :** Action de décharger des boues liquides transportées dans une citerne.

**DMA :** Déchets Ménagers et Assimilés. Ensemble des déchets produits par un usager (ordures ménagères, emballages et papiers recyclables, verre et apports en déchèterie).

**DREAL :** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

**DSP :** Délégation de Service Public. Contrat passé par une collectivité qui confie la gestion d'un service public à un opérateur privé.

**DUERP :** Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

**Eaux de Baignade :** Eaux de surface dans lesquelles un grand nombre de baigneurs est attendu et où la baignade n'est pas interdite ou déconseillée de manière permanente (art L1332-2 du Code de la Santé publique).

**EH :** Équivalent Habitant. Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration.

**Épandage :** Pratique agricole qui vise à répandre sur une parcelle des fertilisants ou des amendements.

**ESAT :** Établissement et Service d'Aide par le Travail.

**ETP :** Équivalent Temps Plein. Unité de mesure qui permet de mesurer la capacité de travail d'une organisation.

**FPR :** Filtre Planté de Roseaux.

**ISDI :** Installation de Stockage des Déchets Inertes.

**ISDND :** Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

**Quai de transfert :** Lieu où transitent les déchets.

**Refus de tri :** Erreurs de tri éliminées du centre de tri et renvoyées vers les ISDND ou les usines de valorisation énergétique.

**Maître d'ouvrage :** Personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre.

**Maître d'œuvre :** Personne ou entité chargée de la conduite opérationnelle de travaux.

**Micropolluants :** Substances susceptibles d'avoir une action toxique à très faible dose.

**OMR :** Ordures Ménagères Résiduelles. Part des ordures ménagères restant après les collectes sélectives (bac marron / gris).

**Plaquette :** Résultat du broyage de déchets de bois non traités utilisé comme combustible (chaudière bois).

**Plaquette forestière :** Résultat du broyage par engins mécanisés (broyeurs à couteaux) des rémanents d'une exploitation forestière et d'élagage de bords de route.

**PREB :** Personne Responsable d'une Eau de Baignade (art L1332-3 du Code de la Santé Publique).

**Réseau IDEAL :** Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local, association de collectivités locales ayant pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les adhérents.

**Risques psychosociaux :** Les risques psychosociaux sont définis comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail.

**SDIS :** Service Départemental d'Incendie et de Secours.

**SIAEP :** Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

**SPANC :** Service Public d'Assainissement Non Collectif.

**STEU :** Station de Traitement des Eaux Usées.

**TEP :** Tonne Équivalent Pétrole. Unité de mesure de l'énergie utilisée par les économistes de l'énergie pour comparer les énergies. C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen, ce qui représente environ 11,6 MWh.

**TGAP :** Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

**TMS :** Troubles Musculosquelettiques.

**Turbidité :** (caractéristique optique de l'eau) capacité à diffuser ou absorber la lumière. Elle est due à la présence dans l'eau de particules minérales ou organiques en suspension.

**Widget :** Application qui s'intègre sur un site internet et qui permet d'afficher des informations venant d'une source externe.



## Syded du Lot

Les matalines 46150 Catus  
T. 05 65 21 54 30

[syded-lot.fr](http://syded-lot.fr)



# ANNEXES

Rapport d'activités 2021





## ANNEXE I - QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES EN 2021

Collectivités membres lotoises	Population municipale 2021	Ordures Ménagères Résiduelles		Emballages et papiers	
C.A. du Grand Cahors	41 607 hab.	10 584 t	254,4 kg/hab.	4 001 t	96,2 kg/hab.
C.C. CAUVALDOR	42 128 hab.	9 620 t	228,4 kg/hab.	3 642 t	86,5 kg/hab.
C.C. Grand Figeac	43 563 hab.	8 810 t	202,2 kg/hab.	3 836 t	88,1 kg/hab.
C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	14 520 hab.	3 300 t	227,3 kg/hab.	1 417 t	97,7 kg/hab.
SICTOM des Marches du Sud Quercy	16 147 hab.	2 985 t	184,9 kg/hab.	1 547 t	95,8 kg/hab.
SYMICTOM du Pays de Gourdon	22 433 hab.	5 023 t	223,9 kg/hab.	2 340 t	104,3 kg/hab.
<b>TOTAL</b>	<b>180 398 hab.</b>	<b>40 328 t</b>	<b>224 kg/hab.</b>	<b>16 784 t</b>	<b>93 kg/hab.</b>

La population municipale de chaque collectivité correspond à la population municipale de collecte et diffère de la population administrative de chaque collectivité de collecte.

6 t d'OMR ont été collectées pour le compte du Département du Lot.

## ANNEXE II - TARIFS COMPÉTENCE « DÉCHETS » 2021

La cotisation annuelle pour les collectivités membres est de 1 € HT / habitant.

### ➤ Tarification différenciée pour les emballages et papiers (délibération : 2021-CS1-004)

Mise en place depuis 2008, la tarification différenciée a pour objectif d'instaurer plus d'équité entre les **collectivités membres**, en leur appliquant des tarifs variables qui prennent en compte les différences constatées entre les apports de déchets recyclables.

2 facteurs sont analysés pour le calcul du tarif :

**Un qualitatif avec le taux de refus** entrant (qui correspond à la moyenne des 12 derniers taux de refus (taux d'erreurs de tri) enregistrés dans les analyses mensuelles effectuées sur des échantillons de déchets, à l'entrée du centre de tri, selon une méthodologie normalisée (NF X 30-437).

**Un quantitatif avec la performance** (kg/habitant/an) qui est la quantité annuelle de déchets recyclés en moyenne par chaque habitant de la collectivité.

**Participation des collectivités membres à l'administration générale :** 1,00 € HT/hab. (DGF 2020).

**Participation du Département du Lot à l'administration générale :** 64 800 € TTC.

#### Tarif principal :

Moyenne : 20,50 % soit 70 € HT

Taux de refus	R < 13,00 %	13,00 % ≤ R < 18,00 %	18,00 % ≤ R < 23,00 %	23,00 % ≤ R < 28,00 %	R ≥ 28,00 %
Tarif HT (tonne entrante)	60 €	65 €	70 €	75 €	80 €

#### Bonus/Malus "performance" :

Moyenne : 63 kg/hab. soit 0,00 €

Performance (kg/hab. DGF)	P ≥ 69	69 > P ≥ 66	66 > P ≥ 60	60 > P ≥ 57	P < 57
Incidence sur le tarif (tonne entrante)	- 10 €	- 5 €	0,00 €	8 €	15 €

### ➤ Déchets non valorisables et déchèteries (délibération : 2021-CS1-004)

Les ordures ménagères, refus de tri et encombrants de déchèterie sont facturés 171 € HT / tonne aux collectivités adhérentes. L'accès en déchèterie est facturé 32,50 € HT / habitant (DGF 2020) aux collectivités membres ou aux collectivités extérieures limitrophes.

### ➤ Accès des professionnels aux déchèteries (délibération : 2021-CS1-013)

Conditions d'accès des professionnels aux déchèteries au 1 <sup>er</sup> février 2021			Déchets d'Équipement Électrique et Électronique		
<b>Conditions générales</b>			Gros Électroménagers et Écrans		
L'accès aux déchèteries est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à <b>3,5 tonnes</b>			Gratuit	3 unités maximum par semaine	
L'achat d'une carte donnant accès à toutes les déchèteries gérées par le SYDED est <b>obligatoire</b>			Gratuit	Pas de limite	
45,00 € HT pour une durée de 12 mois			Gratuit	Pas de limite	
12,50 € HT pour un seul passage			<b>Déchets toxiques et dangereux assimilables à des déchets dangereux des ménages</b>		
<b>Conditions tarifaires</b>			DDS traités dans le cadre de la filière REP Eco-DDS		
Type de déchets	Tarif	Quantité maximum accès	Gratuit	200 kg / mois	
Cartons	Gratuit	20 m <sup>3</sup> /mois	Gratuit	200 kg / mois	
Ferrailles	Gratuit	20 m <sup>3</sup> /mois	0,13 € HT / kg	200 kg / mois	
Verre	Gratuit	200 kg / mois	2,32 € HT / kg	200 kg / mois	
Cartouches d'encre (imprimante, fax)	Gratuit	200 kg / mois	1,81 € HT / kg	200 kg / mois	
Piles	Gratuit	200 kg / mois	0,74 € HT / kg	200 kg / mois	
Paillettes - Cigarettes	Gratuit	20 m <sup>3</sup> /mois	2,10 € HT / kg	200 kg / mois	
Encombrants / Bois usagés	30,00 € HT / m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup> /mois	0,79 € HT / kg	200 kg / mois	
Végétaux	6,00 € HT / m <sup>3</sup>	Pas de limite	3,24 € HT / kg	200 kg / mois	
Gravats	25,00 € HT / passage	10 passages / mois	0,64 € HT / kg	200 kg / mois	
Huiles alimentaires	Gratuit	200 kg / mois	0,83 € HT / kg	200 kg / mois	
			1,81 € HT / kg	200 kg / mois	
			3,00 € HT / kg	200 kg / mois	
				200 kg / mois	

### ➤ Ventes de composteurs individuels ou collectifs (délibération : 2021-CS1-008)

Kit de compostage individuel : 20 € TTC

Kit de compostage collectif : 100 € TTC (composteur supplémentaire : 35 € TTC)

Seau 10 l supplémentaire 5 € TTC, seau 50 l 15 € TTC

# ANNEXE III - TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE ET FRÉQUENTATIONS EN 2021

## ➤ Traitements et repreneurs des apports en déchèterie

Déchets	Quantités	Traitements	Prestataires
Bois usagés	4 347 t	Valorisation	PAPREC
Cartons	1 199 t	Valorisation/Recyclage	
Métaux	3 197 t	Valorisation/Recyclage	
DEEE	2 471 t	Valorisation	Ecosystem
Volumineux non valorisables (encombrants)	12 738 t	Enfouissement	9 561 t à la DRIMM 3 177 t à l'ISDND de Perbousie
Déchets d'équipements d'ameublement (DEA)	4 123 t	Valorisation/Recyclage	Eco-Mobilier
Textiles	167 t	Valorisation	Le Relais
Huiles de vidanges	184 t	Valorisation	SHRRU
Huiles végétales	25 t	Valorisation/Recyclage	SITA
Déchets dangereux	507 t	Incinération/Valorisation énergétique	Séché Environnement/TRIADIS
Amiante	16 t		
Pneus	460 t	Valorisation/Recyclage	PAPREC
DASRI	2 t	Valorisation énergétique	DASTRI
Batteries	21 t	Valorisation	PAPREC
Piles	22 t	Recyclage	SCRELEC
Cartouches d'encre	1 t	Valorisation	Jeter l'encre
Ampoules fluocompactes et tubes	11 t	Valorisation/Recyclage	Recylum
Végétaux	18 390 t	Valorisation (compostage et combustible)	SYDED (en régie)
Bois non traité (palettes/cagettes)	2 739 t	Valorisation énergétique (combustible chaufferies)	
Gravats*	17 344 t	Enfouissement/Recyclage	
TOTAL :	67 845 t		* Quantité estimée

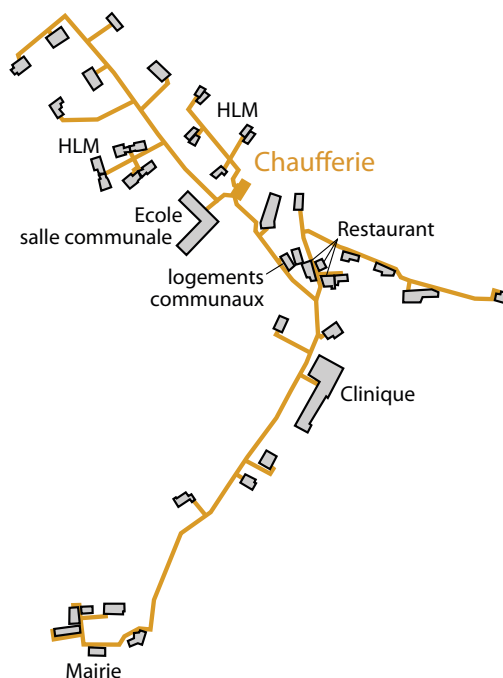
## ➤ Fréquentation des déchèteries

MOINS DE 7 000 PASSAGES		ENTRE 7 000 ET 15 000 PASSAGES		ENTRE 15 000 ET 25 000 PASSAGES	
Sousceyrac	3 279	Bagnac-sur-Célé	7 021	Capdenac-Gare	15 975
Saint-Géry	4 856	Payrac	7 869	Vayrac	16 137
Lauzès	4 923	Labastide-Murat	7 998	Gramat	24 560
Montcuq	5 044	Cazals	8 041	Puy-l'Evêque	24 780
Castelnau-Montratier	5 205	Luzech	9 447	Gourdon	26 049
Latronquière	5 842	Limogne	9 563	Souillac	26 102
Salviac	6 439	Livernon	10 910		
St-Germain-Du-Bel-Air	6 849	Cajarc	10 939		
		Catus	11 774		
		Lacapelle-Marival	12 538		
		Lalbenque	12 983		
		Martel	14 212		
				PLUS DE 30 000 PASSAGES	
				Glanes	32 262
				Figeac	37 897
				Cahors	40 830

# ANNEXE IV - CHAUFFERIE DE CAILLAC

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2007  
 46 abonnés : 4 logements communaux, 13 logements sociaux, 27 immeubles privés, 1 école, 1 clinique, 1 bâtiment public (mairie)  
 Longueur du réseau : 2 086 m  
 Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 90 m<sup>3</sup>  
 Puissance de la chaudière bois : 700 kW  
 Puissance de la chaudière fioul : 700 kW  
 Investissement initial : 800 000 € HT dont subventions : 20 % du Département du Lot, 25,68 % de la Région Midi-Pyrénées, 25,68 % de l'ADEME, 2,4 % de fonds européens.



## ➤ Consommation 2021

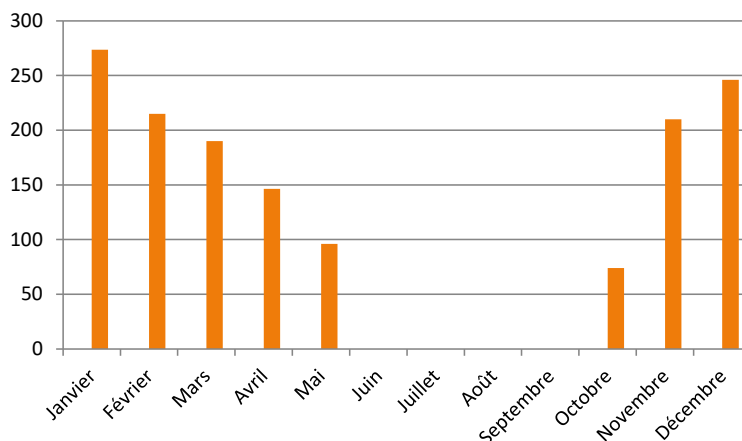
Bois : 443 t  
 Fioul : 21 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint  
 Électricité : 26 MWh pour le fonctionnement

Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

Énergie fournie au réseau : 1 525 MWh (voir répartition mensuelle ci-contre).  
 Énergie vendue aux abonnés : 742 MWh  
 Rendement du réseau : 49 % correspondant à une perte de 32 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites



**PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE**



bois 88 %  
 fioul 12 %

## ➤ Bilan environnemental

56 t équivalent pétrole économisées  
 215 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

Production de cendres : 9 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	28	< 150	Conforme
NO <sub>x</sub> (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	292	< 550	Conforme



# ANNEXE V - CHAUFFERIE DES QUATRES-ROUTES-DU-LOT

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2007  
 81 abonnés : 2 logements communaux, 17 logements sociaux, 57 immeubles privés, 2 écoles, 1 maison de retraite/foyer  
 Longueur du réseau : 2 100 m  
 Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 220 m<sup>3</sup>  
 Puissance de la chaudière bois : 720 kW  
 Puissance de la chaudière fioul : 985 kW  
 Investissement initial : 1 150 000 € HT dont subventions : 20 % du Département du Lot, 22,33 % de la Région Midi-Pyrénées, 11,20 % de l'ADEME, 11,20 % de fonds européens.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 460 t  
 Fioul : 7 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint  
 Électricité : 44 MWh pour le fonctionnement

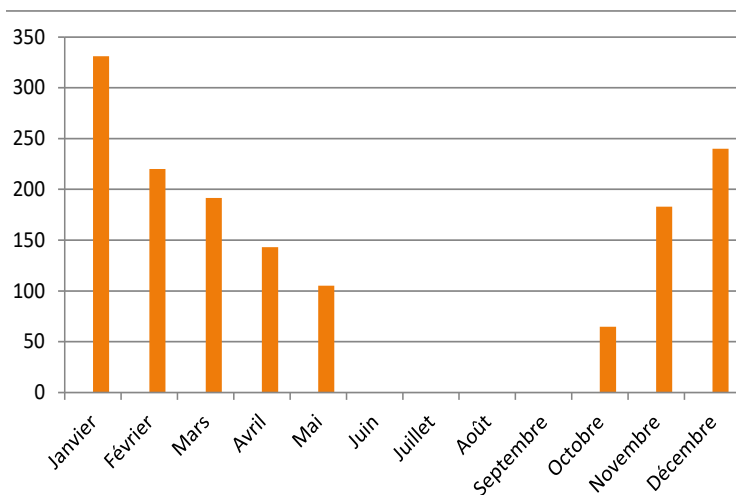
Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

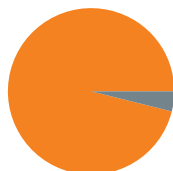
Énergie fournie au réseau : 1 598 MWh (voir répartition mensuelle ci-contre).

Énergie vendue aux abonnés : 918 MWh  
 Rendement du réseau : 57 % correspondant à une perte de 28 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites



**PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE**



bois 96 %

fioul 4 %

## ➤ Bilan environnemental

76 t équivalent pétrole économisées  
 291 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

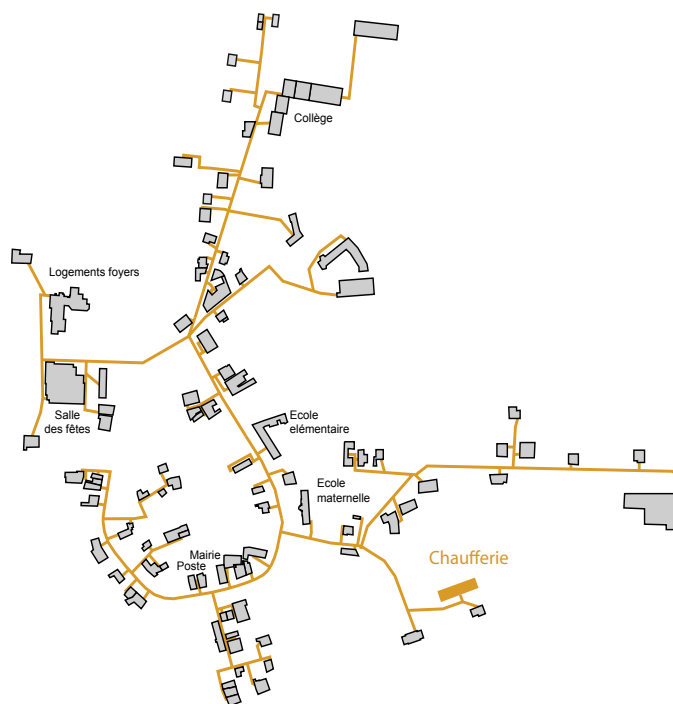
Production de cendres : 9 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	182	< 225	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	15,3	< 250	Conforme
NOx (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	244	< 500	Conforme

# ANNEXE VI - CHAUFFERIE DE CAJARC

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2008  
 110 abonnés : 4 logements communaux, 7 logements sociaux, 84 immeubles privés, 1 maison de retraite/foyer, 2 écoles, 1 collège, 12 bâtiments publics (mairie, salle des fêtes...)  
 Longueur du réseau : 4 280 m  
 Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 180 m<sup>3</sup>  
 Puissance de la chaudière bois : 1 500 kW  
 Puissance de la chaudière fioul : 980 kW  
 Investissement initial : 1 850 000 € HT dont subventions : 20 % du Département du Lot, 27,10 % de la Région Midi-Pyrénées, 10,84 % de l'ADEME, 3,66 % de fonds européens.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 1 336 t  
 Fioul : 9 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint  
 Électricité : 107 MWh pour le fonctionnement

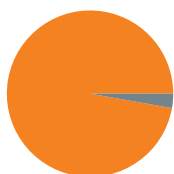
Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

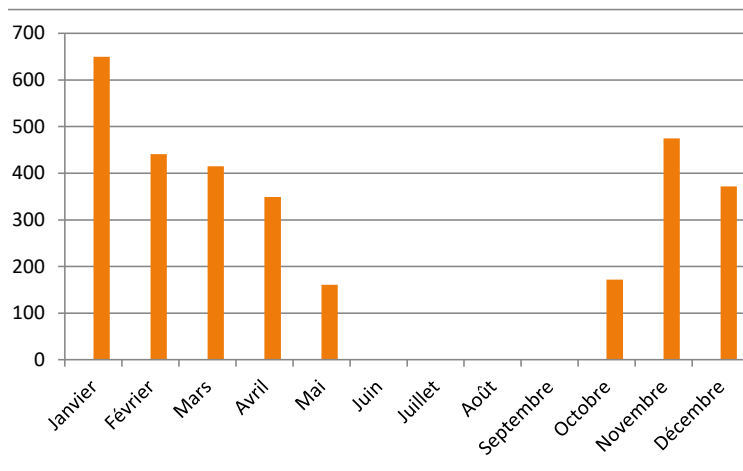
Énergie fournie au réseau : 3 058 MWh (voir répartition mensuelle ci-contre).  
 Énergie vendue aux abonnés : 2 252 MWh  
 Rendement du réseau : 74 % correspondant à une perte de 16 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites

### PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE



bois 97 %  
 fioul 3 %



## ➤ Bilan environnemental

189 t équivalent pétrole économisées  
 721 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

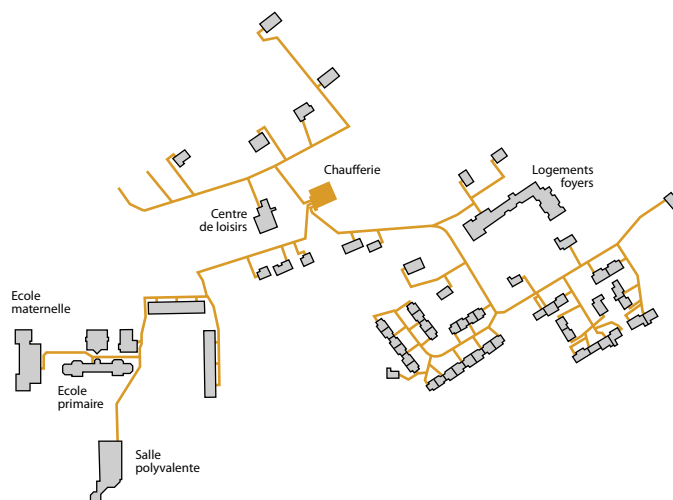
Production de cendres : 27 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	19	< 50	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	190	< 250	Conforme
NO <sub>x</sub> (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	303	< 750	Conforme
SO <sub>2</sub> (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	26,8	< 225	Conforme
Dioxines et Furanés (ng-I-TEQ/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	0,0024	< 0,1	Conforme

# ANNEXE VII - CHAUFFERIE DE BIARS-SUR-CÈRE

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2008  
 165 abonnés : 120 logements sociaux, 39 maisons individuelles,  
 1 maison de retraite/foyer, 2 écoles, 3 bâtiments publics (1  
 cantine, 1 salle polyvalente...)  
 Longueur du réseau : 2 880 m  
 Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 250 m<sup>3</sup>  
 Puissance de la chaudière bois : 1 250 kW  
 Puissance de la chaudière fioul : 1 900 kW  
 Investissement initial : 1 830 000 € HT dont subventions : 20 %  
 du Département du Lot, 23,39 % de la Région Midi-Pyrénées,  
 10,93 % de l'ADEME, 6,05 % de fonds européens.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 788 t  
 Fioul : 5 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint  
 Électricité : 48 MWh pour le fonctionnement

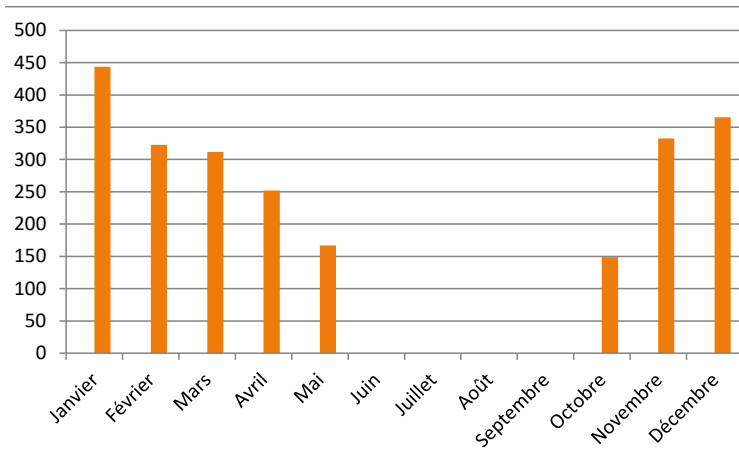
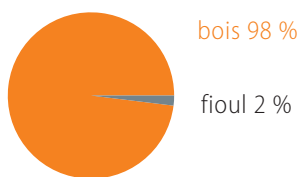
Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

Énergie fournie au réseau : 2 627 MWh  
 Énergie vendue aux abonnés : 1 425 MWh  
 Rendement du réseau : 54 % correspondant à une perte de  
 36 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites

### PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE



## ➤ Bilan environnemental

120 t équivalent pétrole économisées  
 460 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

Production de cendres : 16 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	7,38	< 50	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	60,9	< 250	Conforme
NO <sub>x</sub> (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	254	< 750	Conforme
SO <sub>2</sub> (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	133,6	< 225	Conforme
Dioxines et Furanes (ng-I-TEQ/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	0,07	< 0,1	Conforme

# ANNEXE VIII - CHAUFFERIE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2010

82 abonnés : 1 logement communal, 72 maisons individuelles, 1 maison de retraite/foyer, 1 école, 7 bâtiments publics (1 presbytère, 1 salle des fêtes...)

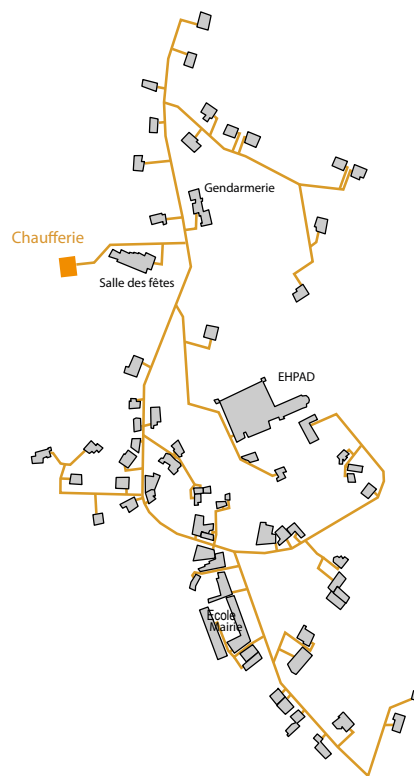
Longueur du réseau : 4 320 m

Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 216 m<sup>3</sup>

Puissance de la chaudière bois : 1 200 kW

Puissance de la chaudière fioul : 1 600 kW

Investissement initial : 1 550 000 € HT dont subventions : 20 % du Département du Lot, 23,85 % de la Région Midi-Pyrénées, 4,82 % de l'ADEME, 19,03 % de fonds européens.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 1 426 t

Fioul : 6 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint

Électricité : 86 MWh pour le fonctionnement

Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

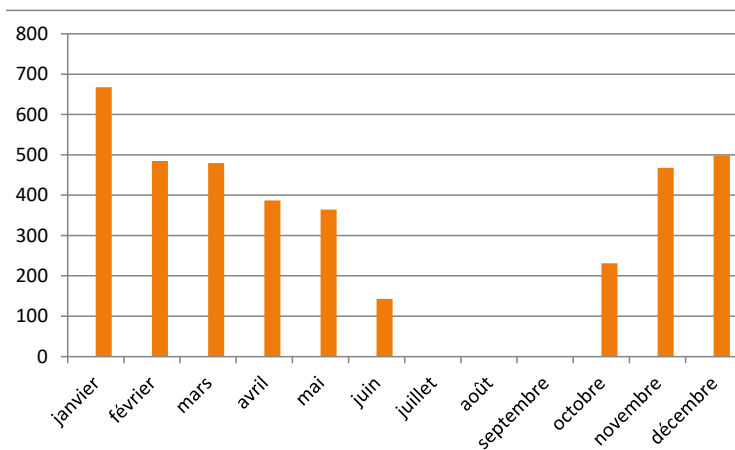
## ➤ Production d'énergie 2021

Énergie fournie au réseau : 2 627 MWh

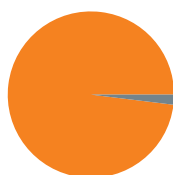
Énergie vendue aux abonnés : 2 023 MWh

Rendement du réseau : 77 % correspondant à une perte de 11 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites



### PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE



bois 98 %

fioul 2 %

## ➤ Bilan environnemental

171 t équivalent pétrole économisées

652 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

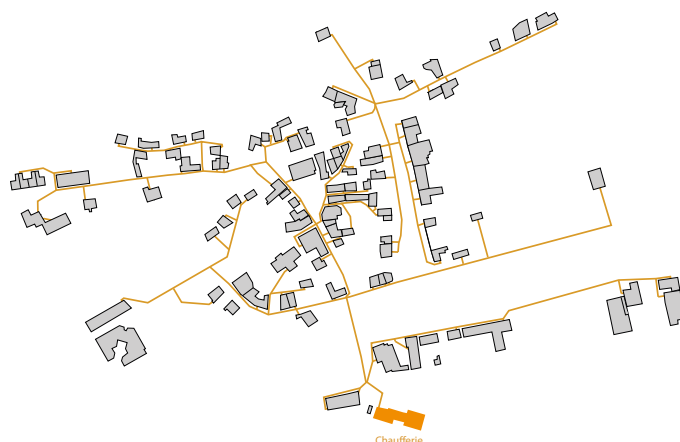
Production de cendres : 29 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	22,6	< 50	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	218	< 250	Conforme
NO <sub>x</sub> (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	394	< 525	Conforme
SO <sub>2</sub> (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	39,52	< 225	Conforme
Dioxines et Furanés (ng-I-TEQ/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	0,0	< 0,1	Conforme

# ANNEXE IX - CHAUFFERIE DE CATUS

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2010  
 150 abonnés : 10 logements communaux, 99 immeubles privés, 26 logements sociaux, 1 maison de retraite/foyer, 2 écoles, 15 bâtiments publics (1 presbytère, 1 mairie, 1 bureau de poste...)  
 Longueur du réseau : 3 150 m  
 Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 144 m<sup>3</sup>  
 Puissance de la chaudière bois : 960 kW  
 Puissance de la chaudière fioul : 1 150 kW  
 Investissement initial : 1 566 000 € HT dont subventions : 20 % du Département du Lot, 25,06 % de la Région Midi-Pyrénées, 16,90 % de l'ADEME, 8,16 % de fonds européens.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 861 t  
 Fioul : 14 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint  
 Électricité : 73 MWh pour le fonctionnement

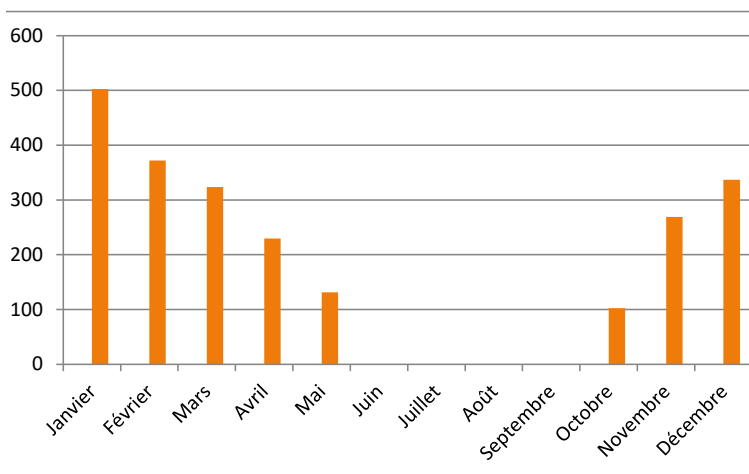
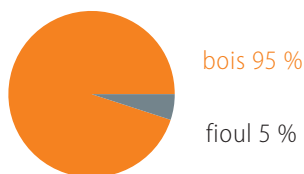
Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

Énergie fournie au réseau : 2 652 MWh  
 Énergie vendue aux abonnés : 1 690 MWh  
 Rendement du réseau : 64 % correspondant à une perte de 26 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites

**PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE**



## ➤ Bilan environnemental

139 t équivalent pétrole économisées  
 530 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

Production de cendres : 17 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	9,1	< 50	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	46,9	< 250	Conforme
NO <sub>x</sub> (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	364	< 550	Conforme
SO <sub>2</sub> (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	32,6	< 225	Conforme
Dioxines et Furanés (ng-I-TEQ/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	0,0532	< 0,1	Conforme



# ANNEXE X - CHAUFFERIE DE SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2010

87 abonnés : 2 logements communaux, 63 immeubles privés, 14 logements sociaux, 1 maison de retraite/foyer, 7 bâtiments publics (1 presbytère, 1 salle des fêtes, 1 mairie, 1 bureau de poste...)

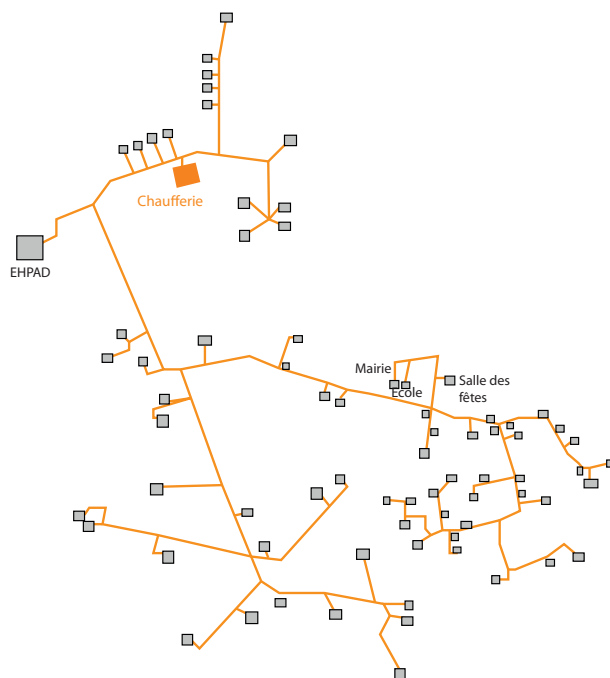
Longueur du réseau : 2 564 m

Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 210 m<sup>3</sup>

Puissance de la chaudière bois : 720 kW

Puissance de la chaudière fioul : 1 380 kW

Investissement initial : 1 200 000 € HT dont subventions : 10 % du Département du Lot, 18,32 % de la Région Midi-Pyrénées, 41,02 % de l'ADEME.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 697 t

Fioul : 9 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint

Électricité : 39 MWh pour le fonctionnement

Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

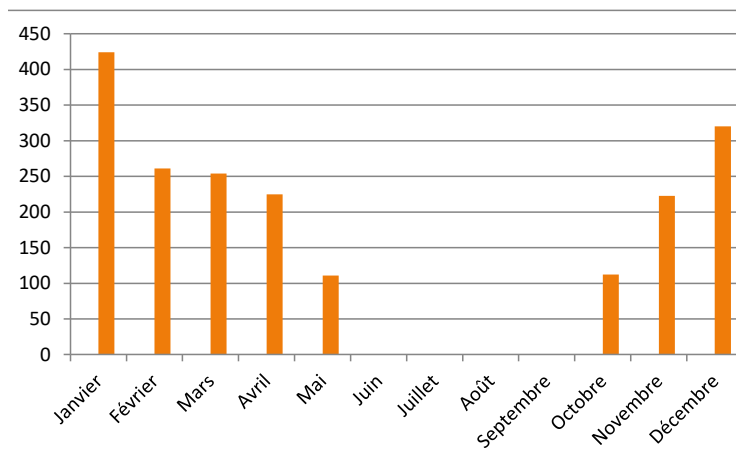
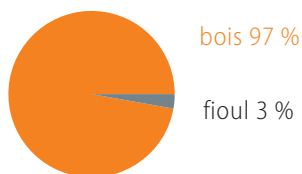
Énergie fournie au réseau : 2 234 MWh

Énergie vendue aux abonnés : 1 365 MWh

Rendement du réseau : 61 % correspondant à une perte de 29 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites

### PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE



## ➤ Bilan environnemental

113 t équivalent pétrole économisées

433 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

Production de cendres : 14 t valorisées par compostage

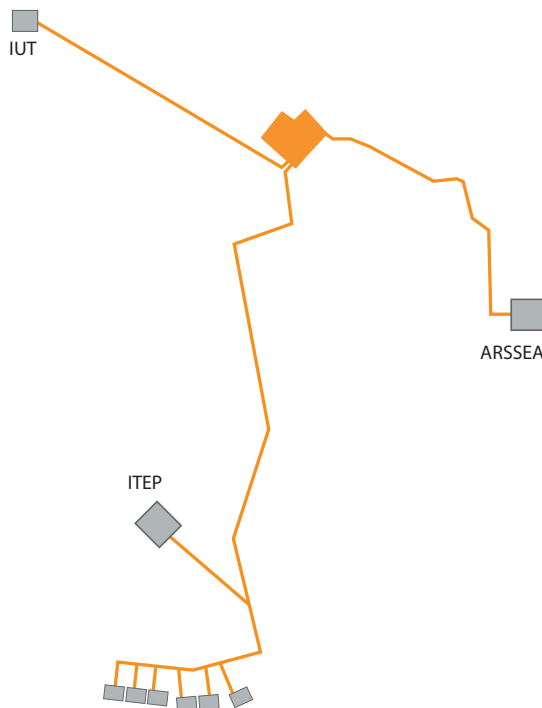
Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	57,1	< 50	Non conforme*
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	37,3	< 250	Conforme
NO <sub>x</sub> (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	73,7	< 750	Conforme
SO <sub>2</sub> (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	25,3	< 225	Conforme
Dioxines et Furanes (ng-I-TEQ/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	0,0037	< 0,1	Conforme

\* Reprise des réglages de combustion effectuée

# ANNEXE XI - CHAUFFERIE DE FIGEAC (NAYRAC)

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2010  
 38 abonnés : 35 logements sociaux, 1 ARSSEA, 1 IUT, 1 ITEP  
 Longueur du réseau : 2 009 m  
 Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 195 m<sup>3</sup>  
 Puissance de la chaudière bois : 960 kW  
 Puissance de la chaudière fioul : 1 400 kW  
 Investissement initial : 1 250 000 € HT dont subventions : 5,20 % du Département du Lot, 18,56 % de la Région Midi-Pyrénées, 46,44 % de l'ADEME.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 555 t  
 Fioul : 5 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint  
 Électricité : 61 MWh pour le fonctionnement

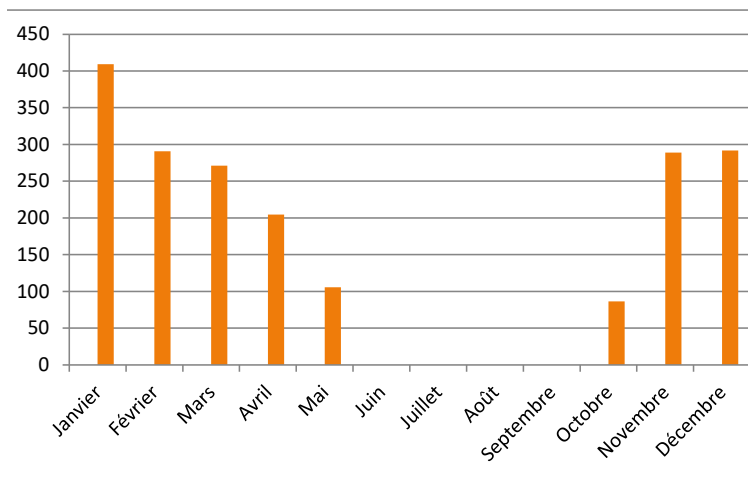
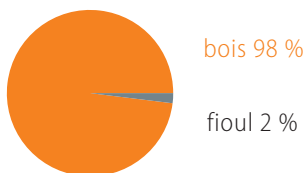
Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

Énergie fournie au réseau : 1 690 MWh  
 Énergie vendue aux abonnés : 1 244 MWh  
 Rendement du réseau : 74 % correspondant à une perte de 19 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites

### PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE



## ➤ Bilan environnemental

105 t équivalent pétrole économisées  
 399 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

Production de cendres : 11 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	14,5	< 50	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	61,7	< 250	Conforme
NO <sub>x</sub> (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	77,3	< 750	Conforme
SO <sub>2</sub> (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	15,1	< 225	Conforme
Dioxines et Furanes (ng-I-TEQ/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	0,280	< 0,1	Non conforme

\* Reprise des réglages de combustion effectuée

## ANNEXE XII - CHAUFFERIE DE LIVERNON

### ➤ Le réseau

Mise en service : 2012

51 abonnés : 10 logements communaux, 6 logements sociaux, 19 immeubles privés, 3 écoles, 3 maisons de retraite/foyer, 9 bâtiments publics (1 cantine, 1 salle des fêtes, 1 mairie, 1 bureau de poste...)

Longueur du réseau : 1 340 m

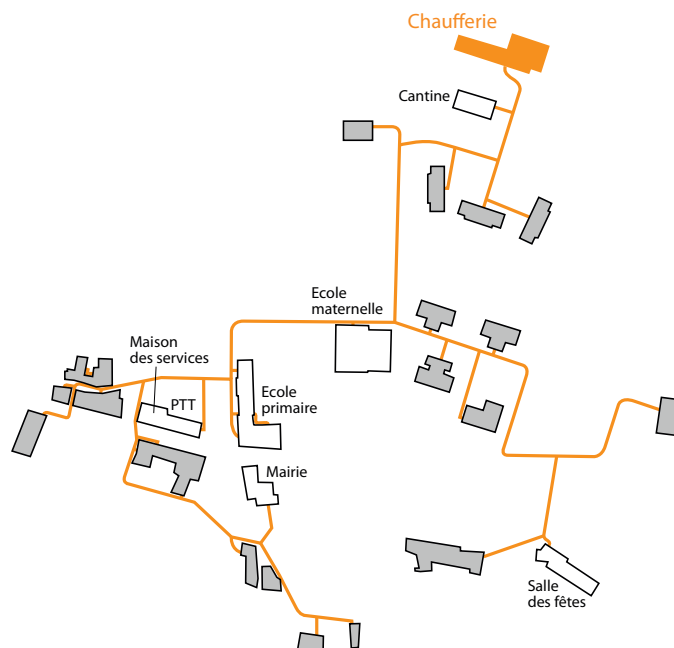
Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 160 m<sup>3</sup>

Puissance de la chaudière bois : 340 kW

Puissance de la chaudière fioul : 600 kW

Investissement initial : 800 000 € HT dont subventions : 9,38 % du

Département du Lot, 9,44 % de la Région Midi-Pyrénées, 9,44 % de l'ADEME, 27,50 % de fonds européens.



### ➤ Consommation 2021

Bois : 335 t

Fioul : 5 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint

Électricité : 23 MWh pour le fonctionnement

Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

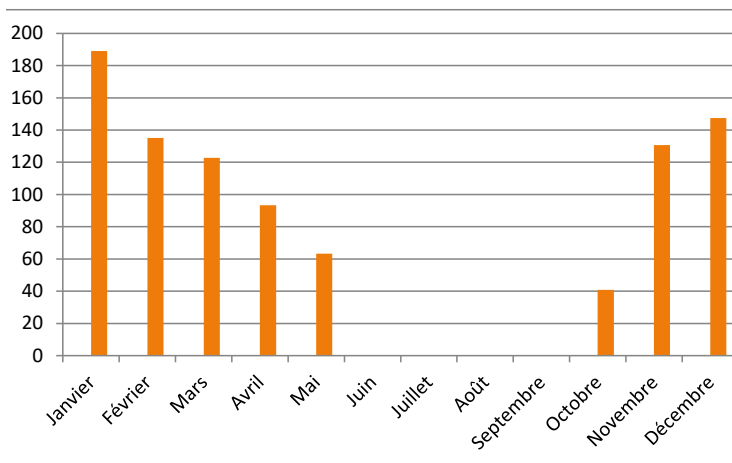
### ➤ Production d'énergie 2021

Énergie fournie au réseau : 1 063 MWh

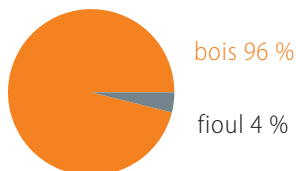
Énergie vendue aux abonnés : 710 MWh

Rendement du réseau : 67 % correspondant à une perte de 22 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites



**PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE**



### ➤ Bilan environnemental

59 t équivalent pétrole économisées

224 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

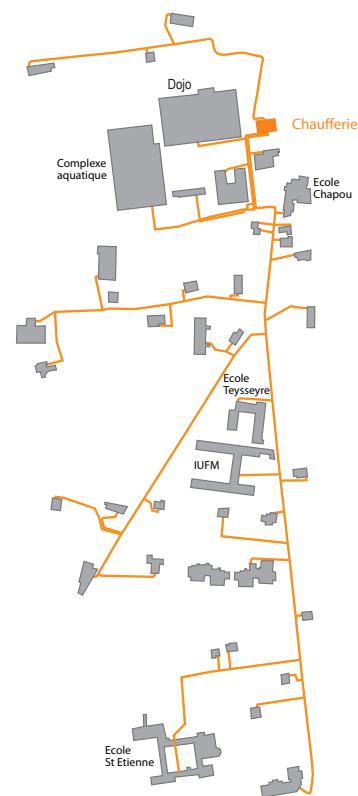
Production de cendres : 7 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	125	< 150	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	224	< 250	Conforme
NO <sub>x</sub> (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	323	< 550	Conforme

# ANNEXE XIII - CHAUFFERIE DE CAHORS

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2013  
 160 abonnés : 27 immeubles privés, 116 logements sociaux, 2 logements communaux, 3 écoles, 1 complexe aquatique, 11 bâtiments publics (1 gymnase, 1 IUFM...)  
 Longueur du réseau : 2 856 m  
 Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 300 m<sup>3</sup>  
 Puissance de la chaudière bois : 1 700 kW  
 Puissance de la chaudière fioul : 1 650 kW  
 Investissement initial : 2 600 000 € HT dont subventions : 14,53 % de la Région Midi-Pyrénées, 33,47 % de l'ADEME.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 1 601 t  
 Gaz : 20 347 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint  
 Électricité : 100 MWh pour le fonctionnement

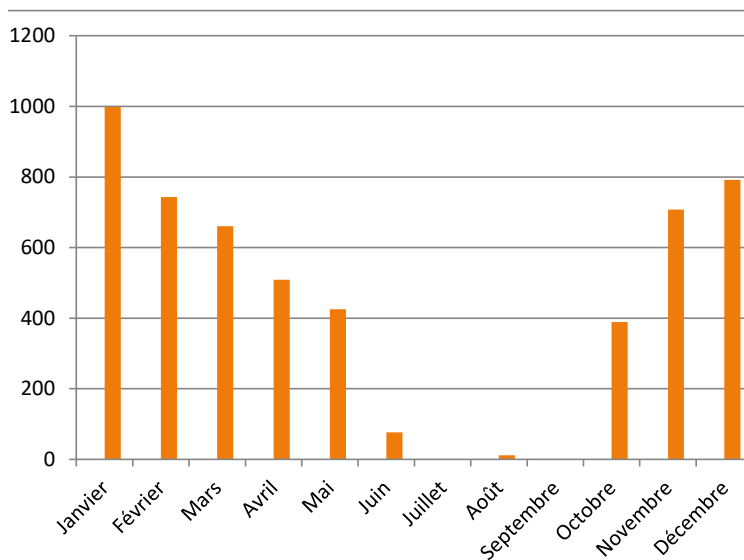
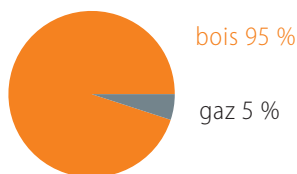
Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, les chaudières gaz démarrent automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

Énergie fournie au réseau : 4 630 MWh  
 Énergie vendue aux abonnés : 3 313 MWh  
 Rendement du réseau : 72 % correspondant à une perte de 33 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites

### PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE



## ➤ Bilan environnemental

270 t équivalent pétrole économisées  
 697 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

Production de cendres : 32 t valorisées par compostage

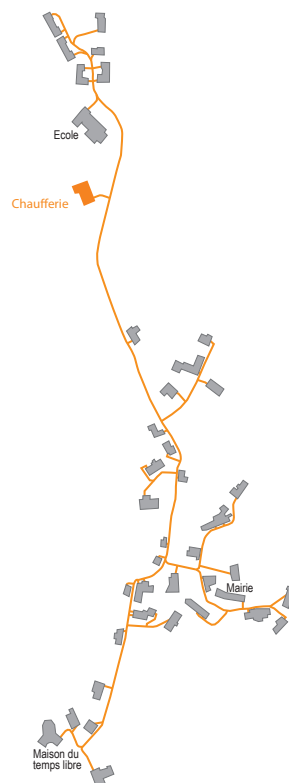
Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	36	< 50	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	325	< 250	Non conforme*
NO <sub>x</sub> (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	238	< 750	Conforme
SO <sub>2</sub> (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	15,1	< 225	Conforme
Dioxines et Furanes (ng-I-TEQ/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	0,013	< 0,1	Conforme

\* reprise des réglages de combustion effectuée

# ANNEXE XIV - CHAUFFERIE DE THÉGRA

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2013  
 56 abonnés : 4 logements communaux, 12 logements sociaux, 33 immeubles privés, 1 école, 3 bâtiments publics (1 salle des fêtes, 1 mairie...)  
 Longueur du réseau : 1 860 m  
 Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 140 m<sup>3</sup>  
 Puissance de la chaudière bois : 350 kW  
 Puissance de la chaudière fioul : 690 kW  
 Investissement initial : 840 000 € HT dont subventions : 18,88 % du Département du Lot, 8,13 % de la Région Midi-Pyrénées, 26,40 % de fonds européens.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 357 t  
 Fioul : 2 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint  
 Électricité : 37 MWh pour le fonctionnement

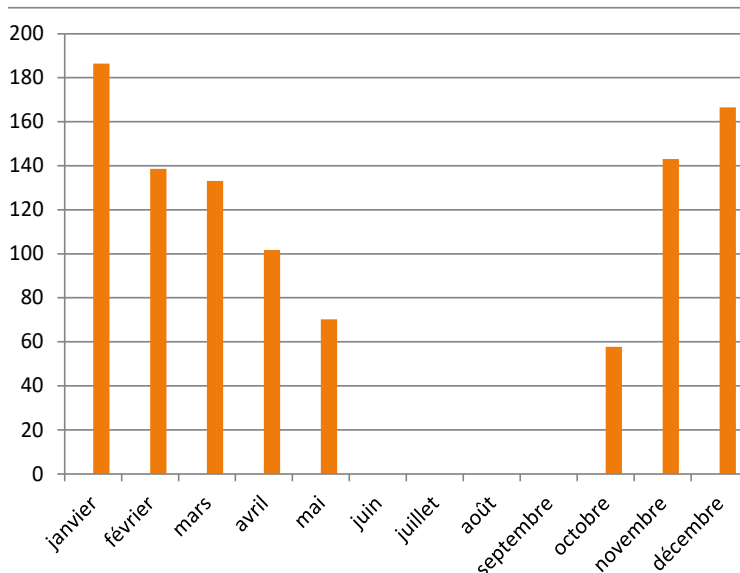
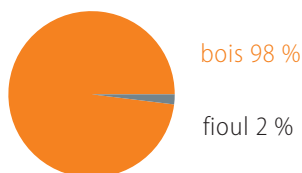
Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

Énergie fournie au réseau : 1 089 MWh  
 Énergie vendue aux abonnés : 579 MWh  
 Rendement du réseau : 53 % correspondant à une perte de 23 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites

**PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE**



## ➤ Bilan environnemental

49 t équivalent pétrole économisées  
 187 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

Production de cendres : 7 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	138	< 150	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	272	< 250	Non conforme*
NOx (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	282	< 550	Conforme

\* reprise des réglages de combustion effectuée



# ANNEXE XV - CHAUFFERIE DE LACAPELLE-MARIVAL

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2014

131 abonnés : 85 immeubles privés, 28 logements sociaux, 3 maisons de retraite/foyer, 1 école, 1 collège, 1 lycée, 12 bâtiments publics (1 gymnase, 1 maison des services, 1 mairie, 1 salle des fêtes...)

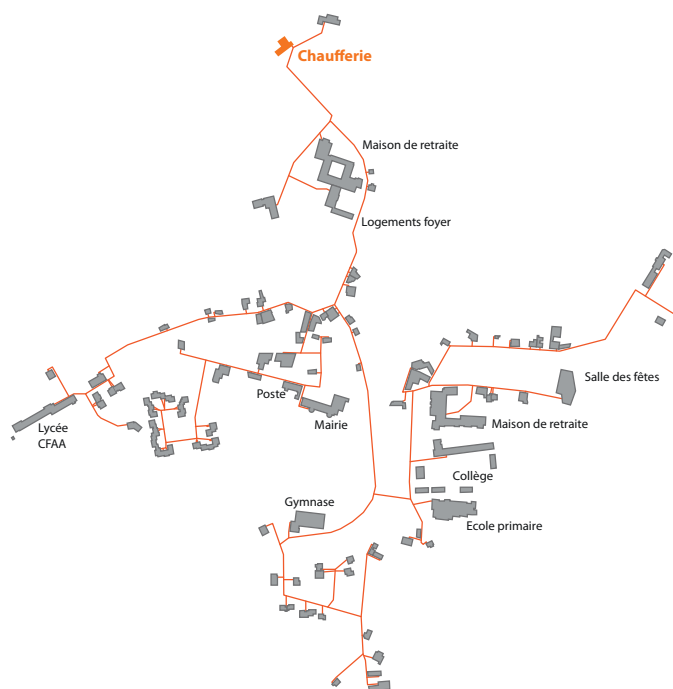
Longueur du réseau : 3 680 m

Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 380 m<sup>3</sup>

Puissance de la chaudière bois : 1 500 kW

Puissance de la chaudière fioul : 1 500 kW

Investissement initial : 2 650 000 € HT dont subventions : 13,70 % de la Région Midi-Pyrénées, 18,87 % de l'ADEME, 19,77 % de fonds européens.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 2 036 t

Fioul : 11 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint

Électricité : 124 MWh pour le fonctionnement

Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

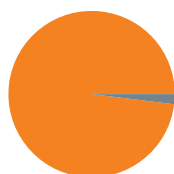
Énergie fournie au réseau : 5 388 MWh

Énergie vendue aux abonnés : 3 270 MWh

Rendement du réseau : 61 % correspondant à une perte de 39 W / mètre de canalisation.

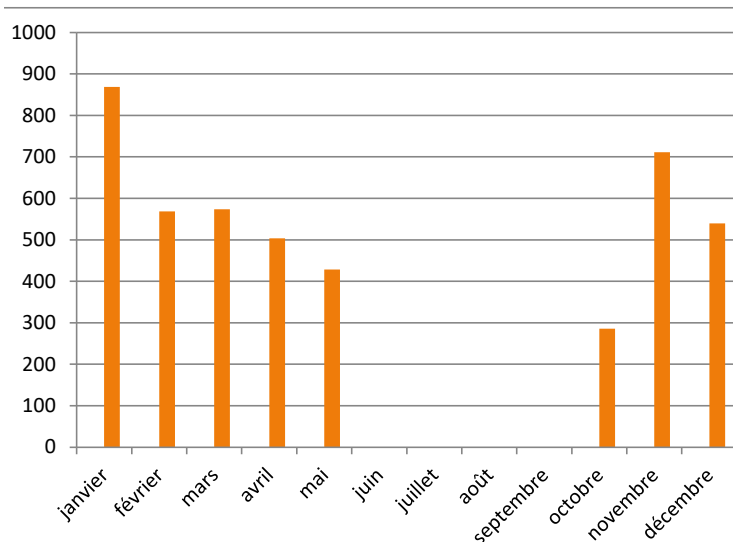
N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites

**PART D'ÉNERGIE  
PRODUITE PAR  
COMBUSTIBLE**



bois 98 %

fioul 2 %



## ➤ Bilan environnemental

276 t équivalent pétrole économisées

1 056 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

Production de cendres : 41 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	27	< 50	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	1 205	< 250	Conforme
NO <sub>x</sub> (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	233	< 525	Conforme
SO <sub>2</sub> (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	0,249	< 225	Conforme
Dioxines et Furanes (ng-I-TEQ/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	0,0001	< 0,1	Conforme

# ANNEXE XVI - CHAUFFERIE DE GOURDON

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2016

138 abonnés : 118 immeubles privés, 1 hôpital, 3 écoles, 1 collège, 3 logements foyer, 12 bâtiments publics (1 gymnase, 1 centre d'exploitation de la route, 1 centre des finances publiques...), 3 maisons de retraite / foyers

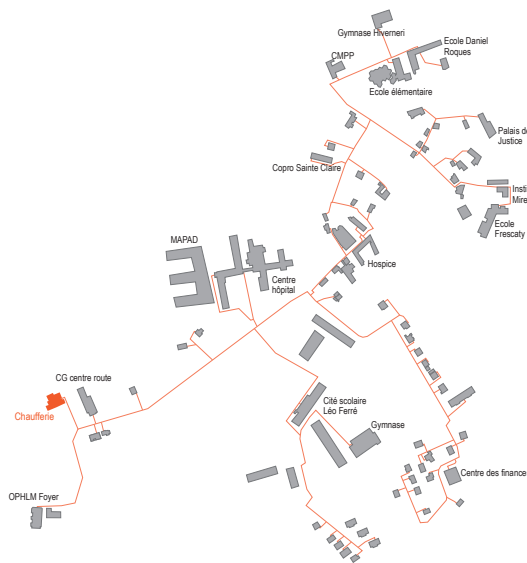
Longueur du réseau : 3 275 m

Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 468 m<sup>3</sup>

Puissance de la chaudière bois : 2 x 1 500 kW = 3 000 kW

Puissance de la chaudière fioul : 3 x 1 500 kW = 4 500 kW

Investissement initial : 3 325 000 € HT dont subventions : 14,61 % de la Région Midi-Pyrénées, 31,33 % de l'ADEME.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 3 081 t

Fioul : 11 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint

Électricité : 222 MWh pour le fonctionnement

Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

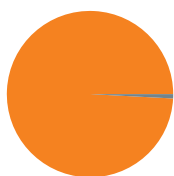
Énergie fournie au réseau : 7 598 MWh

Énergie vendue aux abonnés : 6 153 MWh

Rendement du réseau : 81 % correspondant à une perte de 24 W / mètre de canalisation.

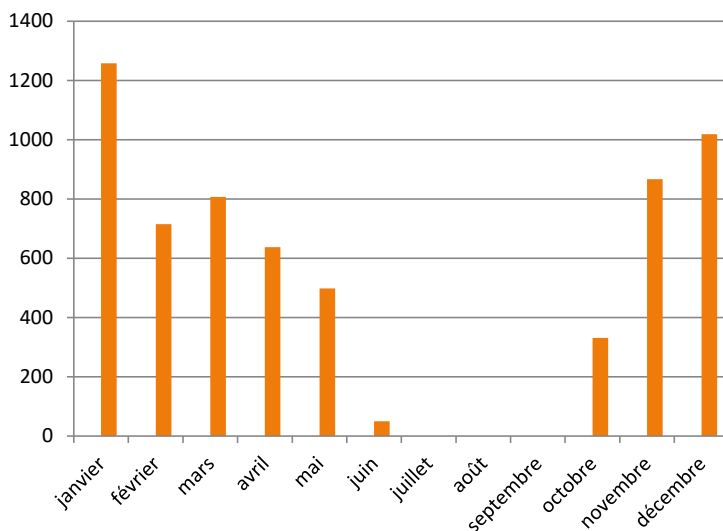
N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites

**PART D'ÉNERGIE  
PRODUITE PAR  
COMBUSTIBLE**



bois 99 %

fioul 1 %



## ➤ Bilan environnemental

522 t équivalent pétrole économisées

1 996 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

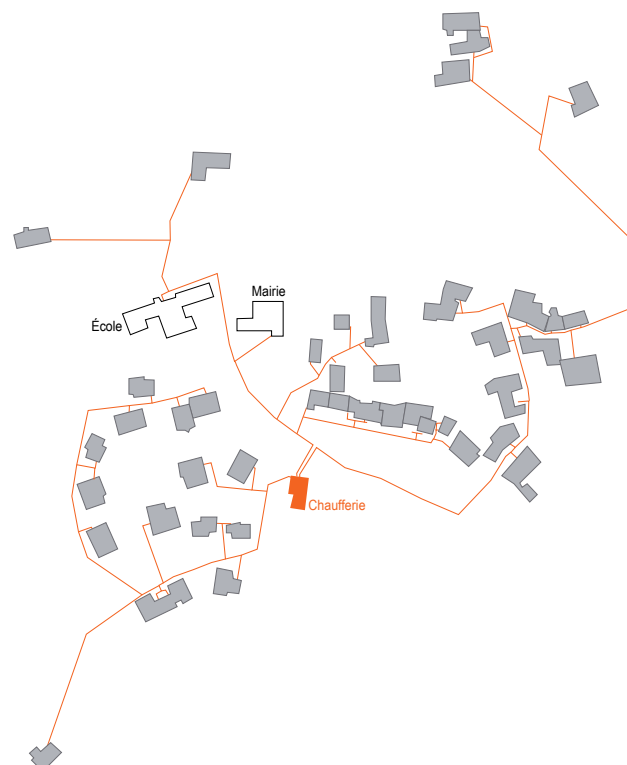
Production de cendres : 62 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat chaudière 1	Résultat chaudière 2	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	2	0,375	< 50	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	43,6	46,9	< 250	Conforme
NO <sub>x</sub> (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	277	300	< 525	Conforme
SO <sub>2</sub> (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	14,2	19,2	< 225	Conforme
Dioxines et Furanes (ng-I-TEQ/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	0,0004	0,004	< 0,1	Conforme

# ANNEXE XVII - CHAUFFERIE DE NUZÉJOULS

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2002, reprise par le Syded en 2018  
 51 abonnés : 14 logements sociaux, 1 école, 9 logements communaux, 25 maisons, 1 restaurant, 1 salle des fêtes, 1 mairie.  
 Longueur du réseau : 1 200 m  
 Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 150 m<sup>3</sup>  
 Puissance de la chaudière bois : 340 kW  
 Puissance de la chaudière fioul : 500 kW



## ➤ Consommation 2021

Bois : 265 t  
 Fioul : 9 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint  
 Électricité : 22 MWh pour le fonctionnement

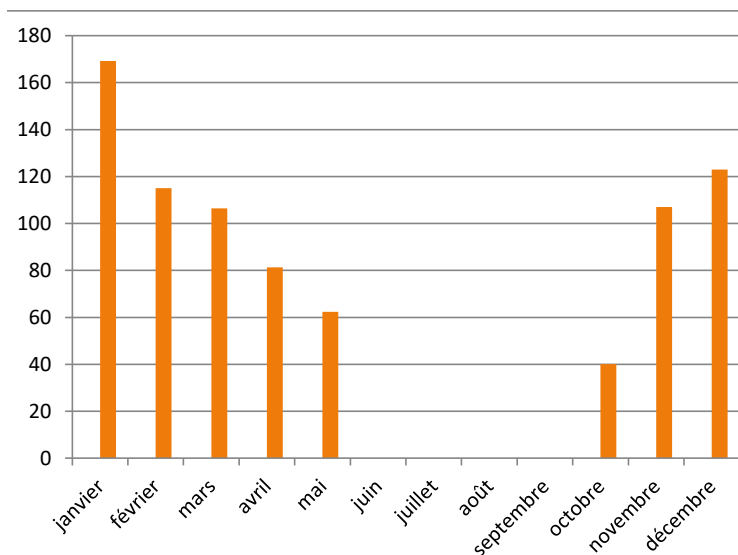
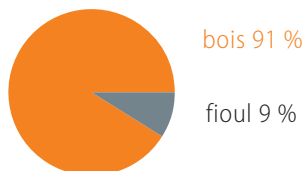
Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière fioul démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

Énergie fournie au réseau : 818 MWh  
 Énergie vendue aux abonnés : 485 MWh  
 Rendement du réseau : 59 % correspondant à une perte de 15 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites

### PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE



## ➤ Bilan environnemental

38 t équivalent pétrole économisées  
 145 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

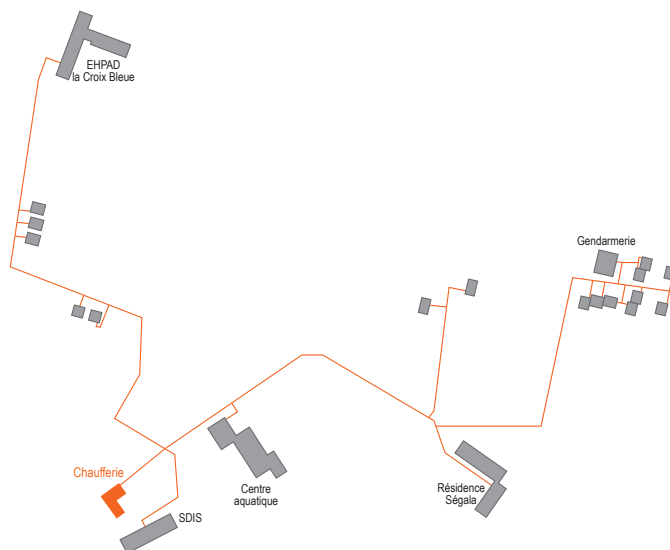
Production de cendres : 5 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	38	< 150	Conforme
CO (mg/Nm <sup>3</sup> à 6 % O <sub>2</sub> )	43	< 250	Conforme
NOx (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	277	< 550	Conforme

# ANNEXE XVIII - CHAUFFERIE DE CAPDENAC-GARE

## ➤ Le réseau

Mise en service : 2018  
 54 abonnés : 41 immeubles privés, 1 piscine, 1 maison de retraite, 11 bâtiments publics.  
 Longueur du réseau : 1 407 m  
 Capacité de stockage du silo de la chaufferie : 2 x 140 m<sup>3</sup>  
 Puissance de la chaudière bois : 800 kW  
 Puissance de la chaudière gaz : 1 650 kW  
 Investissement initial : 1 380 000 € HT dont subventions : 53,20 % de l'ADEME et 5,52 % du Conseil régional Occitanie.



## ➤ Consommation 2021

Bois : 680 t  
 Gaz : 731 m<sup>3</sup> pour la maintenance et l'appoint  
 Électricité : 50 MWh pour le fonctionnement

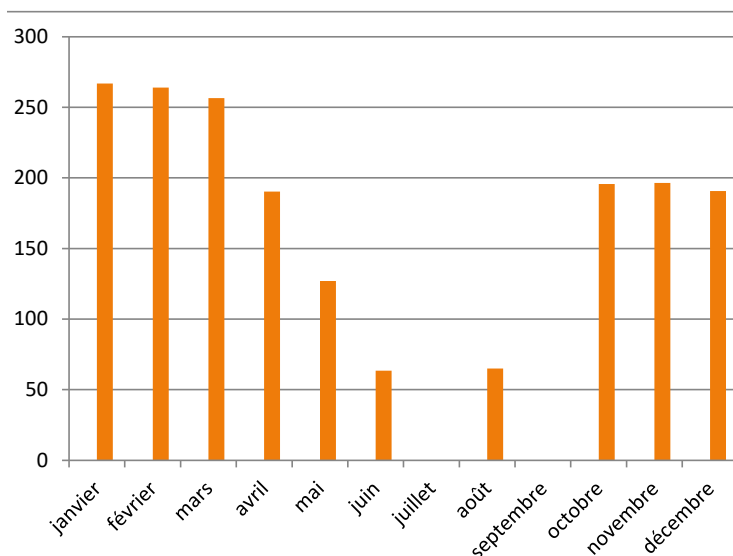
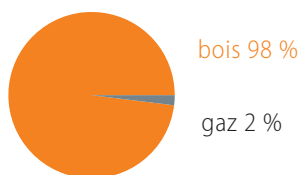
Pour ne pas perturber la distribution d'énergie, la chaudière gaz démarre automatiquement dès que la température de l'eau du réseau baisse.

## ➤ Production d'énergie 2021

Énergie fournie au réseau : 1 582 MWh  
 Énergie vendue aux abonnés : 1 037 MWh  
 Rendement du réseau : 66 % correspondant à une perte de 25 W / mètre de canalisation.

N.B. Bien que le réseau enterré soit calorifugé, une partie de l'énergie se dissipe dans le sol à travers les parois des conduites

**PART D'ÉNERGIE PRODUITE PAR COMBUSTIBLE**



## ➤ Bilan environnemental

88 t équivalent pétrole économisées  
 226 t de CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère.

Production de cendres : 14 t valorisées par compostage

Résultats des derniers contrôles combustion bois	Résultat	Norme	Avis
Poussières totales (mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	50,3	< 150	Conforme
NOx (mgNO <sub>2</sub> /Nm <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> )	130	< 550	Conforme

## ANNEXE XIX - TARIFS BOIS-ÉNERGIE 2021 (DÉLIBÉRATION : 2020-CS5-059)

### ➤ Abonnement

Tranche de puissance	Tarifs HT/mois	Tarifs TTC/mois
Moins de 10 kW	21,19 €	22,36 €
de 10 à 15 kW	32,49 €	34,28 €
de 15 à 30 kW	49,44 €	52,16 €
de 30 à 90 kW	62,16 €	65,58 €
de 90 à 400 kW	132,79 €	140,09 €

### ➤ Vente de chaleur

Tranche de puissance	HT / kWh	TTC / kWh
Moins de 30 kW	0,09 €	0,09 €
de 30 à 400 kW	0,09 €	0,09 €

TVA applicable 5,5 %



# ANNEXE XX - CARTE DES ADHÉRENTS EAU POTABLE

SYDED

Carte en l'état des connaissances du SYDED au 01/01/2022

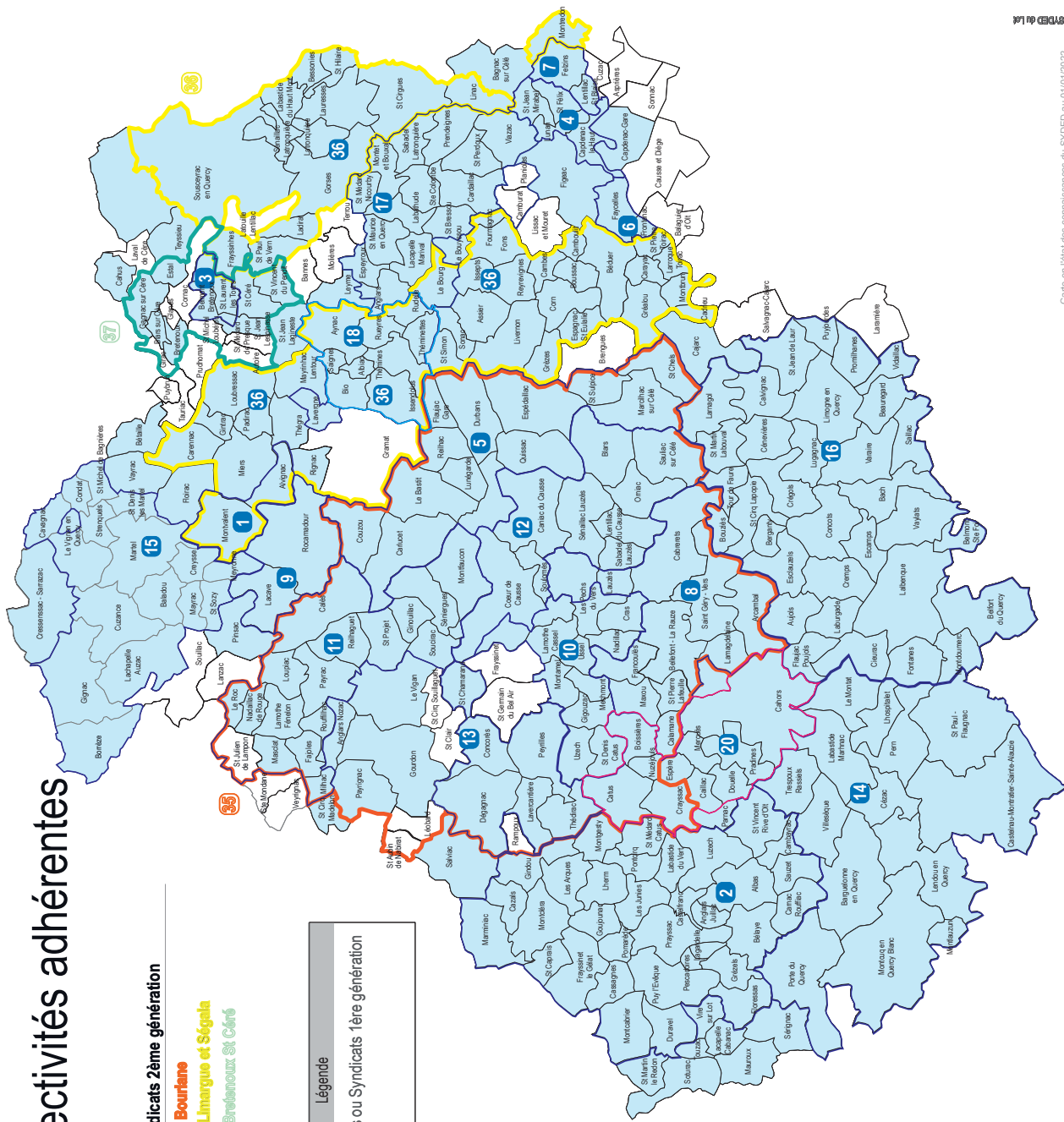
## Compétence "eau" collectivités adhérentes

### Syndicats AEP

- 1 Alviernac - Montvalent
- 2 AQUARESO
- 3 Belmont Bretenoux - Saint Laurent les Tours
- 4 Capdenac
- 5 Causses Sud de Gramat
- 6 Faycelles - Frontenac
- 7 Feizins - Lentillac
- 8 Francoullès
- 9 Lacave - Rocamadour
- 10 Lamothe Cassel
- 11 Payrac
- 12 Pescalerie
- 13 Peyrilles
- 14 Quercy Blanc
- 15 SMECMVD
- 16 Sud Est du Lot (SESEL)
- 17 Sud Ségala
- 18 Thémines

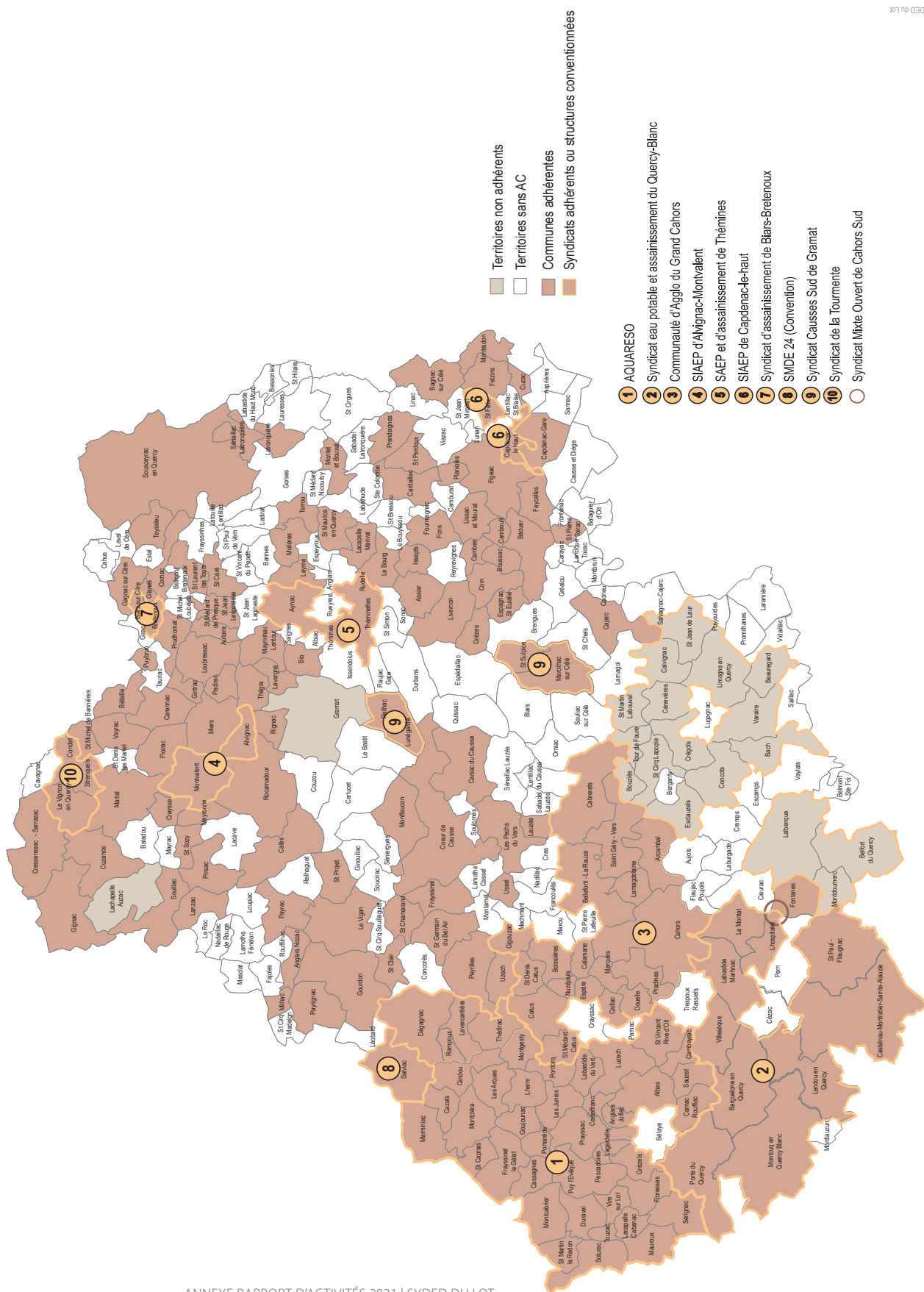
### Syndicats 2ème génération

- 35 Bourlème
- 36 Limargue et Ségala
- 37 Bretenoux St Caré

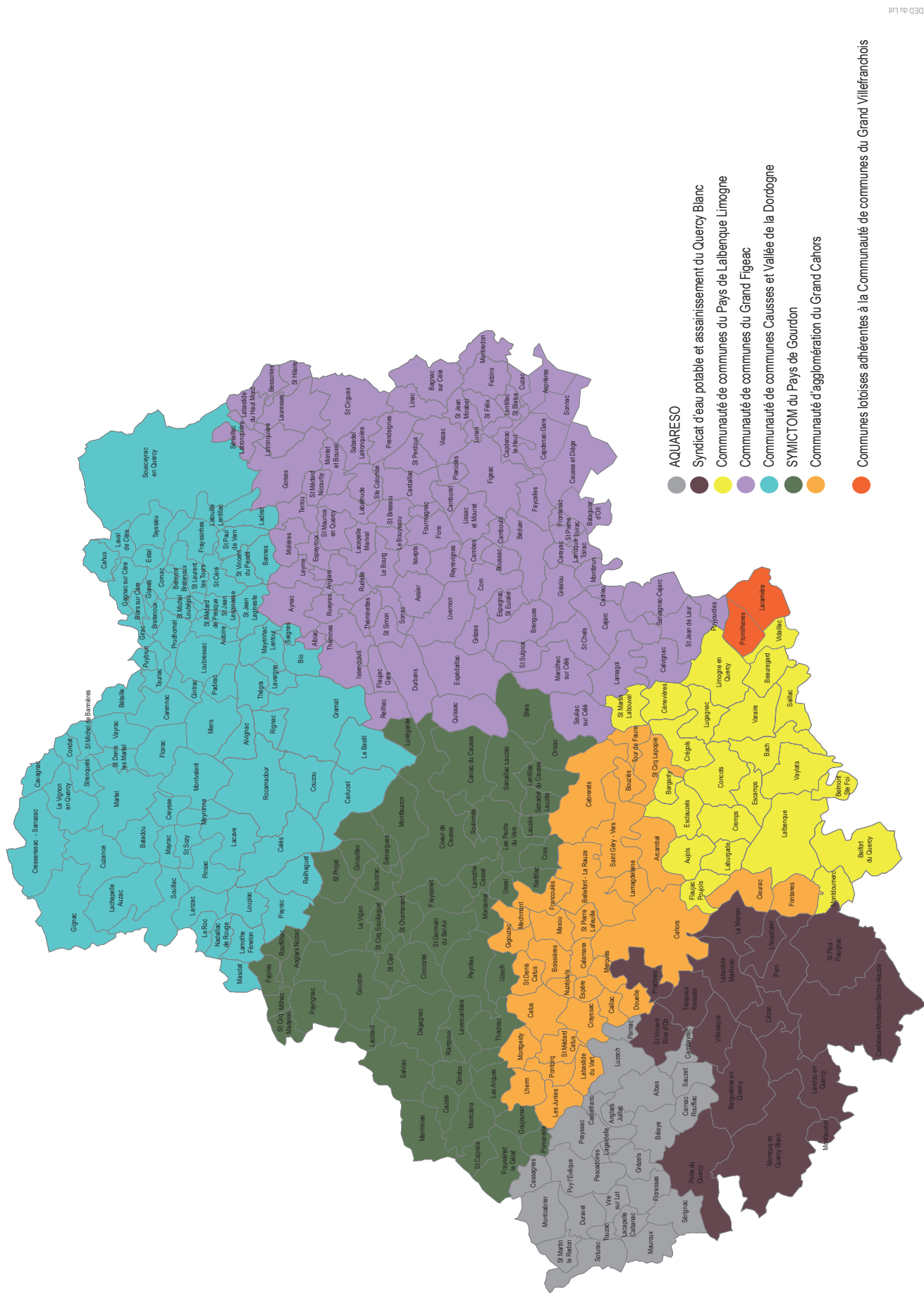


# ANNEXE XXI - CARTE DES ADHÉRENTS ASSAINISSEMENT ET BOUES

Carte en l'état des commassances du SYDED au 31/12/2021



# ANNEXE XXII - CARTE DES ADHÉRENTS ANC



© SYDED DU LOT  
Carte en l'état des connaissances du SYDED au 31/12/2021

# ANNEXE XXIII - EXPLOITATION EAU POTABLE CAJARC

## ➤ Caractéristiques techniques du service

Délégant : commune de Cajarc

**STATION DE LANDENOUZE**

Mise en service : 1992

Capacité nominale : 50 m<sup>3</sup> / h

Nature de l'eau : souterraine - milieux fissurés (karst)

Provenance de l'eau : forage à 70 m de profondeur

Traitement : désinfection par chlore gazeux

Équipement de télésurveillance : oui

Autorisation de prélèvement et périmètre de protection :  
07/07/1992

Volume prélevé : 151 527 m<sup>3</sup>

Linéaire de réseau : 4 335 m

## ➤ Indicateurs de performance

	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Nombre de prélèvements non conformes	Paramètres non conformes
Paramètre bactériologique	15	1	
Paramètre physico-chimique	15	7	Épisodes de turbidité

Indice de connaissance et gestion patrimoniale du réseau de production : 80/120

Rendement du réseau de production : 99 %

Indice linéaire des pertes : < 0,1 m<sup>3</sup> / km / jour

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0 %

Taux d'avancement de la protection de la ressource en eau :  
50 %

Taux de réclamation : 0

## ➤ Indicateurs financiers

CA généré (volumes vendus) : 41 427,48 €

CA généré (abonnement) : 22 752 €

CA total : 64 179,48 €

# ANNEXE XXIV - EXPLOITATION EAU POTABLE SIAEP DE FRANCOULÈS

## ➤ Caractéristiques techniques du service

Délégant : SIAEP de Francoulès

**STATION DE FONT-POLÉMIE**

Mise en service : 1960

Capacité nominale : 65 m<sup>3</sup> / h

Nature de l'eau : souterraine - nappe

Provenance de l'eau : résurgence karstique (Font-Polémie)

Provenance de l'eau : puits dans aquifère (Boucayrac)

Traitement : désinfection par chlore gazeux

Équipement de télésurveillance : oui

Autorisation de prélèvement et périmètre de protection :  
14/02/1986

Volume prélevé : 82 176 m<sup>3</sup>

## ➤ Indicateurs de performance

	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Nombre de prélèvements non conformes	Paramètres non conformes
Paramètre bactériologique	5	0	
Paramètre physico-chimique	5	0	

Taux d'avancement de la protection de la ressource en eau :

60 %

Taux de réclamation : 0

## ➤ Indicateurs financiers

CA généré (volumes vendus) : 22 466,92 €

CA généré (abonnement) : 86 376 €

CA total : 108 842,92 €



## ANNEXE XXV - TARIFS CYCLE DE L'EAU 2021

### ➤ Maîtrise d'œuvre eau potable et assainissement (Délibération : 2021-CS1-005 eau et 2021-CS1-006 assainissement)

Montant du projet (en € HT)	Tarif en pourcentage du projet
≤ 30 000 €	9,5 %
30 000 € < projet ≤ 150 000 €	8,5 %
150 000 € < projet ≤ 500 000 €	6,5 %
500 000 € < projet ≤ 1 000 000 €	5,5 %
1 000 000 € < projet ≤ 2 000 000 €	4,5 %
projet > 2 000 000 €	3,5 %

#### TOUTES COMPÉTENCES DU CYCLE DE L'EAU

#### INTERVENTION D'UN TECHNICIEN

500 € HT la journée (250 € HT la 1/2 journée)

#### FRAIS D'ANALYSES

Tarif du laboratoire

### ➤ Accompagnement à l'assainissement collectif (Délibération : 2021-CS1-006 assainissement)

Prestation	Tarif en € HT	
Assistance technique de base (obligatoire) <i>Minimum de facturation : 600 € HT</i>	1 € / EH jusqu'à 10 000 EH	
	0,50 € / EH au-delà de 10 000 EH	
Forfait autosurveillance (optionnel)	< 200 EH	Sans objet
	200 à 499 EH	500 €
	500 à 999 EH	1 000 €
	1 000 à 1 999 EH	2 100 €
	2 000 à 9 999 EH	2 200 €
	10 000 à 29 999 EH	4 000 €
	30 000 à 49 999 EH	8 000 €
Recherche de micropolluants	2 850 €	
Renouvellement contrat de DSP	8 000 €	

### ➤ Accompagnement à l'assainissement non collectif

Prestation	Tarif en € HT
Participation des SPANC à l'animation territoriale	0,64 € / installation (Tranche jusqu'à 4 000 installations)
	0,32 € / installation (Tranche à plus de 4 000 installations)
Remplacement ponctuel pour le diagnostic ou le contrôle de bonne exécution des travaux	75 € / installation

## ANNEXE XXVI - TARIFS CYCLE DE L'EAU 2021

### ➤ Traitement des boues d'épuration (Délibération : 2021-CS1-006)

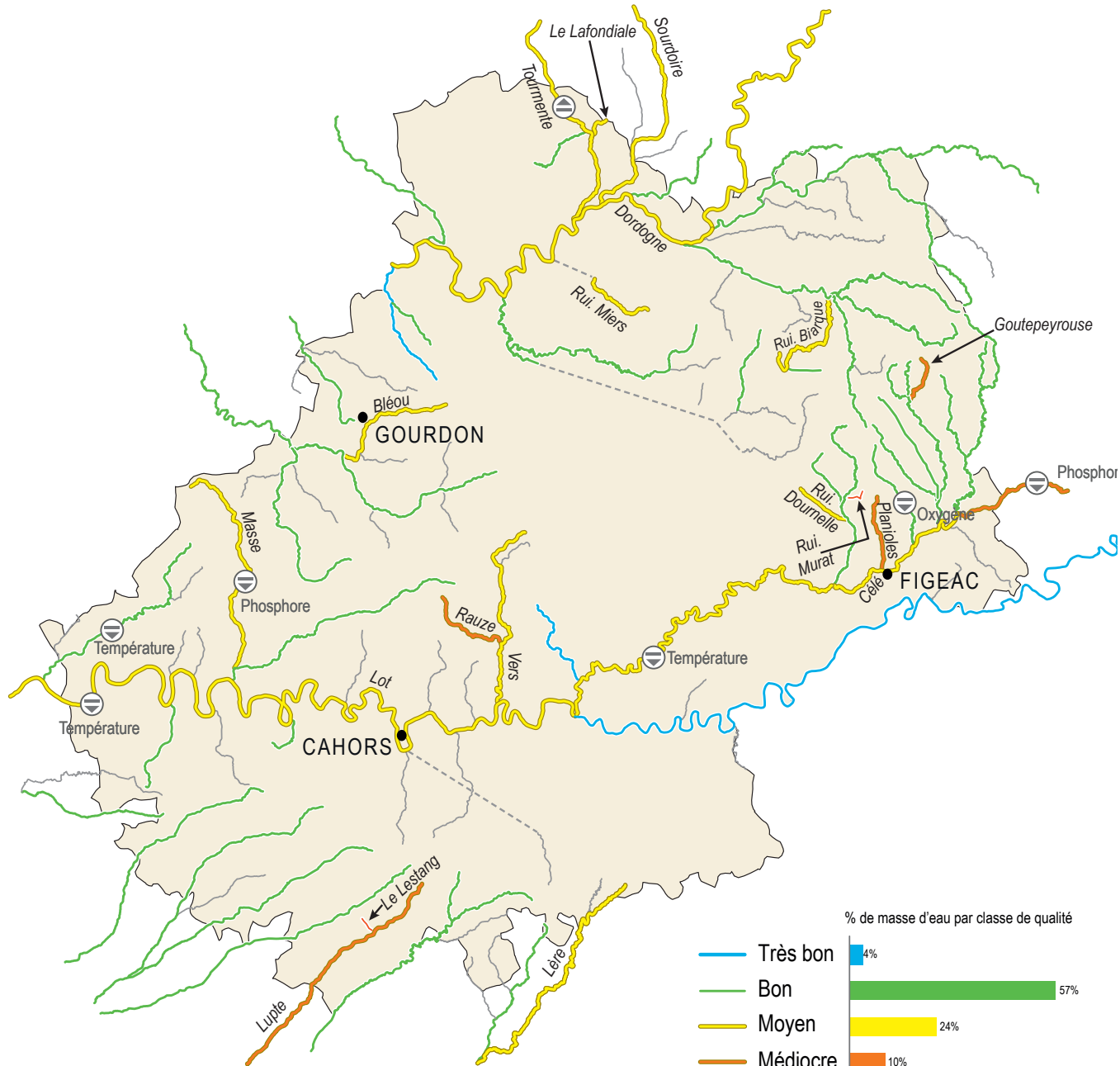
Prestation		Tarif en € HT
Épandage de boues liquides hors lagune et filtres plantés, y compris analyses et plan d'épandage		21,20 € / m <sup>3</sup>
Épandage de boues pâteuses hors lagune et filtres plantés, y compris analyses et plan d'épandage		26,30 € / m <sup>3</sup>
Épandage de boues de lagune, y compris curage		32,30 € / m <sup>3</sup>
Épandage de boues de filtres plantés ou lits de séchage, y compris curage		57,60 € / t
Compostage de boues, y compris analyse et transport		89 € / t
Dépotage de boues sur autre station de traitement des eaux usées, y compris analyse et transport		101 € / m <sup>3</sup>
Prise en charge spécifique répondant à des contraintes particulières		coût réel opération
Pour les collectivités possédant un contrat de DSP en cours. Suivi annuel réglementaire de l'épandage. Forfait pour 1 à 4 stations (pour les STEU de capacité équivalente ou inférieure)	STEU < 200 EH	1 800 €
	200 EH ≤ STEU < 2 000 EH	2 600 €
	2 000 EH ≤ STEU ≤ 10 000 EH	4 100 €

### ➤ Eaux naturelles (Délibération : 2021-CS1-007)

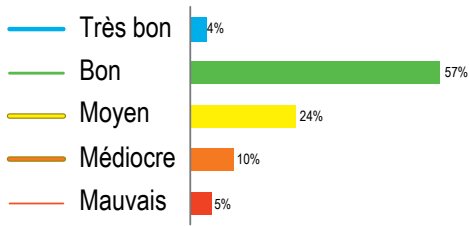
Prestation		Tarif en € HT
Assistance à la gestion des eaux de baignade	de 50 à 499 hab.	800 €
	de 500 à 999 hab.	880 €
	de 1 000 à 1 999 hab.	960 €
	de 2 000 à 4 999 hab.	1 040 €
	de 5 000 à 49 999 hab.	1 120 €
	50 000 hab. et plus	1 200 €

# ANNEXE XXVII - QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DES MASSES D'EAU

## QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DES MASSES D'EAU AU 31/12/2021



% de masse d'eau par classe de qualité



— Absence de mesures

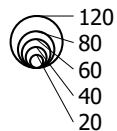
Nota : seuls les cours d'eau dégradés sont dénommés.

### Evolution par rapport à 2019

- ⊕ Amélioration (1)
- ⊖ Dégradation (6)

# ANNEXE XXVIII - RÉSULTATS DES PRÉLÈVEMENTS PHYTOSANITAIRES

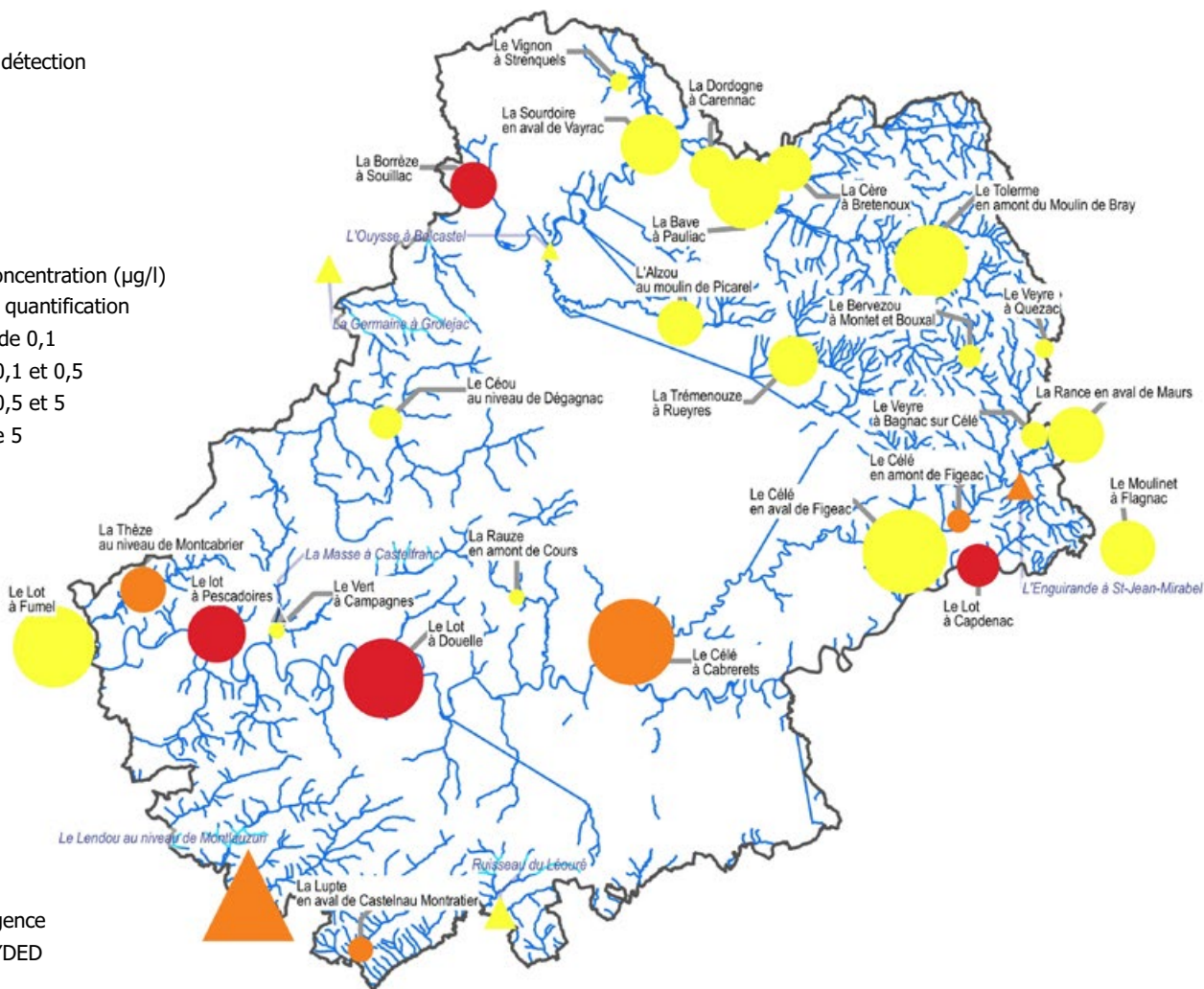
Nombre de détection



Moyenne concentration (µg/l)

- Pas de quantification
- Moins de 0,1
- Entre 0,1 et 0,5
- Entre 0,5 et 5
- Plus de 5

- Site Agence
- ▲ Site SYDED



# ANNEXE XIX - CAMPAGNE DE COMMUNICATION «TRIER MIEUX»

#ObjectifZeroDechet

Désolée, j'suis vidée... Tu peux Me trier.



ici Plastique | Métal | Carton ⊕ Papier  
Tous les emballages se trient

**TRIER  
c'est MIEUX  
que jeter !**

INFO TRI : 05 65 21 54 30 | SYDED-LOT.FR



#ObjectifZeroDechet

J'suis vidée... Triez-Moi d'la !



ici Plastique | Métal | Carton ⊕ Papier  
Tous les emballages se trient

**TRIER  
c'est MIEUX  
que jeter !**

INFO TRI : 05 65 21 54 30 | SYDED-LOT.FR



#ObjectifZeroDechet

J'suis vidée... Trie-Moi d'la !



ici Plastique | Métal | Carton ⊕ Papier  
Tous les emballages se trient

**TRIER  
c'est MIEUX  
que jeter !**

INFO TRI : 05 65 21 54 30 | SYDED-LOT.FR



#ObjectifZeroDechet

J'suis vidée... Tu peux Me trier.



ici Plastique | Métal | Carton ⊕ Papier  
Tous les emballages se trient

**TRIER  
c'est MIEUX  
que jeter !**

INFO TRI : 05 65 21 54 30 | SYDED-LOT.FR



#ObjectifZeroDechet

J'suis vidée... Trie-Moi de la !



ici Plastique | Métal | Carton ⊕ Papier  
Tous les emballages se trient

**TRIER  
c'est MIEUX  
que jeter !**

INFO TRI : 05 65 21 54 30 | SYDED-LOT.FR



#ObjectifZeroDechet

Soirée "Mousse-taches"  
J'suis vidée... Trie-Moi d'la !



ici Plastique | Métal | Carton ⊕ Papier  
Tous les emballages se trient

**TRIER  
c'est MIEUX  
que jeter !**

INFO TRI : 05 65 21 54 30 | SYDED-LOT.FR



#ObjectifZeroDechet

Froissés, déchirés... Tu peux nous trier.

... Mais, JAMAIS d'essuie-tout ni de mouchoirs !



ici Plastique | Métal | Carton ⊕ Papier  
Tous les emballages se trient

**TRIER  
c'est MIEUX  
que jeter !**

INFO TRI : 05 65 21 54 30 | SYDED-LOT.FR







## Syded du Lot

Les matalines 46150 Catus  
T. 05 65 21 54 30

[syded-lot.fr](http://syded-lot.fr)



SAINT-JULIEN-DE-LAMPON



## Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion 2022-2027 des cours d'eau du bassin versant du Tournefeuille - reconduction

### Il est convenu entre

La commune de Rouffilhac, représentée par Monsieur Jean-Michel GABET, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_,

Et

La commune d'Anglars-Nozac, représentée par Monsieur Pascal SALANIE, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_,

Et

La commune de Saint-Julien-de-Lampon, représentée par Madame Huguette VILLARD, Maire, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_,

Et

La Communauté de communes du Pays de Fénelon, dénommée ci-après la CC Pays de Fénelon, représentée par Monsieur Patrick BONNEFON, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_,

Et

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval ci-après SMDMCA, représenté par Monsieur Francis AYROLES, Président, dûment habilité par délibération du Comité syndical n° 20220706 -10 du 6 juillet 2022,

### Ce qui suit :

#### **Article I - Présentation des parties prenantes et de leurs missions en gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

La commune de Rouffilhac est une commune française située dans le département du Lot en Région Occitanie, faisant partie intégrante de la communauté de communes Quercy-Bouriane, regroupant 183 habitants sur un territoire de 6.5 km<sup>2</sup>. Elle n'exerce pas directement de mission de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire communal.

La commune d'Anglars-Nozac est une commune française située dans le département du Lot en Région Occitanie, faisant partie intégrante de la communauté de communes Quercy-Bouriane, regroupant 345 habitants sur un territoire de 9.83 km<sup>2</sup>. Elle n'exerce pas directement de mission de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire communal.

[www.smdmca.fr](http://www.smdmca.fr)

Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)

Bureaux : Château Neuf - 46600 CREYSSE

Courriel : [contact@smdmca.fr](mailto:contact@smdmca.fr) / Tél : 05 65 32 27 38

**NB :** La communauté de communes Quercy-Bouriane n'exerce pas de mission relative à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les communes de Rouffilhac et d'Anglars-Nozac.

La commune de Saint-Julien-de-Lampon est une commune française située dans le département de la Dordogne, en région Nouvelle-Aquitaine, faisant partie intégrante de la communauté de communes du Pays de Fénelon. Elle n'exerce pas directement de mission de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire communal.

La communauté de communes du Pays de Fénelon est une structure intercommunale française située dans le département de la Dordogne, en région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Elle prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle est issue de la fusion de la communauté de communes du Carluxais Terre de Fénelon et de la communauté de communes du Salignacois. Ce nouvel ensemble comprend 17 communes, soit une population de 9 630 habitants (2018) sur un territoire de 321,45 km<sup>2</sup>.

Ces missions en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont les suivantes :

- La gestion des eaux de ruissellement selon la réglementation du code rural (alignement, curage et création de fossés) ;
- La gestion des espaces naturels (rivières, zones humides, forêts et eaux superficielles) avec une priorité accordée à la protection et à la mise en valeur des cours d'eau de la Cuze et de l'Enéa ; l'Enéa faisant l'objet d'un Plan Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques en partenariat avec la CC du Périgord Noir.

Le SMDMCA est une structure intercommunale assise sur les départements du Cantal, de la Corrèze et du Lot et les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Il a été créé le 1er janvier 2020 et se compose de 143 communes, s'étend sur 1 992 km<sup>2</sup> et regroupe environ 70 000 habitants.

Le SMDMCA a pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'actions relatives à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de son périmètre par l'étude, l'exécution, l'exploitation et/ou l'entretien de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant à contribuer aux objectifs de :

1. **Réduction de la vulnérabilité des enjeux humains aux impacts des inondations**
2. **Préservation, entretien, restauration du fonctionnement des milieux aquatiques** ou d'une fraction de bassin hydrographique, en vue de préserver/restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et le bon état des eaux ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation
3. **Valorisation de l'espace rivière, des milieux aquatiques et des milieux naturels**
4. **Animation et concertation** dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Pour atteindre ces objectifs, le Syndicat exerce la **compétence GEMAPI** (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et des compétences complémentaires.

Ses missions sont réalisées au travers de différents outils de gestion :

- Les Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau (PPG),
- Le Programme d'actions pour la Prévention des inondations (PAPI) Dordogne lotoise 2012-2017,
- Le Contrat de Progrès du Territoire (CPT)
- Des programmes particuliers thématiques (Franchissabilité piscicole par exemple).

## **Article II - Objet de la convention**

Les Plans Pluriannuels de Gestion ont pour objectif la mise en place d'une gestion globale de l'espace rivière contribuant à l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau ainsi qu'à la renaturation des fonctionnalités hydrologiques du bassin (reconquête des zones tampon et d'infiltration verticale améliorant la qualité hydrogéologique et hydrobiologique, restauration d'espaces de mobilité et d'expansion des crues favorisant une hydrodynamique active...).

Cette gestion est concertée avec tous les acteurs de l'eau et du bassin et tient également compte des usages et activités présentes sur le bassin. Le PPG s'articule autour de 4 parties :

- État des lieux,

[www.smdmca.fr](http://www.smdmca.fr)

- Diagnostic,
- Mise en place d'un schéma directeur d'entretien et de restauration des cours d'eau,
- Définition d'un Plan Pluriannuel de Gestion sur 5 ans.

Depuis 2007, le SYMAGE<sup>2</sup>, le SMPVD, puis la CC CAUVALDOR et enfin le SMDMCA, mettent en œuvre les PPG sur leur territoire. Le PPG des cours d'eau du bassin versant du Tournefeuille a été défini pour la période 2022-2027, et ce sur la totalité du bassin versant, incluant des territoires des communes d'Anglars-Nozac, Rouffilhac et Saint-Julien-de-Lampon, non compris dans le périmètre du SMDMCA.

Au vu du découpage territorial du bassin versant du Tournefeuille, et des objectifs du PPG Tournefeuille concernant l'ensemble du bassin versant, les communes d'Anglars-Nozac, de Rouffilhac, de Saint-Julien-de-Lampon, la CC Pays de Fénelon et le SMDMCA ont souhaité formaliser les modalités de mise en œuvre de d'une gestion intégrée au travers d'une convention de partenariat. Ce partenariat concrétise également la volonté politique de mettre en place une gestion de l'eau à une échelle hydrographique cohérente, la GEMAPI.

L'objet de la présente convention concerne donc la signature du renouvellement de cette convention de partenariat entre plusieurs collectivités pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée et cohérente du bassin versant du Tournefeuille, dans la limite des compétences de chaque structure signataire (renouvellement par reconduction expresse – article VI de la précédente convention 2017-2021). Cette gestion cohérente se traduit par la mise en place d'actions et de travaux s'affranchissant des limites administratives.

### **Article III - Les principes du partenariat**

Les différentes parties s'engagent à :

- Mettre en commun les éventuelles données de terrain et bibliographiques de leur structure,
- Assurer une veille environnementale sur le territoire du bassin versant,
- Permettre les échanges entre les élus et techniciens de chaque structure,
- Coordonner la mise en place du Plan Pluriannuel de Gestion 2022-2027 sur le bassin versant,
- Coordonner la mise en place de la DIG correspondante sur le territoire.

### **Article IV - Engagements et modalités du partenariat**

Le SMDMCA s'engage à :

- Mettre en place, animer et financer le PPG sur le territoire des communes d'Anglars-Nozac, Rouffilhac et Saint-Julien-de-Lampon, au même titre que le reste du territoire du SMDMCA concerné par le bassin versant du Tournefeuille,
- Communiquer aux élus des communes d'Anglars-Nozac, Rouffilhac et Saint-Julien-de-Lampon, et de la CC Pays de Fénelon, toute action entreprise de diagnostic ou de mise en œuvre du plan d'actions du PPG 2022-2027 sur leur territoire,
- Inviter les élus des communes d'Anglars-Nozac, Rouffilhac et Saint-Julien-de-Lampon, et de la CC Pays de Fénelon, aux commissions de bassin du Tournefeuille, pour la présentation du bilan de l'année écoulée et de la programmation de l'année suivante, notamment en ce qui concerne le PPG 2022-2027,
- Prévenir les élus des communes d'Anglars-Nozac, Rouffilhac et Saint-Julien-de-Lampon, et de la CC Pays de Fénelon, du lancement de l'instruction de la DIG sur le bassin versant du Tournefeuille,
- Assister les élus des communes d'Anglars-Nozac, Rouffilhac et Saint-Julien-de-Lampon, et de la CC Pays de Fénelon, pour la communication relative aux actions mises en place dans le cadre du PPG sur leur territoire.

Les communes de Rouffilhac, d'Anglars-Nozac, de Saint-Julien-de-Lampon et la CC Pays de Fénelon s'engagent à :

- Permettre la mise en œuvre du plan d'action du PPG 2022-2027 sur son territoire,
- Faciliter la communication avec les riverains concernés par les actions,
- Communiquer sur le PPG et les actions du SMDMCA auprès de leurs administrés,
- Communiquer aux élus et aux techniciens du SMDMCA toute action entreprise sur le bassin versant du Tournefeuille, et pouvant avoir un impact ou une influence sur ce dernier.

*Les moyens communs et les modalités pratiques du partenariat pour entreprendre des actions conjointes peuvent faire l'objet de conventions annuelles particulières.*

**Article V - Participations financières**

Dans le cadre de cette convention, aucun flux financiers n'aura lieu entre les communes et le SMDMCA, ou entre la CC Pays de Fénelon et le SMDMCA (*hors conventions annuelles particulières citées à l'article IV*).

**Article VI - Durée de la convention**

Cette convention est établie pour une durée de cinq ans.

**Article VII - Avenants**

La présente convention pourra être modifiée par avenant lors de la modification des compétences d'une ou plusieurs collectivités signataires.

En cas de modification souhaitée par l'une ou l'autre des parties, le demandeur exprimera son souhait par courrier au moins trois mois avant la date anniversaire de la signature de la convention.

**Article VIII - Résiliation**

L'une des parties peut décider de résilier la présente convention, sous réserve d'un délai de deux mois et d'un courrier recommandé exposant les raisons de cette résiliation, adressé aux Présidents et Maires des autres parties.

Convention établie en 5 exemplaires, à Creysse le \_\_\_\_\_ 2022

Pour la commune  
d'Anglars-Nozac,  
Le Maire,

Pour la commune de  
Rouffilhac,  
Le Maire,

Pour la commune de Saint-  
Julien-de-Lampon,  
Le Maire,

Pascal SALANIE.

Jean-Michel GABET.

Huguette VILLARD.

Pour la CC du Pays de  
Fénelon,  
Le Président,

Pour le SMDMCA,  
Le Président,

Patrick BONNEFON.

Francis AYROLES.



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
GOURDON  
1 RUE DES CAMELIAS  
46300 GOURDON

MONSIEUR LE MAIRE  
DE LA COMMUNE DE ANGLARS NOZAC

Gourdon, le 20 septembre 2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la Commune de Anglars Nozac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la collectivité de Anglars Nozac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La comptable,  
Maryse PETIT